

Université Toulouse-Jean Jaurès

**Section de Japonais**

Mémoire de master 1<sup>re</sup> année  
« Langues et cultures étrangères »

Mention « Études japonaises »

**Japon, un budget militaire en constante augmentation  
malgré le pacifisme constitutionnel : méthodes et enjeux**

**Jérémy Etienne**

Sous la direction de : Yves Cadot

Juin 2023

## Conventions de transcriptions du japonais

Les termes japonais sont transcrits selon le système Hepburn modifié :

- *e* se prononce é ;
- *ch* se prononce tch ;
- *s* est toujours sourd ;
- *w* et *y* sont des semi-voyelles ;
- *u* est proche du ou ;
- *h* est toujours aspiré ;
- *r* se prononce entre r et l ;
- *g* est toujours occlusif, *gi* = gui, *ge* = gué ;
- *j* est toujours prononcé comme dans le prénom anglais John ;
- chaque voyelle se prononce distinctement de la précédente : *ai* = aï ;
- l'accent circonflexe ou le macron marquent une voyelle longue : *ô* = oo, *û* = uu

La transcription des noms de personne respecte l'usage japonais qui est de citer d'abord le nom de famille, puis le nom personnel.

## Traductions

Sauf indication contraire, toutes les traductions en français des textes ou documents originellement en japonais ou en anglais présentés dans ce mémoire sont de l'auteur de celui-ci.

## **Charte contre le plagiat**

Je soussigné, Jérémy Etienne, déclare avoir rédigé ce travail sans aides extérieures non mentionnées ni sources autres que celles qui sont citées. L'utilisation de textes préexistants, publiés ou non, y compris en version électronique, est signalée comme telle. Ce travail n'a été soumis à aucun autre jury d'examen sous une forme identique ou similaire, que ce soit en France ou à l'étranger, en français ou dans une autre langue, à l'université ou dans une autre institution, par moi-même ou par autrui. Je suis informé que mon travail est susceptible d'être contrôlé avec un logiciel destiné à cet effet, avec les conséquences prévues par la loi en cas de plagiat avéré.

Toulouse, 12 juin 2023

## Sommaire

<b>Introduction</b> .....	5
<b>1. Des décisions en contradiction avec la Constitution ?</b> .....	10
1.1. La création des Forces d'autodéfense japonaises : comment et pourquoi ?.....	10
1.2. Des tentatives de révisions infructueuses.....	14
1.3. Quels moyens pour renforcer le budget de défense nationale ?.....	19
1.4. Une politique de la peur ?.....	23
<b>2. Les causes et conséquences de cette direction politique</b> .....	30
2.1. Un budget renforcé, mais pour quoi faire ?.....	30
2.2. Des ambitions internationales.....	34
2.3. Les différentes formes de réactions face au renforcement militaire.....	41
<b>Conclusion</b> .....	51
<b>Bibliographie</b> .....	55
Annexe 1. Traduction et texte original du chapitre neuf de <i>Kenshō abe seiken</i> <i>hoshu to riarizumu no seiji</i> 検証 安倍政権 保守とリアリズムの政治.....	62
Annexe 2. Répartition actuelle des sièges par partis à la Chambre des représentants.....	72
Annexe 3. Carte du ministère de la Défense sur la situation géopolitique autour du Japon.....	73

## Introduction

De la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, le jusqu'alors dénommé « Empire du grand Japon », *dai nihon teikoku* 大日本帝國, fut l'une des plus grandes puissances coloniales de son époque. Sa domination sur le théâtre asiatique à cette époque est alors marquée par le succès de ses nombreuses opérations militaires. Tout d'abord sa victoire sur la Chine en 1895, puis, via le Traité de Shimonoseki signé le 17 avril de cette même année, l'annexion de la Corée en 1910. Après cela, sa victoire très inattendue lors de la Guerre russo-japonaise, *nichiro sensô* 日露戦争 (1904-1905), lui permettra d'apparaître comme important sur le plan de la géopolitique mondiale aux yeux des grandes puissances de l'époque. Enfin, viendra l'annexion de la Mandchourie par son armée en 1931. Ceci, couplé à sa forte présence sur d'autres îles du Pacifique, prises à l'Allemagne au cours de la Première Guerre mondiale et officiellement acquises via le Traité de Versailles en 1919, en fit un des alliés de choix des forces de l'Axe durant la Seconde Guerre mondiale. Toutefois cette alliance, entrée en vigueur le 25 novembre 1936 avec la signature du Pacte anti-Komintern entre les deux pays, conduisit l'Empire du grand Japon à s'opposer aux forces alliées, notamment aux États-Unis, menant ainsi à son irrévocable démantèlement suite à sa capitulation le 15 août 1945.

L'occupation du territoire japonais par les soldats américains de 1945 à 1952 eut pour objectif premier la démilitarisation ainsi que la démocratisation du pays, cherchant ainsi à éliminer à la racine les éléments ayant conduit le Japon sur le chemin de l'expansion guerrière. C'est pourquoi l'une des premières tâches à laquelle s'attela le Commandement suprême des forces alliées, dirigé par le général Douglas MacArthur (1880-1964), en collaboration avec les hommes politiques et bureaucrates japonais fut l'établissement d'une nouvelle Constitution. Votée le 3 novembre 1946 et entrée en vigueur le 3 mai 1947, la *Constitution du Japon*, *nihon koku kenpô* 日本国憲法, constitue encore à ce jour la référence légale sur laquelle se base l'État japonais contemporain. De toutes les innovations juridiques apportées par ce texte, une en particulier va marquer au fer rouge la suite de l'histoire du Japon tout au long du XX<sup>ème</sup> et du XXI<sup>ème</sup> siècles. Il s'agit du chapitre deux, dit de la renonciation à la guerre, et plus précisément de l'article neuf de ce dernier. En effet celui-ci stipule que :

« Le peuple japonais aspire sincèrement à une paix internationale se reposant sur la justice et l'ordre, l'exercice de la guerre par les pouvoirs publics, la menace au travers des armes ainsi que leur utilisation en tant que moyen de résolution de conflits internationaux sont rejetés de façon permanente.

2) Afin de parvenir aux objectifs énumérés dans le paragraphe précédent, les capacités militaires telles que l'armée de terre, de l'air et la marine ou autre ne sont pas maintenues. Le droit de belligérance du pays n'est pas reconnu. »

日本国民は、正義と秩序を基調とする国際平和を誠実に希求し、国権の発動たる戦争と、武力による威嚇又は武力の行使は、国際紛争を解決する手段としては、永久にこれを放棄する。

②前項の目的を達するため、陸海空軍その他の戦力は、これを保持しない。国の交戦権は、これを認めない<sup>1</sup>。

Cet article reste inchangé à ce jour et est, comme l'on peut aisément l'imaginer, source de nombreux conflits, qu'ils soient politiques, juridiques ou encore sociaux. Le Japon ayant alors perdu son droit de défense nationale, cette mission fut confiée aux États-Unis par la signature en 1951 du Traité de sécurité nippo-américain *nippon koku to amerika gasshūkoku to no aida no anzen hoshō jōyaku* 日本国とアメリカ合衆国との間の安全保障条約, abrégé en *anpō* 安保. Il y est stipulé, entre autres, que l'armée américaine possède le droit de rester sur le territoire japonais, et que le Japon ne peut fournir de droit de passage ou être la cible de l'installation de bases militaires pour des pays tiers. Ceci, couplé à l'article neuf de la Constitution du Japon semble mettre un terme définitif à toute forme de capacités militaires japonaises.

Mais alors que l'impossibilité de l'existence d'une armée japonaise en tant qu'institution officielle est plus que clairement énoncée dans ces textes, il est assez surprenant, dans un Japon censé être incapable depuis 1947 d'entrer en guerre, de trouver l'existence de « Forces d'autodéfense », *jieitai* 自衛隊. Autre fait surprenant, selon l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI) le Japon serait, pour l'année 2019, le neuvième pays au monde en termes de dépenses pour le budget militaire avec un total de, pour cette année là, 47,6 milliards de dollars<sup>2</sup>. Si l'on se fie aux chiffres avancés par ce même institut qui sont très proches des chiffres officiels<sup>3</sup> du ministère de la Défense, il est aisé de constater une augmentation quasi constante du budget militaire japonais, et ce depuis 1952, date à laquelle l'occupation américaine a pris fin. Les valeurs affichées dans les graphiques ci-dessous sont en centaines de millions de yen, *oku en* 億円, de façon à pouvoir les comparer. Toutefois, le graphique du ministère de la Défense ne présente que les chiffres depuis 2007 uniquement, c'est pourquoi cette même année est ici démarquée. Les valeurs affichées pour des années similaires entre les deux graphiques diffèrent légèrement, ce qui est dû aux différentes méthodologies utilisées pour leurs élaborations. Les chiffres avancés par

---

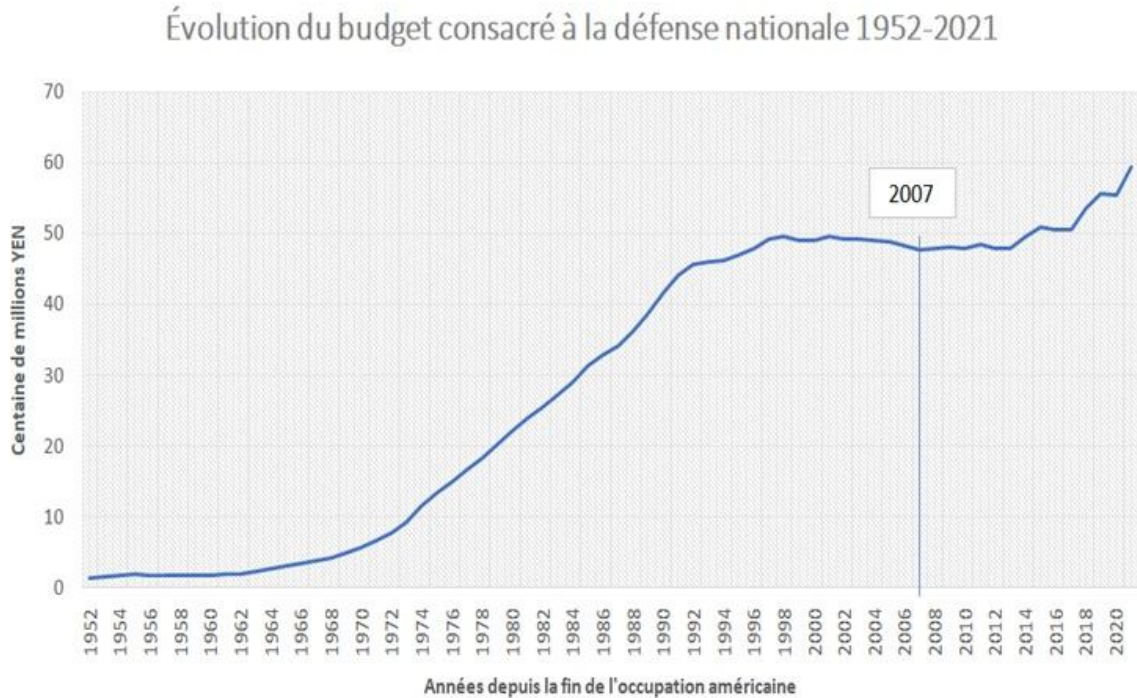
<sup>1</sup>« Administration électronique du gouvernement japonais », *hōrei kensaku* 法令検索, *shōwa nijūichi nen kenpō : nihon koku kenpō* 昭和二十一年憲法 : 日本国憲法 : <https://elaws.e-gov.go.jp/document?lawid=321CONSTITUTION> (consulté en janvier 2023).

<sup>2</sup>Kuimova Alexandra, Dr Lopes da Silva Diego, Wezeman Pieter D., Wezeman Siemon T., Dr Tian Nan, *Trends in World Military Expenditure, 2019*, Institut international de recherche sur la paix de Stockholm : <https://www.sipri.org/publications/2020/sipri-fact-sheets/trends-world-military-expenditure-2019> (consulté en janvier 2023).

<sup>3</sup>Site du ministère de la Défense japonais, *bōei shō jieitai* 防衛省自衛隊, « Frais liés à la défense », *bōei kankei hi* 防衛関係費 : <https://www.mod.go.jp/j/publication/wp/wp2021/pdf/R03020402.pdf> (consulté en janvier 2023).

l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm sont tous calqués sur la valeur du yen pour l'année 2020.

**Graphique des chiffres de SIPRI :**

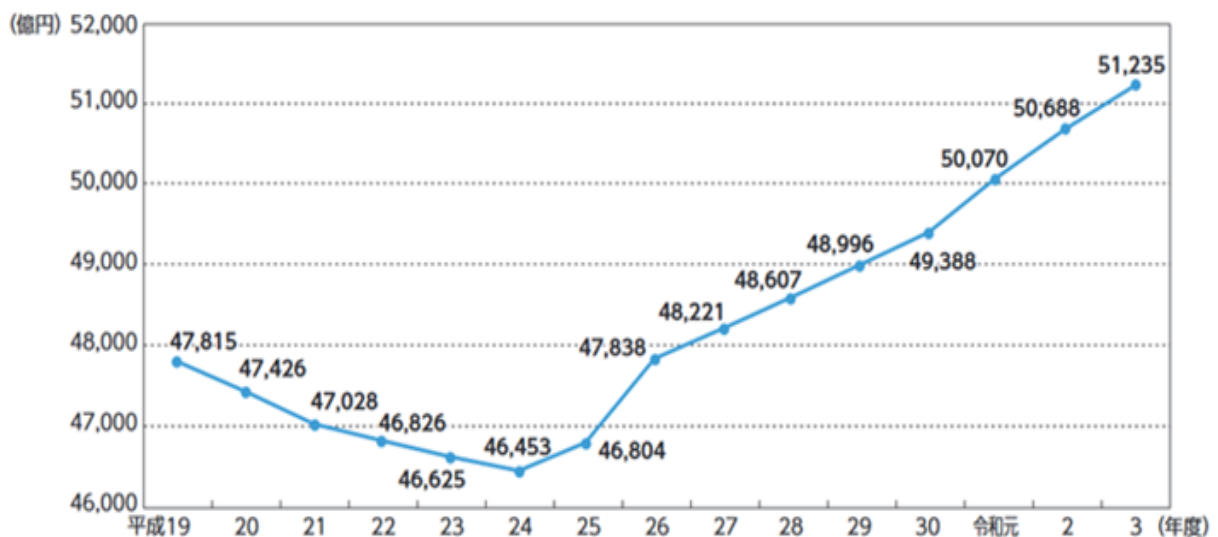


**Graphique des chiffres officiels :**

Évolution des dépenses liées à la défense durant ces quinze dernières années

第Ⅱ部 わが国の安全保障・防衛政策

図表Ⅱ-4-2-2 過去15年間の防衛関係費(当初予算)の推移



Le graphique des chiffres officiels utilisant le calendrier japonais traditionnel, apparaissent ici les deux périodes que sont *heisei* 平成 (1989-2019) et *reiwa* 令和 (période actuelle ayant débuté en 2019). La première date, *heisei* (平成) 19, équivaut comme précisé précédemment à 2007, la dernière, *reiwa* (令和) 3, correspond à 2021. Aujourd'hui, le budget de la défense est fixé par le gouvernement japonais à une somme équivalente à 1% du produit intérieur brut, somme atteinte pour la première fois en 1967<sup>4</sup>. Ainsi, avec l'avènement du miracle économique japonais durant la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, la part budgétaire consacrée à la défense a pu suivre une augmentation stable et linéaire jusqu'à l'aube des années 1990, sa croissance suivant celle du produit intérieur brut japonais de l'époque qui a en moyenne, de 1956 à 1990, augmenté de 5,5% par an<sup>5</sup>.

Vient alors une période de stagnation que l'on peut expliquer de par les difficultés économiques et les nombreuses crises qu'a connu le Japon durant les années 1990, qui furent même renommées en « décennie perdue », *ushinawareta jû nen* 失われた十年. L'année 1995 est particulièrement mise en avant pour cette décennie sans précédent, ayant vu l'avènement de deux catastrophes majeures du Japon contemporain : le séisme de Kôbe, *hanshin awaji dai shinsai* 阪神・淡路大震災, qui fit plus de 6000 morts et plus de 43000 blessés, et l'attentat au gaz sarin dans le métro de Tôkyô par la secte Aum Shinrikyô, *chikatetsu sarin jiken* 地下鉄サリン事件, qui fit treize morts et plus de 6000 blessés. Ces deux incidents en particulier signeront la fin du « mythe de la sécurité », *anzen shinwa* 安全神話, mais marqueront également la fin de la confiance absolue des citoyens japonais envers leurs institutions, cela notamment à cause de la gestion de crise calamiteuse dont celles-ci ont fait preuve.

Dans les années 2000, la courbe repart enfin à la hausse suite à la fin de la période de crise. On peut constater cependant une nouvelle baisse suite à la crise économique des subprimes de 2008, et ce jusqu'en 2012. En effet, la courbe repart une nouvelle fois à la hausse. Cette date coïncide avec le retour au pouvoir du Parti libéral-démocrate, *jiyû minshu tô* 自由民主党, parti libéral et conservateur historiquement majoritaire depuis sa fondation en 1955.

De nos jours, l'actuelle administration en place, celle du Premier ministre Kishida Fumio 岸田文雄 (né en 1957) cherche, depuis plus d'un an, à faire monter le budget militaire à hauteur de 2% du produit intérieur brut. Nous allons ici nous interroger sur cette constante augmentation du budget de la défense au Japon. Comment, en dépit du pacifisme constitutionnel, une telle chose est-elle

---

<sup>4</sup> Delamotte Guibourg, *La politique de défense du Japon*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, p. 292.

<sup>5</sup> Site officiel du Cabinet japonais, *naikakufu* 内閣府, « Statistiques économiques sur une longue période », *chôki keizai tôkei* 長期経済統計: <https://www5.cao.go.jp/j-j/wp/wp-je08/08b09010.html> (Consulté en février 2023).



possible ? Nous étudierons tout d'abord pourquoi la Constitution du Japon continue à poser problème aux hommes politiques japonais ainsi que les diverses méthodes employées par ces derniers afin de contourner les restrictions qu'elle impose et de faire pencher l'opinion publique nipponne en leur faveur, puis nous verrons quels sont les enjeux concrets derrière cette orientation politique de la part de l'élite japonaise sur le plan international, mais également quelles sont les réactions que celle-ci suscite dans les différentes strates de la société nipponne actuelle.

## 1. Des décisions en contradiction avec la Constitution ?

### 1.1. La création des Forces d'autodéfense japonaises : comment et pourquoi ?

Avant même de d'envisager les différents moyens existant pour permettre le financement, toujours plus important, des Forces d'autodéfense, il nous faut tout d'abord revenir sur les raisons ayant conduit à la création de ces dernières. Il est possible d'affirmer que, en ce qui concerne le non-respect du chapitre de renonciation à la guerre de la Constitution du Japon, les États-Unis furent les premiers à ouvrir la boîte de Pandore, boîte qu'ils avaient eux-mêmes façonnée. En effet, avec l'avènement de la Guerre froide et l'éclatement de la Guerre de Corée en 1950, ces derniers eurent rapidement la volonté de faire du Japon, alors occupé et dirigé par le Commandement suprême des forces alliées (SCAP), un partenaire de choix de par sa position géographique avantageuse. Ce revirement stratégique américain est résumé ainsi par Pierre Fistié de l'École supérieure d'études internationales de Québec:

« Ce revirement ne tenait d'ailleurs pas seulement à l'apparition de la tension avec l'URSS et au souci qui en résultait de favoriser le relèvement économique du Japon pour prévenir tout progrès du parti communiste nippon. La nécessité pour les États-Unis de maintenir à flot l'économie japonaise (du seul fait de la responsabilité qu'ils assumaient) contribuait déjà à faire abandonner toute idée de limitation du développement industriel nippon. Le 6 janvier 1948, un discours du sous-secrétaire d'État américain à la guerre, M. K. C. Royal, exposait d'ailleurs clairement que la politique des États-Unis n'était plus déterminée par le souci de prévenir une future agression japonaise mais par celui d'aider le Japon à redevenir une *self-supporting nation*.

Il convient cependant de souligner que si elle hâtait le revirement américain à l'égard du Japon du point de vue économique, l'apparition de la guerre froide entre les États-Unis et l'URSS ne suffit cependant pas pour entraîner une modification sur le plan militaire. Le changement de contexte décisif à cet égard allait être l'avènement du régime communiste en Chine et plus précisément le déclenchement de la Guerre de Corée qui, avec l'intervention chinoise dans le conflit, constitue le phénomène majeur entraînant l'apparition d'une nouvelle bipolarité en Asie orientale, celle opposant les États-Unis au gouvernement de Pékin.

C'est en effet la Guerre de Corée, avant même qu'elle n'oppose, à partir de la fin de novembre 1950, le corps expéditionnaire américain aux "volontaires" chinois, qui allait faire aboutir la révision de la politique des États-Unis. Désormais, le gouvernement de Washington, en quête d'un point d'appui en Extrême-Orient, allait rechercher l'alliance en bonne et due forme du Japon et, parallèlement, encourager son réarmement en dépit de l'article 9 d'une Constitution paradoxalement imposée par les États-Unis eux-mêmes.

Cette nouvelle politique allait rouvrir la porte au réarmement japonais grâce à deux efforts parallèles, l'un mené sur le plan juridique par le texte même du traité de paix et du traité de sécurité qui devait l'accompagner (et qui furent signés tous deux le 8 septembre 1951), l'autre sur le plan de l'organisation matérielle<sup>6</sup>. »

C'est le général Douglas MacArthur lui-même qui fut chargé de diriger les troupes américaines en Corée, cela suite à ses nombreuses victoires dans le Pacifique. Avec la position dominante que celui-ci occupait alors vis-à-vis du tout jeune gouvernement nippon, toutes formes

---

<sup>6</sup> Fistié Pierre, *L'évolution de la politique de défense du Japon depuis 1946*, Québec, Études internationales, Volume.3, n°2, 1972, p. 154.

de résistance de la part de ce dernier peut nous apparaître, avec notre point de vue contemporain, comme étant uniquement vouées à l'échec. Toutefois, le Premier ministre japonais de l'époque, Yoshida Shigeru 吉田茂 (1878-1967) parvint à limiter la participation japonaise à cette nouvelle guerre américaine à la seule fabrication d'armements pour les troupes américaines, et cela grâce au pacifisme constitutionnel que les États-Unis avaient eux-mêmes établi au Japon. Ce tour de force permit alors de transformer ce nouvel effort de guerre en un des outils clés de la reconstruction économique japonaise :

« Les États-Unis, bien entendu, allaient s'efforcer de mettre fin à cette situation en transformant le traité de sécurité (qui, d'après son préambule, n'avait qu'un caractère provisoire) en un traité de sécurité mutuelle mettant à la charge du Japon pour sa propre défense des obligations militaires actives. Parallèlement, le dialogue paradoxal entamé en juillet 1950 allait se poursuivre : les États-Unis demandaient au Japon de réarmer davantage et c'était le gouvernement Yoshida qui refusait ou tout au moins freinait le mouvement autant que possible. Les Américains souhaitaient que l'effectif des forces terrestres japonaises fût porté à 180 000 hommes (10 divisions au lieu de 6) et ultérieurement à 300 000 hommes. Yoshida, invoquant toujours l'article 9 et la faiblesse économique du Japon, s'en tenait au chiffre de 100 000 hommes fixé en 1952. En fait, Yoshida devait tenir compte en outre de l'opinion publique que l'expérience de la défaite et des deux bombes atomiques avait rendue anti-militariste dans sa majorité. Les Japonais, d'ailleurs, ne se sentaient pas menacés et nombre d'entre eux (surtout à partir du moment où l'Union soviétique disposera de la bombe atomique) avaient plutôt le sentiment que la présence américaine risquait d'attirer la foudre sur leur pays. Yoshida, pour sa part, estimait que le Japon devait être défendu mais persistait pour cela à compter sur la protection américaine. Depuis que les États-Unis s'étaient mis à rechercher l'alliance du Japon, celui-ci disposait d'une marge de manœuvre qu'il n'avait pas dans l'immédiat après-guerre. Mais cette marge de manœuvre, Yoshida entendait l'utiliser non pas pour réarmer, mais pour réaliser le relèvement économique du pays<sup>7</sup>. »

Cependant comme le décrit Guibourg Delamotte, chercheuse à l'Institut français de recherches sur l'Asie de l'Est, dans son ouvrage *La politique de défense du Japon* :

« Néanmoins, la Guerre de Corée absorbe les troupes américaines placées au Japon, et en l'absence de traité de sécurité, le Japon est vulnérable. En Juillet 1950, est établie une force nationale de police de réserve (keisatsu yobitai) de 75.000 hommes, rattachée au Cabinet<sup>8</sup>. »

C'est donc dans ce contexte d'absence de l'allié protecteur qu'est formé un premier semblant de force armée dans ce Japon nouvellement pacifiste. Peut-on alors imputer directement aux États-Unis la responsabilité de la création des Forces d'autodéfense ? Elles seraient alors une des conséquences directes des pressions américaines pour un réarmement du Japon, propulsées par le début de la guerre idéologique menant par la suite à la Guerre froide, et d'un manque de confiance absolu de la part des élites japonaises envers les États-Unis les ayant subitement laissées à l'abandon pour aller combattre l'avancée communiste dans le reste de l'Asie. Cette explication est toutefois démentie, toujours dans *La politique de défense du Japon*, par Guibourg Delamotte, et cela au travers de la thèse de l'État réactif :

---

<sup>7</sup> *Ibid.*, 158-159.

<sup>8</sup> Delamotte G., *op.cit.*, p. 26.

« La thèse de l'État réactif est l'une des théories qui tente de rendre compte des relations entre politiques interne et internationale. L'efficacité de la pression extérieure est fréquemment surestimée. Le contexte international apparaît cependant comme un catalyseur de changement<sup>9</sup>. »

Cette idée lui permet alors de déduire que :

« L'influence des États-Unis sur la politique de défense japonaise est plus limitée que ne le pensent, ou ne prétendent le penser les acteurs politiques : les demandes américaines ne produisent d'effet que dans la mesure où elles coïncident avec les intérêts japonais.<sup>10</sup> »

La création des Forces d'autodéfense aurait donc bel et bien été réalisée dans l'intérêt nippon avant tout. Cependant, la Constitution du Japon ne fait pas de différence de traitement entre les capacités militaires, qu'elles soient bénéfiques au Japon ou bien à un autre pays. Leur établissement est donc toujours bien supposé être anticonstitutionnel. À ce sujet, le Premier ministre de l'époque se positionnera ainsi :

« Malgré la légalité internationale de la légitime défense individuelle et collective, le Premier ministre Yoshida a estimé, dans un premier temps, que tout usage de la force, y compris en situation de légitime défense, était interdit par la Constitution. [...] Mais le Premier ministre est rapidement amené à étendre [sa reconnaissance] de la légitime défense. [...] Le 6 mars 1952, Yoshida soutient devant la Commission du budget de la Chambre des conseillers, que l'article 9 n'a pas aboli le droit d'autodéfense que possède le Japon en tant qu'État souverain, mais seulement celui de faire usage de la force internationalement pour poursuivre un dessein national : pour assurer sa défense et préserver son indépendance, tous les moyens, y compris la force, sont permis<sup>11</sup>. »

Le droit au recours à la légitime défense, individuelle tout du moins, du Japon est alors reconnu pour la première fois par un homme politique nippon depuis l'établissement du pacifisme constitutionnel. Cet acte marque le début d'une série de décisions politiques, initialement supposées impossibles, et qui vont pourtant devenir monnaie courante tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle. On peut en effet considérer les choix faits par les élites japonaises et américaines de cette époque comme une première pierre à l'édifice de la révision par interprétation. Claire Roullière, de l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg, résume alors la situation de l'époque ainsi :

« Ainsi, comme le rappelle Yoshida Shigeru dans ses mémoires, en juillet 1950, le général MacArthur demanda la constitution au plus tôt d'une Réserve Nationale de Police [...]. Bien que sa charge fût de s'assurer de la préservation de l'ordre sur l'archipel japonais, elle avait également pour vocation de devenir une force d'autodéfense. Or, non seulement l'article 9 affirmait la renonciation à l'usage de la force pour résoudre des différends internationaux, mais il consacrait l'interdiction pour le Japon d'entretenir des forces armées, même pour assurer sa légitime défense. C'est pourquoi il apparaissait alors que la création d'une telle force armée, bien qu'aux effectifs réduits, constituait une révision *de facto* de la Constitution. En outre, les Américains avaient l'intention de favoriser la constitution d'une armée japonaise légale après leur départ. Ces mesures favorisèrent l'émergence d'un nouvel état d'esprit parmi les élites au pouvoir. En effet, les partisans d'une armée japonaise étaient confortés par ce soutien américain, mais à l'opposé, il semblait dangereux pour les défenseurs de valeurs pacifistes de voir se reconstituer une armée japonaise forte, si peu de

---

<sup>9</sup> *Ibid.*, p 89.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 28-30.

temps après la fin de la guerre. Ces mesures contribuèrent donc à renforcer le crédit des conservateurs revenus au pouvoir dont le passé était étroitement lié avec le militarisme des années de guerre<sup>12</sup>. »

Il faut toutefois également soulever le fait que, le principe même d'interprétation d'un texte juridique d'une telle importance, supposé légalement intouchable, est quelque peu simplifié dans le cas du Japon. En effet, le contexte est d'une importance capitale dans la langue japonaise pour la compréhension d'un texte. Ceci couplé à la structure du texte de la Constitution japonaise, qui a tendance à aller à l'essentiel avec des articles assez courts et très généraux peut, d'une certaine façon, expliquer en partie l'attrait des interprétations constitutionnelles pour la classe politique nipponne.

---

<sup>12</sup> Roullière Claire, *La mémoire de la Seconde Guerre mondiale au Japon*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 58.

## 1.2. Des tentatives de révisions infructueuses

Le conflit entre la volonté croissante d'accroître les capacités militaires du Japon et les restrictions constitutionnelles fut et est toujours un sujet problématique. Mais, avant d'essayer de comprendre pourquoi l'interprétation constitutionnelle au sujet de la défense nationale est aussi présente dans l'histoire politique du Japon contemporain, il faut dans un premier temps étudier les moyens concrets que possèdent les élus japonais pour réviser directement la Constitution. Les conditions nécessaires sont évoquées dans l'article 96 de cette dernière, lequel stipule :

« La révision de cette Constitution doit se passer avec l'accord des deux-tiers de l'entière des membres des deux Chambres, la Diète doit ensuite voter une motion pour la proposer aux citoyens qui doivent la valider. Il est indispensable pour une validation, qu'au travers d'un vote spécial des citoyens et d'une élection fixée par la Diète, les votes en sa faveur soient majoritaires.

2) Concernant la révision constitutionnelle, lorsque la validation citée au paragraphe précédent est atteinte, l'Empereur, au nom du peuple et ne faisant qu'un avec la Constitution, la proclamera aussitôt officiellement »

この憲法の改正は、各議院の総議員の三分の二以上の賛成で、国会が、これを発議し、国民に提案してその承認を経なければならない。この承認には、特別の国民投票又は国会の定める選挙の際行はれる投票において、その過半数の賛成を必要とする。

②憲法改正について前項の承認を経たときは、天皇は、国民の名で、この憲法と一体を成すものとして、直ちにこれを公布する<sup>13</sup>。

Les critères à remplir pour une réforme constitutionnelle sont donc très stricts. Si l'on compare avec ceux nécessaires pour effectuer la même chose en France, la Constitution française, dans son article 89 stipule que :

« L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République sur proposition du Premier ministre et aux membres du Parlement.

Le projet ou la proposition de révision doit être examiné dans les conditions de délai fixées au troisième alinéa de l'article 42 et voté par les deux assemblées en termes identiques. La révision est définitive après avoir été approuvée par référendum.

Toutefois, le projet de révision n'est pas présenté au référendum lorsque le Président de la République décide de le soumettre au Parlement convoqué en Congrès ; dans ce cas, le projet de révision n'est approuvé que s'il réunit la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés. Le bureau du Congrès est celui de l'Assemblée nationale.

Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire.

La forme républicaine du Gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision<sup>14</sup>. »

<sup>13</sup>Administration électronique du gouvernement japonais, *op.cit.*

<sup>14</sup>Site officiel du Conseil constitutionnel français, *Texte intégral de la Constitution du 4 octobre 1958 en vigueur*, article 89 : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur> (consulté en janvier 2023).

Dans le cas français, un référendum peut tout à fait être évité et la majorité nécessaire pour valider une révision est fixée aux trois cinquièmes des suffrages exprimés par le Parlement. En comparaison dans le cas japonais, l'obtention des deux-tiers des votes en faveur d'une réforme de la Diète ainsi que l'obligation d'un vote supplémentaire des citoyens pour une validation finale sont des conditions bien plus restrictives. C'est bien la sévérité quant à ces clauses à respecter pour une révision qui, depuis 1947, empêche toute modification du texte originel de la Constitution, et de l'article neuf en particulier.

Il n'est donc pas surprenant que, même dans l'histoire récente, des tentatives de révisions de l'article 96 lui-même aient vu le jour. L'une des plus notables fut celle effectuée par l'ancien Premier ministre Abe Shinzô 安倍晋三 (1954-2022) durant son exceptionnellement longue période au pouvoir, allant de septembre 2012 à septembre 2020, dans un pays où rares sont les gouvernements qui dépassent les trois années de service. Représentant emblématique du Parti libéral-démocrate, parti ayant exercé un quasi monopole sur le pouvoir politique japonais durant plus d'un demi-siècle, Abe Shinzô afficha régulièrement et publiquement tout au long de ses mandats sa ferme intention de réviser la Constitution du Japon, l'article neuf en particulier. En tant que président du Parti libéral-démocrate, une telle volonté politique n'est pas étonnante, mais il faut également souligner le fait que son héritage familial a plus que certainement contribué à le pousser dans cette direction. En effet, son grand-père n'était autre que Kishi Nobusuke 岸信介 (1896-1987), ancien Premier ministre du Japon de 1957 à 1958, lui aussi en tant que président du Parti libéral-démocrate. Cet homme, suspecté de crime de guerre de classe A par les États-Unis durant l'occupation du Japon ne fut pourtant pas jugé au Tribunal de Tôkyô (1946-1948) pour ses actions au sein du gouvernement pendant la guerre. Il fut lui aussi un fervent défenseur de la révision constitutionnelle et, de par son histoire personnelle, il semble assez certain qu'il influença grandement l'orientation politique future de son petit-fils. Mais, au-delà même des histoires personnelles de ses présidents et depuis sa fondation en novembre 1955, la révision constitutionnelle a toujours été l'un des objectifs prioritaires du Parti libéral-démocrate. Cela à un tel point que, lorsque ce dernier perdit le pouvoir en faveur du Parti démocrate *minshu tô* 民主党 en 2009, la volonté de réviser la Constitution fut l'un des principaux catalyseurs permettant de maintenir une forme d'unité en cette période de crise quasi sans-précédent du parti. C'est ce que rappelle Nakatani Gen 中谷元 (né en 1957) membre du parti à l'époque :

« Au travers des mesures fondamentales comme les règles et principes du parti, nous avons eu à nouveau des conversations du type "ne devrions-nous pas réessayer concrètement encore une fois de réviser la Constitution, cela est

l'un des objectifs politiques du Parti libéral-démocrate d'origine" se rappelle Nakatani Gen, qui fut très impliqué dans l'ébauche de la proposition de révision de la Constitution en 2012<sup>15</sup>. »

C'est dans ce contexte que le Parti libéral-démocrate publia, également en 2012, une proposition de révision constitutionnelle dont on peut résumer le contenu ainsi :

« Cette nouvelle proposition contenait : la reconnaissance officielle (de façon symbolique) de la souveraineté impériale, l'élévation des familles au rang d'unité standard pour la société et la limitation des droits individuels dans le cas où ceux-ci s'opposent au bien-être public. Avec la réforme de ces clauses, l'incorporation de nouveaux droits susceptibles d'être acceptés par la gauche et le centre comme, entre autres, ceux concernant le bonheur individuel et la préservation d'un environnement sain, permettait de garder un certain équilibre. Mais la particularité la plus remarquable de cette ébauche était sa réforme de l'article neuf. Il y avait concrètement question de l'établissement d'une "armée nationale" se consacrant à "des actions visant à protéger la paix et l'indépendance du pays ainsi que la sécurité de la population", "des actions de coopération internationale dans le but de protéger la paix et la sécurité de la société mondiale" et "des actions visant à protéger l'ordre public ainsi que la vie et la liberté des citoyens".<sup>16</sup> »

Cette ébauche faisait clairement état de la volonté d'inscrire dans la Constitution l'existence, pourtant inconstitutionnelle et à l'encontre même du principe de pacifisme, des Forces d'autodéfense. L'ambiguïté juridique autour de leur statut a, par le passé, contribué à de nombreuses déclarations confuses, comme le rapporte Masuzoe Yôichi 舛添要一 (né en 1948), politologue et homme politique japonais (Ministre de la santé d'août 2007 à septembre 2009) parlant couramment le français dans son article « *La politique extérieure japonaise et les contraintes internes* » :

« En ce qui concerne les partis d'opposition, le Parti socialiste s'est fait l'avocat d'une curieuse théorie sur les Forces d'autodéfense japonaises. Masashi Ishibashi, premier secrétaire du PS, explique que les FAD<sup>17</sup> sont " inconstitutionnelles mais légales"<sup>18</sup>. »

Il semble donc que ce soit ce statut légal incertain qui poussa Shinzô Abe, après sa réélection en 2012, à essayer d'intégrer, sans succès, un nouveau chapitre à l'article neuf de la Constitution du Japon, afin d'y ajouter la reconnaissance de l'existence des Forces d'autodéfense en 2017. Cette proposition se solda finalement par un échec, et ce malgré les tentatives de séduction de l'opposition, notamment du Parti japonais de l'innovation, *nihon ishin no kai* 日本維新の会, effectuées par le Parti libéral-démocrate. En effet, après avoir annoncé ce projet dans une interview exclusive au journal *Yomiuri*, *yomiuri shinbun* 読売新聞, sa publication officielle se vit accompagner d'autres propositions de réformes :

---

<sup>15</sup> « Fondation initiatives d'Asie du Pacifique », *ippan zaidan hôjin ajia pafikku inishiatibu* 一般財団法人アジア・パシフィック・イニシアティブ, *Kenshō abe seiken hoshu to riarizumu no seiji* 検証 安倍政権 保守とリアリズムの政治, *bungei shunju* 文藝春秋, 2022, p. 350. Voir annexe 2.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 350-351.

<sup>17</sup> Sigle utilisé pour les Forces d'autodéfense japonaises.

<sup>18</sup> Masuzoe Yoichi 舛添要一, *La politique extérieure japonaise et les contraintes internes*, Paris, Politique étrangère, 50<sup>ème</sup> année n°1, 1985, Persée : [https://www.persee.fr/doc/polit\\_0032-342x\\_1985\\_num\\_50\\_1\\_3443](https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1985_num_50_1_3443) (consulté en janvier 2023), p. 94.



« En juin 2017, le Parti libéral démocrate publia officiellement ses quatre piliers pour la révision constitutionnelle, à savoir l'ajout à la Constitution d'une description explicite des Forces d'autodéfense (1), le fait de rendre gratuit l'éducation supérieure post-éducation obligatoire (2), la création d'une clause pour les situations d'urgence permettant, entre autre, un report des élections législatives si nécessaire (3) et l'assignement d'un siège minimum pour chaque préfecture à la Chambre des conseillers, afin d'y abolir "la fusion de circonscriptions"(4)<sup>19</sup>. »

« À l'exception faite de l'article neuf, ils ont été choisis en tenant compte des craintes réalistes des autres partis, plutôt tournés vers la délibération ainsi qu'en considérant l'opinion publique. Concernant le fait de rendre gratuit le lycée (et possiblement la faculté), c'est là une chose qui était demandée par le Parti japonais de l'innovation, alors vu comme un potentiel allié pour la révision de la Constitution. De nombreuses voix s'élevèrent à ce sujet pour dénoncer le fait que : "Cela a pour but de gagner la coopération du Parti japonais de l'innovation en vue de la révision de l'article neuf "<sup>20</sup>. »

Cependant, cette tentative se révéla, elle aussi, infructueuse. Mais ce ne fut pas la seule, un autre échec d'Abe concerne la précédemment évoquée réforme de l'article 96. La justification annoncée pour une telle révision fut la suivante :

« En se basant sur la proposition de réforme constitutionnelle du Parti libéral-démocrate de 2012, Abe revendiqua le fait de devoir abaisser la condition pour une proposition de réforme à la Diète à une simple majorité (session plénière de la Chambre des représentants du 30 janvier 2013), et déclara que, au travers d'un refus de la part d'un tiers de la Diète, le mécanisme de décision directe était volé aux électeurs (commission budgétaire de la Chambre des représentants du 4 février 2014)<sup>21</sup>. »

L'idée étant alors d'utiliser la réforme de l'article 96 comme un moyen de faciliter celle de l'article neuf dans un futur plus ou moins proche. Shinzô Abe, grâce au soutien du Parti japonais de l'innovation, possédait alors les deux-tiers nécessaires à une proposition de la Diète pour une révision constitutionnelle, toutefois, ni son allié dans la coalition au pouvoir, le Parti du gouvernement éclairé, *kômei tô* 公明党, ni les citoyens ne le suivirent :

« Toutefois, les actions pour une réforme de l'article 96 furent inondées par de fortes critiques. Tout d'abord, au niveau politique, il y eut l'opposition du Parti du gouvernement éclairé, membre de la coalition au pouvoir. Si la condition pour une proposition parlementaire était modérée à une simple majorité, le Parti libéral-démocrate aurait alors la possibilité de soumettre des propositions de réformes à lui tout seul. Le Parti du gouvernement éclairé craignait donc, si cela devait se produire, de voir son influence au sein de la coalition en être affaiblie, en particulier à la Chambre des conseillers. Lors de la commission d'inspection de la Constitution de la Chambre des représentants du 9 mai 2013, il clama son objection contre la priorisation d'une révision de l'article 96, et insista sur le fait que, durant les débats autour des changements de procédures de réforme, le contenu de ces dernières devait lui aussi être abordé. Enfin, le représentant du Parti du gouvernement éclairé, Yamaguchi Natsuo, rappela que : "(concernant la Constitution) Il est indispensable de préserver certains grands obstacles".

À la même période, le soutien parmi les électeurs pour une réforme de l'article 96 était faible. On peut penser que cela est dû à l'influence également grande des experts de la Constitution, qui avaient mis en garde sur le fait que cela reviendrait à changer l'un des ses principes fondamentaux. L'expert Kobayashi Setsu souleva le fait que, même en supposant qu'une révision "indirecte" encore plus drastique que celle de l'article 96 voit le jour, le raisonnement avançant le fait que "les hommes politiques soient 'limités' et que, par conséquent, changer la Constitution est une chose nécessaire est erroné. Le constitutionnalisme ou bien 'la suprématie de la loi' sont trop peu reconnus". Abe avait à la

---

<sup>19</sup> « Fondation initiatives d'Asie du Pacifique », *op.cit.*, p. 363.

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 352.

base pour espérer que l'article 96 soit le point central des discussions durant l'élection de la Chambre des conseillers de 2013. Mais, dû au faible soutien des électeurs, les résultats du sondage d'opinion mené par le journal *Asahi* la même année fut de seulement 38% pour et 54% contre. Le 1<sup>er</sup> mai, Abe lui-même reconnu que "Cela ne relève pas d'un niveau où l'on peut affirmer que l'approbation citoyenne a été gagnée"<sup>22</sup>.»

Une révision directe de la Constitution semble donc constituer une tâche quasi-impossible pour les hommes politiques japonais, même lorsque ceux-ci réussissent à obtenir les conditions drastiques indispensables à celle-ci. En effet, si Shinzô Abe lui-même, aisément l'homme politique le plus important du Japon du XXI<sup>ème</sup> siècle n'a pu concrétiser ses idéaux, qui donc en serait bien capable ? Cette situation, qui ne date pas d'aujourd'hui, a forcé les élites japonaises à s'adapter, et ce par le biais de stratégies de contournement, la plus notable étant l'interprétation constitutionnelle. Comme évoqué précédemment, la première occurrence de ce comportement politique fut effectuée par Yoshida Shigeru au sujet des capacités de légitime défense du Japon avec l'établissement en 1954 de l'Agence de défense *bôei-chô* 防衛庁 :

« La National Police Reserve (N. P. R.) échappait désormais à l'autorité du SCAP puisque celui-ci était aboli. Il s'agissait donc de mettre sur pied l'autorité japonaise à laquelle elle allait être soumise. Puisque l'article 9 de la Constitution interdisait au Japon de posséder une armée, il ne pouvait s'agir officiellement d'un ministère de la Guerre ou de la Défense. La loi du 1er août 1952 utilisa donc un euphémisme en créant une "Agence de sécurité nationale", autorité civile à laquelle devait être subordonné un état-major. En même temps, la N. P. R. prenait le nom de "Force de sécurité nationale" et [à] la fin du mois se voyait dotée en armes lourdes (chars, artillerie, etc.) par un accord de prêt-bail<sup>23</sup>. »

Elle deviendra bien plus tard, en 2007, un Ministère en bonne et due forme, celui de la défense *bôei-shô* 防衛省, marquant ainsi de façon plus qu'évidente la direction suivie par les élites japonaises jusqu'alors.

---

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 354.

<sup>23</sup> Fistié P., *op.cit.*, p. 157-158.

### 1.3. Quels moyens pour renforcer le budget de défense nationale ?

La création d'un organe politique dédié à l'organisation et la gestion de la défense nationale démontre bien que l'interprétation du texte original de la Constitution peut dévier grandement du sens premier de celui-ci. Une fois ce cap franchi, il est plus que logique pour le gouvernement de chercher à lever des fonds pour financer les activités de défense reconnues comme n'entrant pas en conflit avec l'interprétation constitutionnelle majoritaire.

En 2022, le Premier ministre Kishida Fumio annonce une nouvelle stratégie de défense nationale. Y figurent, entre autres, une volonté d'acheter plusieurs centaines de missiles balistiques aux États-Unis, de créer de nouveaux dépôts de munitions, ainsi que de financer la recherche et le développement en matière d'armements mais aussi de cyber-défense. Afin d'accomplir lesdits objectifs, il serait nécessaire d'augmenter le budget de défense national à hauteur de 2% du PIB, soit une quasi multiplication par deux de la somme jusqu'alors prévue à cet effet. Un tel changement ferait s'aligner le Japon sur le niveau fixé comme objectif par les pays membres de l'OTAN en ce qui concerne les dépenses militaires<sup>24</sup>, fait soulevé par l'administration Kishida afin de justifier ce changement. Cette annonce a bien évidemment eu un retentissement énorme, que ce soit au Japon ou bien à l'international. Cette volonté de hausse des frais de défense *bôei hi zôgaku* 防衛費増額, a fait couler beaucoup d'encre dans la presse japonaise, notamment en ce qui concerne la question des sources de financement *zaigen* 財源, qui à ce jour pose encore beaucoup de problèmes. Le 30 septembre 2022, une commission d'experts provenant de multiples domaines fut formée par le gouvernement dans le but de trouver la meilleure solution de financement possible<sup>25</sup>. Plusieurs solutions ont été proposées, les deux principales furent d'abord le recours à la dette nationale, *kokusai tanomi* 国債頼, et l'augmentation des impôts, *zôzei hôshin* 増税方針. Toutefois, aucune des deux options ne créa de consensus parmi la classe politique. Le Parti constitutionnel-démocrate, *rikken minshu tô* 立憲民主党, et le Parti japonais de l'innovation, se sont entendus afin de s'opposer à une hausse générale des impôts, préférant étudier la possibilité de réunir la somme nécessaire via des réformes administratives et financières, *gyô zaisei kaikaku* 行財政改革<sup>26</sup>. Cette dernière option semblait être la plus réaliste, étant donné le rejet total de la possibilité d'avoir

---

<sup>24</sup> Niveau fixé lors du sommet de 2014 au Pays de Galles. Cependant très peu de pays membres l'atteignent réellement à l'heure actuelle.

<sup>25</sup> « Hausse des frais liés à la défense, quels financements ? Stratégies pour le Traité nippo-américain et la première réunion des experts », *bôei hi zôgaku, zaigen doko ni anpo senryaku, yûshikisha ga sho kaigô* 防衛費増額、財源どこに安保戦略、有識者が初会合, Tôkyô, *asahi shinbun* 朝日新聞, 2022.

<sup>26</sup> « Le Parti constitutionnel démocrate et le Parti japonais de l'innovation, un renforcement dans leur lutte commune à la Diète contre la hausse des impôts pour la défense », *rikken ishin, kyôtô kyôka he bôei zôzei hantai de itchi, tsûjô kokkai* 立憲・維新、共闘強化へ 防衛増税反対で一致 通常国会, Tôkyô, *asahi shinbun* 朝日新聞, 2022.

recours à la dette nationale. La faute, en outre, au fait que l'utilisation de cette technique pour atteindre un renforcement budgétaire, fixé pour rappel à 2% du PIB, signifierait que chaque année la défense nationale, tout en se permettant de flirter avec le non respect de la Constitution du Japon, creuserait encore plus qu'elle ne le fait déjà la dette publique japonaise déjà bien élevée. Cette dernière s'élèverait en 2022 à environ 264% du PIB japonais<sup>27</sup>, classant le pays à la première place mondiale de cette catégorie peu glorieuse.

Toutefois, le 3 février 2023, le Conseil des ministres a adopté une proposition de loi concernant les sources de financement pour le *bôei hi zôgaku*, et le refus d'un recours à une hausse des impôts y est clairement énoncé. Comme solutions, ce texte propose tout d'abord que les excédents d'aides attribuées aux hôpitaux nationaux pour faire face à la crise du coronavirus soient rendus au trésor public, prétextant une accumulation à hauteur de 74,6 milliards de yens (746 *oku en* 億円, soit environ 517, 730, 847 d'euros<sup>28</sup>). Comme autre moyen de financement, sont également évoqués des « comptes spéciaux » *tokubetsu kaikei* 特別会計, qui sont gérés indépendamment du reste des finances publiques. En reprenant les sommes accumulées sur le « compte spécial dédié aux fonds cumulés par des transferts d'argent provenant de l'étranger » *gaikoku kawase shikin tokubetsu kaikei* 外国為替資金特別会計, et sur le « compte spécial des finances publiques pour les prêts et investissements<sup>29</sup> » *zaisei tōyūshi tokubetsukaikei* 財政投融资特別会計, il serait alors possible de réunir environ 1200 milliards de yens (1,2 *chō en* 兆円, soit environ 8, 328, 110, 148 d'euros) supplémentaires. Enfin, au travers d'un projet de vente de propriétés publiques, *kokuyūzaisan baikyaku* 国有財産売却, environ 3100 milliards de yens (3,1 兆円, soit environ 21, 514, 284, 549 d'euros) seraient encore à ajouter. Dans ces potentiels 4600 milliards de yens disponibles, 1200 sont déjà attribués aux dépenses prévues pour l'année 2023, le reste serait prévu pour couvrir celles de 2024<sup>30</sup>. Ces nouvelles sources de financement sont certes conséquentes à l'heure actuelle, mais elles ne permettront en aucun cas de maintenir la hausse du budget de défense de façon constante pour les prochaines années à venir. Cela n'a toutefois pas empêché le gouvernement japonais de fixer la date à laquelle le budget de défense devrait atteindre les 2% du produit intérieur brut à 2027, projet que le journal *Nihon keizai* a illustré avec ce tableau :

---

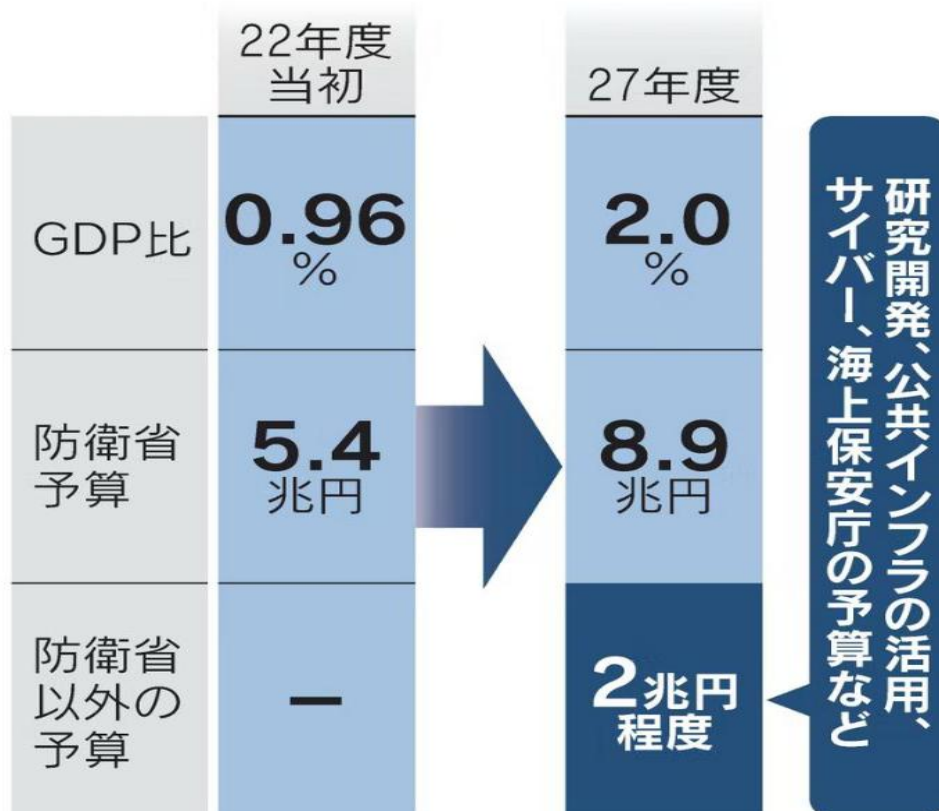
<sup>27</sup> « Bilan macro-économique du Japon », site du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/JP/bilan-macro-economique-du-japon> (consulté en janvier 2023).

<sup>28</sup> La valeur du yen utilisée pour convertir les sommes en euros est celle d'avril 2023, à savoir un euro est égal à 144,09 yens.

<sup>29</sup> Site du ministère des finances japonais *zaimu shō* 財務省, *zaisei tōyūshi tokubetsukaikei* 財政投融资特別会計: [https://www.mof.go.jp/policy/budget/topics/special\\_account/fy2020/2020-kakuron-5.pdf](https://www.mof.go.jp/policy/budget/topics/special_account/fy2020/2020-kakuron-5.pdf) (consulté en février 2023).

<sup>30</sup> « Hausse des frais de défense, des sources de financement lointaines. Le vote par le Conseil des ministres de la proposition de loi de garantie par le gouvernement », *bôei hi zôgaku, antei zaigen tōku seifu ga kakuho hōan wo kakugi kettei* 防衛費増額、安定財源遠く 政府が確保法案を閣議決定, *Tōkyō, nihon keizai shinbun* 日本経済新聞, 2023.

## 防衛予算は省庁横断型にする



Traduction :

Modèle envisagé pour la répartition du budget ministériel pour la défense

	Début de l'année fiscale 2022	Année fiscale 2027
Part du PIB	0,96%	2%
Budget du ministère de la Défense	36, 618, 727, 050 €	61, 766, 816, 931 €
Budget en dehors du ministère de la Défense <sup>31</sup>	—	13, 566, 362, 766 €

<sup>31</sup> Budget réservé au développement de la recherche, aux infrastructures publiques, à l'informatique et à l'Agence de sécurité maritime.

Le budget prévu par ce plan représenterait une somme hypothétique de 11.000 milliards de yens (environ 76, 341, 009, 690 d'euros), dont 8900 milliards (environ 61, 766, 816, 931 d'euros) seraient réservés aux seules dépenses des Forces d'autodéfense<sup>32</sup>. Il faut également noter que, à l'heure actuelle, le côté hypothétique de ces sources de financement laisse encore planer un doute sur un possible recours à une hausse des impôts, notamment ceux sur le revenu et le patrimoine. Le Premier ministre Kishida l'a évoqué de façon inattendue lors d'une session exceptionnelle de la Diète en janvier, allant même jusqu'à surprendre les membres de son propre parti car, comme vu précédemment, cette solution avait été classée comme inenvisageable par beaucoup<sup>33</sup>.

Pour terminer sur cette actualité, il est également important de soulever le fait que les États-Unis sont, de façon peu surprenante, de fervents défenseurs de ce nouvel agenda politique japonais. Lors d'une rencontre entre le Premier ministre Kishida et le président américain Joe Biden (né en 1942) à New-York le 13 novembre 2022, ce dernier a formulé en bonne et due forme son soutien pour la hausse du budget militaire japonais<sup>34</sup>. Le support infaillible des États-Unis pour un réarmement nippon est donc, par extension, l'une des raisons permettant au gouvernement japonais de proposer régulièrement des mesures de renforcement militaires inconstitutionnelles.

---

<sup>32</sup> « *Frais de défense, 2% du PIB en 2027, la somme restante pour les dépenses non-militaires estimée à 2000 milliards de yens* », *bôei hi, 27 nen ni GDP hi 2%, hi bôei shô yosan ha 2 chô en kibo* », 防衛費、27年度にGDP比2%、非防衛省予算は2兆円規模, Tôkyô, *nihon keizai shinbun* 日本経済新聞, 2023. Voir annexe 3.

<sup>33</sup> « *Monter les impôts pour "pousser de force" la hausse des frais de défense c'est ouvrir "la porte vers la ruine du pays", les dangers d'une expansion militaire sans frein* », *bôei hi "gorioshi" zôzei de hiraku "bôkoku no tobira", hadome naki gunkaku ga haramu kikensei* 防衛費"ゴリ押し"増税で開く「亡国の扉」 歯止めなき軍拡がはらむ危険性, Tôkyô, *asahi shinbun* 朝日新聞, 2023.

<sup>34</sup> « *Les leaders de l'alliance nippo-américaine débattent ensemble de mesures politiques pour contrer la Chine et du soutien envers la hausse des frais militaires japonais* », *nichibei shunô, taichûgoku seisaku kosuriawase nihon no bôei hi zô wo shiji*, 日米首脳、対中国政策擦り合わせ 日本の防衛費増を支持, Tôkyô, *nihon keizai shinbun* 日本経済新聞, 2022.

## 1.4. Une politique de la peur ?

Concernant la décision de l'administration Kishida sur l'augmentation du budget de défense, plusieurs arguments ont été émis pour en expliquer la nécessité. Le premier et le plus évident concerne la situation géopolitique dans laquelle se trouve actuellement le Japon. En effet, à première vue, l'Archipel semble être cerné de toutes parts par ses ennemis, politiques ou économiques, que sont la Corée du nord, la Chine et la Russie, ce qui peut sembler comme une raison suffisante au développement massif de la défense nationale que souhaite le Parti libéral-démocrate depuis des décennies. En se penchant sur les différentes informations diffusées par le Ministère de la défense, on trouve essentiellement des graphiques et des cartes démontrant l'infériorité des capacités militaires japonaises par rapport à celles de ses voisins ainsi que l'étendue des zones d'activités militaires, proches du Japon, de ceux-ci<sup>35</sup>. L'Archipel apparaît alors comme étant faible et démunie, entouré de grandes puissances militaires n'attendant que la bonne occasion pour frapper.

Dans le Livre blanc de la défense de 2022, le Ministère assure fonder son orientation politique sur la Constitution du Japon :

« Depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, notre pays a décidé ne plus jamais retourner une nouvelle fois sur le sentier calamiteux de la guerre et n'a cessé de multiplier ses efforts pour la construction d'un État pacifiste. Une paix durable, c'est là le désir profond du peuple japonais. La Constitution du Japon, brandissant cet idéal pacifique dans son article neuf, pose comme principe la renonciation à la guerre, la non-préservation des capacités militaires ainsi que l'abandon du droit de belligérance. Avec le retour à l'indépendance de notre pays, ces règles ne représentent plus un refus du droit d'autodéfense qui caractérise les États souverains. Ainsi, depuis que notre gouvernement a reconnu que cela n'annulait pas notre droit d'autodéfense national, préserver un minimum nécessaire de force militaire à cet usage est interprété comme étant valide constitutionnellement.

En se basant sur cela, notre pays a, en se fondant sur la Constitution et sur une défense de non-agression comme plan fondamental de défense nationale, maintenu les Forces d'autodéfense en tant que structure possédant une force concrète et poursuit l'aménagement et la planification de leurs fonctions. »

わが国は、第二次世界大戦後、再び戦争の惨禍を繰り返すことのないよう決意し、平和国家の建設を目指して努力を重ねてきた。恒久の平和は、日本国民の念願である。この平和主義の理想を掲げる日本国憲法は、第9条に戦争放棄、戦力不保持、交戦権の否認に関する規定を置いている。もとより、わが国が独立国である以上、この規定は、主権国家としての固有の自衛権を否定するものではない。政府は、このようにわが国の自衛権が否定されない以上、その行使を裏づける自衛のための必要最小限度の実力を保持することは、憲法上認められると解している。

このような考えに立ち、わが国は、憲法のもと、専守防衛をわが国の防衛の基本的な方針として実力組織としての自衛隊を保持し、その整備を推進し、運用を図ってきている<sup>36</sup>。

---

<sup>35</sup> Ministère de la Défense japonais 防衛省, *reiwa yonen han bôei hakusho* 令和四年版防衛白書, (Livre blanc de la défense 2022) : [https://www.mod.go.jp/j/publication/wp/wp2022/w2022\\_00.html](https://www.mod.go.jp/j/publication/wp/wp2022/w2022_00.html) (consulté en mars 2023). Voir annexe 5.

<sup>36</sup> *Ibid.*, chapitre deux sur les mesures de défense pour la sécurité nationale, *dai ni bu waga kuni no anzen hoshô, bôei seisaku* 第II部 わが国の安全保障・防衛政策.

Le degré minimal d'autodéfense évoqué ici est-il un simple reflet de la situation japonaise actuelle ou bien sert-il à masquer une politique de la peur ? En effet, beaucoup s'interrogent sur la réalité des menaces auxquelles le Japon est soumis selon le ministère de la Défense.

Dans le cas de la Corée du nord, le principal argument brandi par le gouvernement japonais est l'envoi fréquent de missiles nord-coréens aux alentours de l'archipel nippon. Une telle situation est bien entendu problématique, particulièrement dans le cadre d'une nation n'ayant pas le droit de se défendre elle-même. Chaque envoi de missiles nord-coréens dans la zone économique exclusive japonaise viole les lois internationales et ne manque naturellement pas d'affoler de plus en plus les citoyens de l'Archipel. Si, aujourd'hui, le gouvernement revendique l'existence de son « droit d'attaque contre les bases ennemies », *teki kichi kôgeki nôryoku* 敵基地攻撃能力, ou « droit de contre-attaque », *hangeki nôryoku* 反撃能力<sup>37</sup>, cela reste dans le cadre de l'alliance nippo-américaine et ne servirait, hypothétiquement, qu'à défendre des installations de l'armée américaine contre une attaque ennemie par avance, si les forces japonaises la détecte avant eux-mêmes. Le droit international interdit en effet l'attaque préemptive qui est, selon la définition d'Éric Seizelet, professeur émérite à l'Université Paris-Cité, dans son article « *Focus Les débats de politique intérieure sur la défense antimissile au Japon* » :

« La guerre ou l'attaque préemptive consiste pour un État à user de la force militaire contre le territoire d'un État cible pour faire face, non pas à une menace potentielle, mais à un danger proche et immédiat, ce qui suppose une intention agressive clairement reconnue, l'imminence du péril, et le respect du principe de proportionnalité. Cette distinction, en apparence simple, soulève en réalité de nombreuses difficultés tenant soit aux zones grises entre prévention et préemption, soit à l'attitude même des États prompts à légitimer une action préventive sous couvert de préemption. En ce qui concerne le Japon, la guerre préventive reste juridiquement et politiquement impossible compte tenu de sa Constitution et de la fibre pacifiste de sa population. Le gouvernement a d'ailleurs confirmé qu'il s'en tenait à une interprétation de la Charte des Nations-Unies liant la riposte légitime à l'existence d'une attaque armée, donc prohibant non seulement toute attaque préventive, *yobô kôgeki*, mais aussi toute frappe préemptive, *sensei kôgeki*, tout en indiquant que le caractère illégal de ce type d'intervention au regard du droit international devait être interprété au cas par cas<sup>38</sup>. »

Il est donc impossible pour le Japon de détruire les bases de lancement de missiles nord-coréennes. Toutefois, cela n'empêche pas le gouvernement nippon de vouloir investir une part de son budget pour contrer lesdits missiles, et ce en installant des missiles dits d'interceptions. Un tel projet avait été voté en 2017, causant de nombreux troubles dans les collectivités territoriales alors

<sup>37</sup> « Définir le droit d'attaquer les bases ennemies. Le degré minimal nécessaire d'autodéfense, pouvoir riposter sur le territoire ennemi. Les points essentiels des trois articles de l'ANPO », *teki kichi kôgeki nôryoku wo teigi. hitsuyô saishô gendo no jie, aite no ryôiki de hangeki nôryoku. anpô san bunsho, kosshi an* 敵基地攻撃能力を定義 必要最小限度の自衛、相手の領域で反撃可能 安保3文書、骨子案, Tôkyô, *asahi shinbun* 朝日新聞, 2022.

<sup>38</sup> Seizelet Éric, *Focus Les débats de politique intérieure sur la défense antimissile au Japon*, Paris, Institut de relations internationales et stratégiques, 2022, p. 4.



choisies pour l'installation de ces nouveaux équipements. Le gouvernement dû d'ailleurs abandonner ce projet, citant la dégradation environnementale ainsi que le coût estimé à 4,2 milliards de dollars comme raisons principales. Toutefois les réelles causes seraient toutes autres, toujours selon Éric Seizelet :

« Le 15 juin 2020, le gouvernement annonça inopinément la "suspension" de l'installation des bases de missiles Aegis ashore, non pas tant en raison de l'opposition des populations concernées, que du fait de son coût – l'équivalent de 4,2 milliards de dollars – et de considérations techniques et environnementales liées au problème des retombées des boosters, insuffisantes à assurer la sécurité des riverains en cas de tir. Explications jugées peu convaincantes aux dires des spécialistes. En effet, le 30 juin, – soit quinze jours après cette annonce – un document interne du PLD diffusé auprès de la cellule de réflexion sur la défense antimissile du PLD créée le même jour, en dévoilait les vraies raisons : il n'y était pas question des risques encourus par l'environnement, mais de la dégradation importante de la situation géostratégique entourant l'Archipel depuis 2017, accroissant sa vulnérabilité face à des "États ayant développé de nouveaux types de missiles susceptibles de transpercer les systèmes de défense antimissile en vigueur". En d'autres termes, le projet Aegis ashore aurait été prématurément frappé de... caducité<sup>39</sup>. »

En voyant le coût astronomique de l'installation de ces missiles, pourtant déjà obsolètes à l'époque, il est clair que désormais, pour se doter de capacités de défenses suffisamment performantes pour intercepter les missiles nord-coréens, le gouvernement ne semble avoir d'autres choix que de recourir à l'extrême en doublant son budget initial. Il est toutefois assez légitime de remettre en cause la réalité de la menace que représente la Corée du nord pour le Japon. En effet, une attaque ouverte de sa part semble plus qu'improbable, de par la qualité du Japon en tant qu'allié militaire des États-Unis, et de par la position plutôt solitaire qu'occupe la Corée du nord sur le plan géopolitique mondial. Pourquoi donc s'exposerait-elle à une contre-attaque américaine dont elle ne pourrait vraisemblablement jamais se relever ? C'est pourquoi beaucoup dénoncent l'utilisation de la menace nord-coréenne par les administrations nippones comme un faux prétexte, servant à justifier une politique voulue plus militariste. Éric Seizelet rapporte que :

« Du côté des groupes pacifistes de citoyens, du Parti communiste japonais et du Parti social-démocrate, on estimait [que le déploiement de missiles Patriot dans certaines collectivités territoriales] concourait à la militarisation de l'espace et venait en soutien à une stratégie d'attaque unilatérale en provenance des États-Unis. Plus généralement, on dénonçait le coût élevé de ces dispositifs, le déni de démocratie, leur inadéquation aux besoins réels de l'Archipel – au détriment de l'amélioration du système de protection sociale dans une société vieillissante –, une "diabolisation" excessive de la Corée du Nord par une rhétorique floue confondant tir de missiles et lancement de fusées servant d'alibi à un alignement sur Washington, et les dangers d'une solution militaire prévalant sur la négociation<sup>40</sup>. »

Pour certains, les menaces nord-coréennes, chinoises et la crise taïwanaise sont instrumentalisées par la classe politique afin de faire pencher favorablement l'opinion publique pour

---

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>40</sup> *Ibid.*

un renforcement de la défense nationale<sup>41</sup>. Selon Jean-Marie Bouissou, directeur de recherche à l'Institut d'études politiques, la Corée du nord est un ennemi qui fut bien pratique pour le Japon, servant de fausse menace prétexte à un développement de la défense quand celui ne pouvait encore se permettre de pointer du doigt la Chine comme ennemie. C'est ce qu'il explique dans *Géopolitique du Japon : une île face au monde* :

« Cette menace a fourni aux dirigeants nippons le meilleur argument pour renforcer les FAD, tant ils n'osaient pas désigner la Chine comme le véritable adversaire. C'est chose faite depuis 2004, quand le Livre blanc de la défense<sup>42</sup> a qualifié la RPC de "menace potentielle", alors que la Corée du Nord n'était qu'une simple "préoccupation de sécurité"<sup>43</sup>. »

Ainsi, si la Corée du nord n'est qu'une menace fantôme pour le Japon, qu'en est-il de la Chine ? Concernant cette dernière, si le conflit autour des îles Senkaku, *senkaku shotô* 尖閣諸島, appartenant au Japon mais revendiquées par la Chine est certainement la cause d'une inquiétude internationale réelle, il semble également qu'une attaque directe de la part des forces chinoises sur le Japon soit assez inenvisageable, les États-Unis servant actuellement de garde-fou entre les deux puissances. Qui plus est, en dépit de leur relation conflictuelle millénaire, la Chine et le Japon sont désormais des partenaires économiques d'une grande importance l'un pour l'autre, et ce depuis la fin de la guerre et le début de la reconstruction économique chinoise. Toutefois, malgré leur entente mutuelle actuelle, la position de la Chine concernant les crimes de guerre japonais commis sur le territoire chinois (de la Première guerre sino-japonaise jusqu'à la capitulation du Japon) semble être assez avantageuse pour cette dernière qui n'hésite pas à critiquer le développement progressif des Forces d'autodéfense japonaises. Cette posture politique est qualifiée de « diplomatie du *fumi e* 踏絵 » par Jean-Marie Bouissou, en référence à l'une des techniques utilisée au Japon afin de trouver et persécuter les chrétiens sous le régime du *bakufu* 幕府 (1603-1868) de la lignée des Tokugawa 徳川<sup>44</sup> :

« Les dirigeants chinois profitent de cette volonté de maintenir le contact pour imposer à Tokyo une humiliante "diplomatie du *fumie*". Au moindre prétexte, ils dénoncent la renaissance du militarisme japonais et rappellent ses exactions, jusqu'à obtenir excuses et reculades. La haine laissée par la guerre est systématiquement instrumentalisée dans les jeux de la politique intérieure chinoise, où il est toujours payant de "cogner sur le Japon"<sup>45</sup>. »

---

<sup>41</sup> Delamotte G., *op.cit.*, p. 266.

<sup>42</sup> Site du ministère de la Défense : [http://www.clearing.mod.go.jp/hakusho\\_data/2004/2004/index.html](http://www.clearing.mod.go.jp/hakusho_data/2004/2004/index.html) (consulté en février 2023), et contenu résumé dans « *Le Japon adopte une réforme de sa défense pour affronter les "nouvelles menaces"* Tokyo tourne la page d'un demi-siècle de pacifisme », Beyrouth, L'Orient-Le Jour, 2004.

<sup>43</sup> Bouissou Jean-Marie, *Géopolitique du Japon : Une île face au monde*, Paris, Presses Universitaires de France, 2014, p. 149.

<sup>44</sup> Cela consistait à faire écraser par les personnes suspectées d'être chrétiennes des portraits du Christ ou autre symboles d'appartenance à cette religion.

<sup>45</sup> Bouissou Jean-Marie, *Le Japon et la Chine : amour, haine et géostratégie*, Paris, Politique étrangère, 61<sup>ème</sup> année n°2, 1996, Persée : [https://www.persee.fr/doc/polit\\_0032-342x\\_1996\\_num\\_61\\_2\\_4536](https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1996_num_61_2_4536) (consulté en février 2023), p. 317.

Le Japon n'ayant jamais payé pour ses crimes, la Chine peut donc se permettre de crier à l'indignation à chaque nouvelle avancée des capacités des Forces d'autodéfense. Cependant la forte opposition de la Chine au développement d'une armée japonaise peut tout à fait elle aussi être instrumentalisée, cette fois-ci par le gouvernement japonais, dans le but de justifier davantage un renforcement la défense nationale, en vue d'un potentiel conflit avec cette dernière. Le fait que cette dernière possède, contrairement au Japon, l'arme nucléaire et la peur d'une invasion chinoise de Taïwan, partenaire commercial essentiel du Japon, étant des faits particulièrement mis en avant :

« Depuis 1995, la presse mondiale agite le spectre du renouveau nationaliste en Chine. La crise de Taïwan a rendu le sujet brûlant. Si les scénarios catastrophes se réalisent, le Japon sera en première ligne. Même s'il peut compter, pour le moment, sur le maintien de la présence militaire américaine, il ne peut pas éluder une réflexion stratégique sur cette question<sup>46</sup>. »

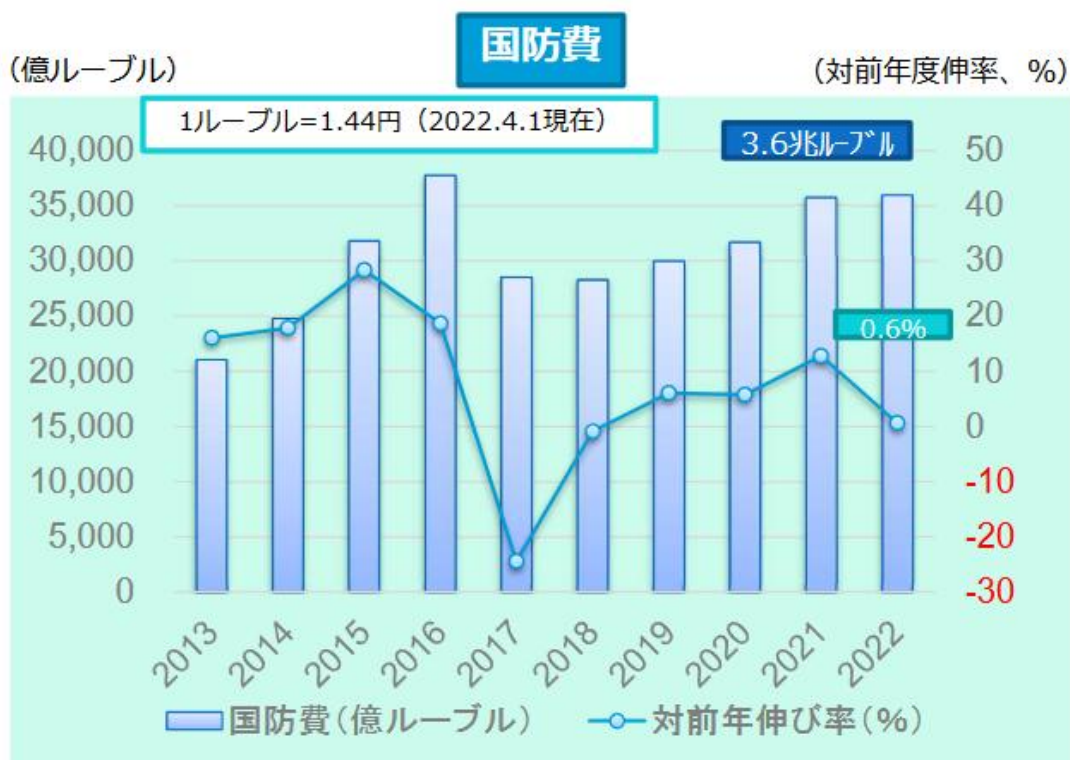
Pour ce qui est de la Russie, bien que, quelques années en arrière, une situation assez similaire aux deux cas précédents aurait pu être décrite, la récente invasion de l'Ukraine par cette dernière a quelque peu changé l'équilibre des forces. La Russie, qui pour rappel n'a jamais rétrocédé au Japon les îles « Itouroup » *etorofu tô* 択捉島, « Kounachir » *Kunashiri tô* 国後島, « Chikotan » *shikotan tô* 色丹島 et « Habomai » *habomai shotô* 歯舞諸島 depuis leurs invasions pendant la Seconde Guerre mondiale, semble peut-être plus capable d'une attaque réelle à l'heure actuelle. Cela ne justifie toutefois pas une extension aussi massive du budget de la défense nationale. Il serait assez déroutant, de la part d'une Russie sur laquelle tous les regards sont désormais braqués, de créer un deuxième front de guerre, avec un pays allié des États-Unis. Qui plus est, au vu de la révolte de l'opinion publique mondiale concernant les actes russes en Ukraine, il semble être d'une facilité déconcertante pour le gouvernement nippon d'utiliser la désormais « haine russe », ou tout du moins envers le gouvernement russe afin de justifier un peu plus la direction de sa politique de défense.

Enfin, pour clôturer sur ce sujet, il est intéressant d'étudier un peu plus en profondeur le contenu proposé par le site du ministère de la Défense. En effet, la présentation des informations que l'on trouve sur celui-ci est structurée, d'une façon assez sidérante, autour du fait que le Japon n'est entouré que par des ennemis dont la puissance militaire est écrasante en comparaison avec celle de l'Archipel. Une des sections que l'on peut y retrouver, intitulée « l'environnement de sécurité autour du Japon », *wagakuni wo torimaku anzen hoshô kankyô* 我が国を取り巻く安全保障環境, est nommée de façon assez ironique. En effet celle-ci présente de façon très détaillée et imagée, des résumés des effectifs militaires de la Chine, de la Corée du Nord et du Sud ainsi que de la Russie. Chacun de ces pays, à l'exception de la Corée du Sud qui n'est pas aussi mal regardée

---

<sup>46</sup> *Ibid.*, 322.

que les autres, est le sujet d'une page détaillant sa puissance militaire. Cela en exposant soit le nombre de soldats de ses corps d'armées, soit le poids en tonne de ses véhicules de guerre ou encore le budget consacré à la défense. Dans le cas de la Russie, un graphique démontrant l'évolution de son budget de défense nationale est présent<sup>47</sup> :



Les chiffres qui y sont affichés sont en roubles et la valeur de comparaison avec le yen est celle du 1<sup>er</sup> avril 2022, soit un rouble équivaut à 1,44 yen. Si on convertit l'on convertit les 3600 milliards de roubles du budget de défense russe pour l'année 2021, ils représentent 5184 milliards de yens (soit 34, 908, 795, 923 euros) au taux de change d'avril 2022. Si l'on reprend les chiffres officiels du ministère de la Défense japonais évoqués précédemment, on constate que le budget nippon pour l'année 2021 était de 5123 milliards de yens (soit 34, 498, 024, 984 euros). Même en tenant compte de la variation du taux de change entre le yen et le rouble, le budget militaire de la Russie est, certes, plus élevé que celui du Japon, mais il n'est pas non plus si éloigné que cela des chiffres de l'Archipel. On peut également soulever le fait qu'en 2019, le budget de défense russe était de 65 milliards de dollars et que celui du Japon était de 47 milliards de dollars<sup>48</sup>. L'écart entre les deux puissances s'est donc bien réduit et on peut constater que l'Archipel est déjà bel et bien en

<sup>47</sup> Site du ministère de la Défense : [https://www.mod.go.jp/j/surround/pdf/rus\\_d-act\\_2023.pdf](https://www.mod.go.jp/j/surround/pdf/rus_d-act_2023.pdf) (consulté en mai 2023).

<sup>48</sup> Wikipédia sur les dépenses militaires par pays : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_pays\\_par\\_dépenses\\_militaires](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_pays_par_dépenses_militaires) (consulté en mai 2023).

voie de rattraper la Russie. Toutefois, il n'y a pas besoin de faire de conversion pour comprendre le rôle qu'opère un tel graphique sur ce site. Il y apparaît de façon évidente que, depuis 2017, la Russie n'a cessé de faire monter son budget militaire, quand bien même ce dernier avait accusé un grand recul après 2016. En 2021, il a quasiment atteint le niveau qu'il avait avant sa chute en 2016 et en 2022, la Russie envahit l'Ukraine. Ce graphique semble alors parfait pour justifier un renforcement de la défense du Japon, afin de prévenir une situation similaire, de même que pour l'entièreté de la section « l'environnement de sécurité autour du Japon », dont le but n'est pas purement informatif, mais semble réellement alarmiste. Enfin, on peut constater le fait qu'une des autres informations mise à disposition sur le site du ministère est la disposition géographique des forces militaires des pays évoqués précédemment, ce qui renforce l'impression d'un Japon solitaire et cerné de tous les côtés par ses ennemis.

## 2. Les causes et conséquences de cette direction politique

### 2.1. Un budget renforcé, mais pour quoi faire ?

S'il y a un budget élevé consacré à la défense ainsi qu'une nette volonté de le faire encore se développer, c'est bien évidemment parce que des activités en rapport à la défense doivent être financées. Mais avant de se pencher sur l'évolution des actions militaires en elle-même, il est intéressant de s'intéresser à ce qui semble être un des premiers facteurs de ce nouveau développement de la défense nationale, l'industrie de l'armement japonaise. Celle-ci, comme évoquée précédemment, fut l'un des piliers de la reconstruction économique japonaise, et ce grâce aux immenses commandes passées par les États-Unis afin de mener la Guerre de Corée. Cependant, la fin des années 1960 et le début de la nouvelle décennie est une période marquée en Asie par la fin de la Guerre du Vietnam. Le Japon y avait joué un rôle similaire que celui qu'il avait occupé pendant la précédente guerre, celui de support logistique pour les États-Unis. Avec la fin de la guerre et par extension celle des commandes américaines, une nouvelle politique intérieure va être propulsée par le gouvernement de Satô Eisaku 佐藤栄作 (1901-1975) :

« La fin de la guerre au Viêt-nam, en effet, signifiait l'arrêt des commandes passées à l'industrie japonaise et liées à la poursuite du conflit. Il s'agissait donc pour le patronat japonais de trouver une source d'activité de remplacement et le réarmement pouvait jouer ce rôle.

Cette politique s'incarne dans deux documents : le Livre blanc sur la défense du 20 octobre 1970<sup>49</sup>, et le Quatrième programme de renforcement de la défense publié deux jours plus tard et qui en constitue l'application. Renversant les principes posés en 1957, le Livre blanc considère que le Japon doit disposer désormais d'une « défense autonome », c'est-à-dire compter pour sa sécurité d'abord sur lui-même et seulement ensuite sur les États-Unis. Toutefois, dans la préface signée qu'il a écrite pour ce document, Nakasone<sup>50</sup> proclamait qu'en dépit de sa puissance économique le Japon ne doit pas devenir pour autant une grande puissance militaire et doit se contenter d'être "une nation non nucléaire de classe moyenne"<sup>51</sup>. ».

C'est ainsi qu'est concrètement implantée pour la première fois une ambition politique de renforcement de la défense hors du cadre de l'alliance avec les États-Unis. Comme visible sur le graphique en introduction, cette période marque le début de la croissance, bien que les ambitions soient encore timides, du budget militaire japonais :

« Un tel réarmement reste cependant dans des limites très raisonnables puisqu'il n'absorbera même pas 1% du produit national brut, soit un pourcentage très inférieur à celui que l'on observe chez les autres grands États. Mais le niveau du développement économique japonais fait que cet effort modeste donnera déjà des résultats appréciables puisque le Japon qui, parmi les puissances militaires, n'occupait en 1970 que le onzième rang, passera au septième en 1976, après les États-Unis, l'URSS, la Chine, l'Allemagne occidentale, la France et la Grande-Bretagne.

---

<sup>49</sup> Site du ministère de la Défense : [http://www.clearing.mod.go.jp/hakusho\\_data/1970/w1970\\_00.html](http://www.clearing.mod.go.jp/hakusho_data/1970/w1970_00.html) (consulté en mars 2023).

<sup>50</sup> Nakasone Yasuhiro 中曾根康弘 (1918-2019) du Parti libéral-démocrate fut Premier ministre de 1982 à 1987.

<sup>51</sup> Fistié P., *op.cit.*, p. 167-168.

La question qui se pose est de savoir si le Japon, à plus long terme, n'a pas l'intention d'aller au delà de ces limites. Avant de tenter d'y répondre, il convient, une fois de plus, d'examiner le contexte politique mais aussi de considérer les facteurs structurels qui commandent le problème<sup>52</sup>. »

Toutefois, les Forces d'autodéfense japonaises n'étant, selon la Constitution, pas supposées être capables d'agir de façon significative en dehors du cadre de l'autodéfense du Japon, à quoi donc peut bien servir une hausse de leur budget ? Compte tenu de son augmentation tout au long du XX<sup>ème</sup> et en ce début du XXI<sup>ème</sup> siècle, il semble clair que la nature leurs activités a, elle aussi, évolué. Cependant, le réel cap quant au déploiement des Forces d'autodéfense à l'étranger ne fut franchi que tardivement. En effet, il semble que le point de départ de l'extension massive de leurs capacités d'actions soit l'éclatement de la Guerre du golfe en 1990. Avant cette date, leur présence même dans un pays étranger en conflit était impensable :

« Les missions des FAD sont limitativement énumérées par la loi sur les FAD et jusqu'en 1991, le déploiement à l'étranger passe pour inconstitutionnel. Les missions des FAD, énoncées à l'article 3, sont alors de défendre le pays contre des attaques directes ou indirectes pour protéger sa paix, son indépendance et sa sécurité (mission principale), et, en cas de nécessité, le maintien de l'ordre public : les missions internationales, même n'impliquant pas l'usage de la force ou d'immixtion dans un conflit interétatique, sont considérées comme interdites<sup>53</sup>. »

Le gouvernement japonais de l'époque, celui de Kaifu Toshiki 海部俊樹 (1931-2022), décida alors de suivre la route de la coopération internationale pour la première fois depuis la création des Forces d'autodéfense :

« En octobre 1990, après l'invasion du Koweït par l'Irak, le gouvernement de Kaifu Toshiki propose une loi de coopération avec les Nations unies pour la paix (*Kokuren heiwa kyôryoku hôan*), créant une force spéciale de coopération pour la paix de l'ONU (*Kokuren heiwa kyôryokutai*) composée de membres des FAD. Ses critiques lui reprochent d'autoriser la participation des FAD à une armée internationale : à leurs yeux, les FAD feraient usage de la force par procuration. En outre, le projet risque de conduire le Japon à faire usage de la légitime défense collective. [...] Le Premier ministre ne nourrit certainement pas l'espoir que son texte soit adopté en si peu de temps. S'il le soumet néanmoins, c'est pour imposer le débat et prendre date<sup>54</sup>. »

Il fallut toutefois attendre jusqu'en 1992 pour que cette proposition permettant au Japon de participer aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations unies soit adoptée par la Diète. Ainsi naquit la loi dite « PKO » (Peace Keeping Operation, « Opérations de maintien de la paix »), autorisant alors au Japon une présence internationale plus forte. Depuis, quasiment plus aucun parti ne semble contester cette initiative :

---

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 169.

<sup>53</sup> Delamotte G., *op.cit.*, p. 66-69.

<sup>54</sup> *Ibid.*

« Après le passage au gouvernement des socialistes, en 1994, la légitimité de l'envoi à l'étranger des FAD dans le cadre de missions onusiennes n'est plus contestée que par le Parti communiste pour qui le Japon devrait privilégier les coopérations techniques et l'envoi d'ONG<sup>55</sup>. »

Dans les années 2000, deux nouvelles lois vont continuer à étendre les activités possibles pour les Forces d'autodéfense en territoire étranger. Tout d'abord en octobre 2001, toujours selon Guibourg Delamotte :

« S'inspirant des directives de 1997, la loi adoptée le 29 octobre 2001 autorise l'appui logistique des FAD aux armées étrangères impliquées dans l'action menée en Afghanistan en représailles aux attentats du 11 septembre. Elles peuvent également venir en aide à des blessés et réfugiés (article 2). Le Japon s'efforce ainsi de contribuer à la paix et la stabilité de la société internationale *dont il fait partie* (article 1).

Comme la loi PKO, cette loi rappelle l'interdiction constitutionnelle de recours à la menace ou à la force (article 2) et exclut les munitions ou armes de la contribution qui peut être apportée aux armées étrangères<sup>56</sup>. »

« Le Japon participe à une opération alors que sa sûreté n'est pas directement en péril (elle ne l'est que dans la mesure où il est solidaire d'un défi international) [...] l'allié américain a été attaqué et le Japon concourt aux représailles par son aide matérielle. Il n'y a pas action armée en faveur du pays victime de l'agression, qui serait constitutive de légitime défense, mais l'on s'en approche [...]<sup>57</sup>. »

Par la suite, sera votée en août 2003 une autre loi, autorisant cette fois-ci le déploiement d'une mission humanitaire en Irak par les Forces d'autodéfense, normalisant encore un peu plus la présence japonaise dans les pays en conflits :

« De fait, ce déploiement valide une interprétation constitutionnelle assouplie : dès lors que les troupes ne contribuent pas au rétablissement de l'ordre et qu'elles exercent leurs activités de soutien humanitaire et de maintien de l'ordre dans une zone calme, elles ne font pas usage de la force quand bien même elles font partie du règlement du conflit.<sup>58</sup> »

La volonté d'un renforcement des capacités de coopération japonaises aux opérations internationales par les élites japonaises semble claire à cette époque et l'est encore aujourd'hui, chose vérifiable avec la situation en Ukraine. Même si, de par la nature complexe du conflit, l'envoi direct de troupes n'est pas possible pour le Japon, un accord d'aide à la reconstruction de l'Ukraine à hauteur de 165 millions de dollars a été signé par les deux pays en mars 2023<sup>59</sup>. L'Archipel a donc, tout au long de la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, fait évoluer sa politique de défense en dehors du cadre de sa propre sécurité, et cela sans jamais avoir à toucher à la Constitution de façon directe. Le ministère de la Défense invoque à ce sujet le concept de « degré minimal d'autodéfense », *jiei no tame no hitsuyô saishô gendo* 自衛のための必要最小限度 :

---

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> *Ibid.*

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 70-73.

<sup>58</sup> *Ibid.*

<sup>59</sup> Site de NHK World-Japan français : <https://www3.nhk.or.jp/nhkworld/fr/news/415323> (consulté en mars 2023).



« Nous pensons que les capacités d'autodéfense pouvant être maintenues selon la Constitution du Japon doivent pouvoir assurer un degré minimum d'autodéfense. Ce degré concret prend une forme pouvant relativement varier selon la situation internationale, le niveau de technologie militaire et d'autres conditions, ce qui est décidé par les délibérations au sujet du budget annuel par les représentants des citoyens à la Diète. Ce sont eux qui décident de si nous avons atteint ou non la "puissance militaire" dont la préservation est interdite par la clause deux de l'article neuf de la Constitution, ce sont eux qui décident au sujet de la possession d'armes par les Forces d'autodéfense et de la totalité des capacités militaires que possède le Japon, si le degré minimum a été atteint ou non. »

わが国が憲法上保持できる自衛力は、自衛のための必要最小限度のものでなければならないと考えています。その具体的な限度は、その時々国際情勢、軍事技術の水準その他の諸条件により変わり得る相対的な面があり、毎年度の予算などの審議を通じて国民の代表者である国会において判断されます。憲法第9条第2項で保持が禁止されている「戦力」にあたるか否かは、わが国が保持する全体の實力についての問題であって、自衛隊の個々の兵器の保有の可否は、それを保有することで、わが国の保持する全体の實力がこの限度を超えることとなるか否かにより決められます<sup>60</sup>。

La situation internationale est donc un paramètre pris en compte par la Diète et le ministère de la Défense dans les débats autour de la constitutionnalité des capacités d'action directe des Forces d'autodéfense. Le fait même pour les celles-ci de pouvoir agir de plus en plus à l'étranger et ce même en territoire de conflit n'est pas anodin, mais découle d'une volonté bien précise de la part des gouvernements japonais successifs.

---

<sup>60</sup> Site du ministère de la Défense : <https://www.mod.go.jp/j/policy/agenda/kihon02.html> (consulté en mai 2023)

## 2.2. Des ambitions internationales

L'évolution continue par la hausse du budget de défense japonais et l'expansion des capacités des Forces d'autodéfense ne s'est pas faite uniquement afin de répondre à des objectifs internes au pays. En effet, celle-ci traduit également certaines ambitions à l'international de la part des gouvernements japonais successifs. Comme vu précédemment, l'envoi de troupes de soutien à l'étranger n'est pas vu, selon l'État japonais comme l'exercice de la légitime défense collective, *shûdanteki jieï ken* 集団的自衛権. Ce droit peut être résumé ainsi :

« Le terme "autodéfense" signifie la défense de l'État par lui-même. De ce terme découlent les concepts d'autodéfense individuelle et d'autodéfense collective. L'autodéfense collective consiste à répondre militairement à une attaque contre un pays "allié". L'autodéfense individuelle, quant à elle, est la capacité d'un État de recourir à la force, pour se défendre d'une agression armée jusqu'à ce que le Conseil de sécurité des Nations unies prenne les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationale. Il est pertinent de noter que l'autodéfense collective est autorisée par l'article 51 de la Charte de l'ONU. Le Japon se refusait ce droit, ce qui prouve son rapport exceptionnel avec le militarisme<sup>61</sup>. »

La question de savoir si la Constitution du Japon reconnaît ou non l'existence de ce droit provoque de nombreux débats houleux depuis des années, mais le retour au pouvoir d'Abe Shinzô en 2012 mit un grand coup de pied dans la fourmilière. En effet, ce dernier créa en 2013 le « Conseil de sécurité nationale », *kokka anzen hoshô kaigi* 国家安全保障会議, dont la tâche principale est de maintenir de façon constante les discussions autour de la défense nationale, mais aussi de fournir un soutien administratif nécessaire pour effectuer des propositions de réformes dans ce domaine<sup>62</sup>. Cela permit au gouvernement Abe de mieux structurer ainsi que de simplifier l'avancée de ses projets de réformes autour de la sécurité nationale. Preuve en est, la publication d'une nouvelle « Stratégie de défense nationale », *kokka anzen hoshô senryaku* 国家安全保障戦略, en décembre de la même année, qui fut élaborée en partie par ce Conseil de sécurité nationale<sup>63</sup>. Cette restructuration de l'approche stratégique des propositions de réformes autour de la défense par le Cabinet Abe permit un tournant important dans l'interprétation constitutionnelle du gouvernement japonais en 2015, à savoir la reconnaissance de son droit de recours à la légitime défense collective. Jusqu'alors, ce droit avait été nié à plusieurs reprises et par plusieurs institutions, et ce tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle. La première instance notable de ce rejet est survenue suite à ce que l'on nomme aujourd'hui « l'incident de Sunagawa », *sunagawa jiken* 砂川事件. Pour résumer brièvement les événements, de 1955 à 1957, eurent lieu de nombreuses manifestations contre

---

<sup>61</sup> Göbels Théo, *La politique de défense du Japon sous Shinzo Abe : le cas de l'article 9 de la Constitution nippone et de la stratégie de remilitarisation*, sous la direction de Lika Liridon, Liège, Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie de l'Université de Liège, 2022, p. 21.

<sup>62</sup> Site du Secrétariat du Cabinet : <https://www.cas.go.jp/gaiyou/jimu/anzenhosyou.html> (consulté en mai 2023).

<sup>63</sup> *Ibid* : <https://www.cas.go.jp/siryou/131217/anzenhoshou.html> (consulté en mai 2023).

l'expansion de la base militaire américaine de Tachikawa, cela car le projet nécessitait la confiscation de terrains aux fermiers du village de Sunagawa, situé à proximité, et aurait donc conduit à l'expulsion des nombreuses familles concernées. Le mouvement de protestation obtint une ampleur nationale, notamment grâce au fervent soutien du *zen gaku ren* 全学連, grand syndicat étudiant alors à l'apogée de sa popularité. Ses membres s'attirèrent la sympathie de l'opinion publique, notamment en ne répondant pas aux coups violents portés par les forces de l'ordre et en maintenant une attitude de pacifisme absolu. Comme conclusion à cette affaire, en 1968, les États-Unis abandonnèrent officiellement leur projet d'expansion à Tachikawa. Toutefois, durant l'une des manifestations, en juillet 1957, des manifestants pénétrèrent à l'intérieur de la base militaire américaine, violant ainsi le Traité de sécurité entre les États-Unis et le Japon, qui stipule bien l'interdiction, pour le peuple japonais, de pénétrer sans permission dans les bases américaines installées au Japon. Mais c'est lors du procès jugeant les manifestants concernés que les événements prirent une tournure inattendue. En effet, le jugement en première instance de 1959 émis par le Tribunal du district de Tôkyô, *tôkyô chihô saibansho* 東京地方裁判所, déclarait que la présence des bases américaines sur le sol japonais constituait une violation de l'article neuf de la Constitution du Japon, innocentant par conséquent les accusés<sup>64</sup>. Cependant, l'affaire ne s'arrêta bien naturellement pas là et fut portée la même année devant la Cour Suprême, *saikô saiban sho* 最高裁判所, qui rendit alors un verdict allant à l'opposé de celui du Tribunal de Tôkyô :

« L'article neuf de la Constitution du Japon ne nie pas l'existence du droit à l'autodéfense du pays, la capacité militaire mentionnée dans ce même article fait référence à une puissance dont le commandement est soumis au contrôle du Japon, ce qui ne concerne pas la force militaire étrangère dont il est question aujourd'hui et correspond à de nombreux points de vues sur le sujet. »

日本国憲法九条はわが国の自衛権そのものを否定するものではないこと、同条二項にいう戦力とは、わが国の指揮管理下にある戦力を意味し、かかる状況にない外国軍隊の戦力をいうものでないと解すべきことについては、多数意見に同調するものである<sup>65</sup>。

Le jugement rendu par la Cour Suprême est également résumé ainsi par le Cabinet du Premier ministre :

« Ce même article (article neuf de la Constitution) mentionne la renonciation à la guerre ainsi qu'à la préservation des forces armées, mais il ne renie pas, de façon évidente, le droit à l'autodéfense que possède le Japon en tant qu'État souverain. Le pacifisme de la Constitution n'a jamais impliqué le fait d'abandonner toute forme de défense ou de résistance. Le préambule stipule clairement que, nous, peuple du Japon, souhaitons protéger la paix et obtenir une place d'honneur dans une société mondiale œuvrant pour éliminer à jamais de la terre le despotisme et l'esclavage, l'oppression et l'intolérance, et que nous aspirons à échapper avec tout les autres peuples du monde à la peur et à la famine. Il reconnaît le droit à mener une existence en temps de paix. Il nous faut alors exprimer que, pour le Japon, le fait de prendre des mesures nécessaires à son autodéfense afin de pouvoir mener son existence en préservant sa paix et sa

<sup>64</sup> Wikipédia Japon sur l'incident de Sunagawa : <https://ja.wikipedia.org/wiki/砂川事件> (consulté en mai 2023).

<sup>65</sup> Verdict de la Cour Suprême : [https://www.courts.go.jp/app/files/hanrei\\_jp/816/055816\\_hanrei.pdf](https://www.courts.go.jp/app/files/hanrei_jp/816/055816_hanrei.pdf) (consulté en mai 2023).

sécurité est une chose qui lui est reconnu comme l'exercice de ses prérogatives en tant qu'État. [...]Par conséquent, le stationnement des troupes militaires des États-Unis sur le sol japonais est conforme au sens de l'article neuf, de la clause deux de l'article 98 ainsi qu'au préambule de la Constitution et il est absolument impossible de reconnaître après vérification qu'il va indiscutablement à l'encontre des dits articles. »

同条（注：憲法第9条）は、同条にいわゆる戦争を放棄し、いわゆる戦力の保持を禁止しているのであるが、しかしもちろんこれによりわが国が主権国として持つ固有の自衛権は何ら否定されたものではなく、わが憲法の平和主義は決して無防備、無抵抗を定めたものではないのである。憲法前文にも明らかなように、われら日本国民は、平和を維持し、専制と隷従、圧迫と偏狭を地上から永遠に除去しようとしてつとめている国際社会において、名誉ある地位を占めることを願い、全世界の国民と共にひとしく恐怖と欠乏から免かれ、平和のうちに生存する権利を有することを確認するのである。しからば、わが国が、自国の平和と安全を維持しその存立を全うするために必要な自衛のための措置をとりうることは、国家固有の権能の行使として当然のことといわなければならない。[...]果してしからば、かようなアメリカ合衆国軍隊の駐留は、憲法9条、98条2項および前文の趣旨に適合こそすれ、これらの条章に反して違憲無効であることが一見極めて明白であるとは、到底認められない<sup>66</sup>。

Le droit du Japon, en tant qu'État souverain, d'exercer une forme d'autodéfense individuelle est donc reconnu depuis longtemps, mais ce n'est pas encore le cas pour ce qui est du droit à l'autodéfense collective. En effet, le recours à celui-ci fut jugé comme inconstitutionnel par le Bureau de législation du gouvernement en 1972 :

« L'emploi de la force ne doit cependant se faire qu'en dernier recours, être minimal et proportionné. De ce fait, la légitime défense collective, par laquelle un État peut défendre un allié quand celui-ci est attaqué, a été jugée inconstitutionnelle en 1972 par le Bureau de législation du gouvernement, organe similaire au Conseil d'Etat français sans en avoir l'indépendance institutionnelle et le caractère juridictionnel. Le Japon disposait bien de ce droit en vertu de la Charte des Nations unies, mais ne pouvait l'exercer<sup>67</sup>. »

Cependant, c'est avec Abe en 2015 que la donne va changer. En effet, ce dernier va pousser l'interprétation constitutionnelle vers une direction où, le recours à l'autodéfense collective ne ferait pas partie des interdits énoncés par l'article neuf. C'est ce qu'explique Théo Göbels dans son mémoire, *La politique de défense du Japon sous Shinzo Abe : le cas de l'article 9 de la Constitution nipponne et de la stratégie de remilitarisation*, écrit sous la direction de Liridon Lika, professeur à l'université de Liège :

« L'administration Abe cherchait à modifier l'interprétation selon laquelle le Japon ne pouvait pas faire usage de l'autodéfense collective. Une modification constitutionnelle était beaucoup trop compliquée et risquée. L'alternative parfaite, selon Abe, était de réinterpréter l'article 9 de la Constitution et c'est ainsi que, le 16 juillet 2015, la Diète japonaise adopta douze projets de loi sur la sécurité. Ces projets de loi réinterprétaient la Constitution de manière à ce que les FAD japonaises puissent intervenir militairement en dehors du territoire japonais afin de faire usage de l'autodéfense collective. Il s'agit d'un grand tournant de la politique de défense japonaise, qui fut considéré par la plupart comme une rupture claire et radicale de Shinzō Abe avec le pacifisme japonais<sup>68</sup>. »

<sup>66</sup> Site du Cabinet du Premier ministre : <https://www.kantei.go.jp/jp/headline/pdf/20151111/sunagawa.pdf> (consulté en mai 2023).

<sup>67</sup> Delamotte Guibourg, *La politique de défense d'Abe Shinzō : remise en cause ou réaffirmation du pacifisme ?*, Paris, Sciences Politiques : Centre de recherches internationales, 2015 : <https://www.sciencespo.fr/cei/fr/content/la-politique-de-defense-d-abe-shinzo-remise-en-cause-ou-reaffirmation-du-pacifisme> (consulté en mai 2023).

<sup>68</sup> Göbels T., *op.cit.*, p. 21-22.

Ces douze projets de loi sur la sécurité aboutiront en septembre de la même année à l'adoption des « lois sur la paix et la sécurité », *heiwa anzen hôsei* 平和安全法制, achevant ainsi d'ancrer le droit à l'autodéfense collective comme étant constitutionnel, tout du moins selon l'interprétation officielle du gouvernement. Mais pourquoi donc une telle volonté d'avoir accès à celui-ci ? Cela découle, comme évoqué précédemment, de l'ambition des élites japonaises de faire s'impliquer davantage le pays dans les affaires de sécurité internationale. Le Japon apparaît en effet comme une présence diplomatique peu remarquée au niveau mondial, chose qui semble extrêmement surprenante compte tenu de son immense poids économique. Et pourtant, cela n'est pas faute d'essayer. Si l'on regarde les chiffres de 2020, le Japon est le troisième pays qui participe le plus au financement des opérations de l'ONU avec ses 200 millions de dollars de contribution, derrière respectivement les États-Unis et la Chine<sup>69</sup>. Il est assez simple d'interpréter cela comme résultant d'une envie profonde de la part des élites japonaises d'obtenir un siège permanent au conseil de sécurité de l'ONU. Une fois ce rang acquis, nul ne doute que la position diplomatique du Japon serait enfin à la hauteur de son importance économique. Ce revirement de l'interprétation de la Constitution sur la possibilité du recours à l'autodéfense collective marque donc, en quelque sorte, le franchissement d'un nouveau cap sur le chemin du renforcement militaire, voire possiblement sur celui de la révision constitutionnelle directe.

Toutefois, ce qui se devine comme étant l'ambition première des administrations japonaises est, au travers de l'affirmation du Japon comme membre important à part entière du jeu de la diplomatie internationale, la volonté de gagner une forme d'indépendance vis-à-vis des États-Unis. En effet, si le Japon peut participer aux opérations de paix internationales, il possède donc théoriquement les moyens de se défendre lui-même en cas d'attaque et la présence des États-Unis sur son territoire ne représente plus que, sur le papier, une forme d'extraterritorialité vestige du passé qu'exercent encore ces derniers. Qui plus est, avec le revirement en faveur du droit à l'autodéfense collective effectué sous le gouvernement Abe, le Japon peut défendre lui-même son plus grand allié, le mettant ainsi, théoriquement, sur un pied d'égalité avec les États-Unis. Comme évoqué précédemment, c'est dans les années 1970, avec la défaite américaine au Vietnam, que les élites japonaises ont commencé à enclencher ce processus. Ainsi, cette nouvelle direction vers l'indépendance peut être mise en corrélation avec l'affaiblissement de la toute-puissance des États-Unis durant la seconde moitié de la Guerre froide, comme l'explique le chercheur Fan Zhang 張帆 (date de naissance inconnue) du département de Droit de l'université Keiô :

---

<sup>69</sup> « *Le financement de l'ONU* », site officiel de l'Organisation des Nations unies : <https://www.un.org/fr/about-us/financement-onu> (consulté en janvier 2023).

« Tout d'abord, il nous faut nous intéresser au contexte de la période dans laquelle les controverses au sujet de la défense vers la fin de la Guerre froide sont nées. Durant la première moitié des années 70, et comme démontré par la réconciliation de la Chine et des États-Unis, l'apaisement diplomatique entre le Japon et la Chine, la ratification des Traités SALT 1 et ABM ou bien l'établissement d'un accord de paix au Vietnam, la détente avança grandement. D'un autre côté, dû à la Guerre du Kippour, le premier choc pétrolier eut lieu en 1973. Cette crise souleva le problème de la vulnérabilité économique du Japon qui dépendait beaucoup des ressources extérieures, ce qui fut une opportunité importante pour la naissance de la "thèse pour une coordination de la sécurité et de la stabilité". Pour le dire simplement, la politique internationale se tournait vers un apaisement des tensions et l'interdépendance.

Cependant, une fois arrivé à la seconde moitié des années 70, la détente s'effondra brusquement. L'Union soviétique, au moyen d'interventions en Angola et en Éthiopie, aspira à étendre son domaine d'influence et déploya en Europe et en Extrême-Orient des missiles balistiques SS-20. Elle déploya également son armée de terre dans les îles Kouriles, pour enfin envahir l'Afghanistan à la fin de l'année 1979. C'est ainsi que démarra la "Nouvelle Guerre froide".

Dans le processus décrit précédemment, il y a plusieurs points auxquels il nous faut prêter attention. Le premier est, comme démontré par la défaite au Vietnam ou bien encore le démantèlement du système de Bretton Woods, le déclin relatif de la puissance américaine dans les années 70. En contraste avec ceci l'Union soviétique, alors qu'elle arrivait quasiment à atteindre une parité sur le plan nucléaire avec les États-Unis, occupait aussi une position militaire prédominante avec l'augmentation de ses capacités de défenses conventionnelles. Le second point est le fait que, alors que les États-Unis, pour faire face au renforcement militaire et à l'expansion en territoires étrangers de l'Union soviétique, avait demandé à ses alliés une augmentation de leurs parts de responsabilité en matière de défense, l'Europe et le Japon se sont mis à douter des capacités américaines quant à l'interception des attaques ennemies. Ce fut la naissance de ce que l'on appellera "la crainte de l'abandon". Le troisième point est, malgré le fait que les États-Unis aient poursuivi un renforcement drastique de leur armement après le commencement de la "Nouvelle Guerre froide", le maintien de la position militaire dominante de l'Union soviétique jusqu'en 1985. Cela créa une peur de devoir s'approcher d'une concession envers l'est qui s'étendait activement grâce à des invasions directes ou bien des menaces, ce qui eut pour effet de renforcer la "théorie sur la crise de 85".

Ces différents facteurs soulevèrent le sujet important que sont les polémiques autour de la défense du Japon. En particulier, la crédibilité de l'engagement des États-Unis concernant la protection du Japon en fut très diminuée. Avec l'aggravation des tensions commerciales entre les deux pays, "la crainte de l'abandon" s'approfondit davantage. De plus, à l'occasion des situations préoccupantes en Europe et au Moyen-Orient, les États-Unis mirent en place leur "stratégie du swing", ce qui créa une crainte que l'Union soviétique puisse utiliser "le vide militaire" en Extrême-Orient afin d'envahir le Japon. »

まず、冷戦後期の防衛論争の時代背景を顧みよう。米中和解、日中国交正常化、SALT I と ABM 条約の締結、ベトナム平和協定の成立等が示したように、七〇年代前半にデタントは大きく前進した。他方、第四次中東戦争を背景に、一九七三年に第一次石油危機が起きた。この危機は海外資源に依存する日本の経済的脆弱性という課題を提起し、「総合安全保障論」誕生の重要な契機となった。一言でいえば、国際政治は緊張緩和と相互依存の時代を迎えた。

しかし、七〇年代後半に至って、デタントは急速に崩壊した。ソ連はアンゴラやエチオピアへの介入によって勢力圏の拡張を求め、ヨーロッパと極東で SS-20 を、北方領土で地上軍を配備し、一九七九年末にアフガンを侵攻した。こうして、「新冷戦」は勃発した。

以上の過程において、いくつかの注目すべき点がある。第一に、ベトナム戦争の失敗やブレトンウッズ体制の解体が示したように、米国の力は七〇年代に相対的に衰退した。これと反対に、ソ連は対米核パリティをほぼ達成したと同時に、通常兵力の増強で軍事的優位を占めつつあった。第二に、ソ連の軍事力強化と対外拡張に対して、米国は同盟国に防衛上の責任分担の強化を求めた一方で、西ヨーロッパと日本は米国の抑止力に疑念を持ち、いわゆる「見捨てられる恐怖」が生じた。第三に、「新冷戦」勃発後、米国が本格的に軍備増強を進めたにもかかわらず、ソ連が一九八五年までに軍事的優位に保ち、直接侵攻や脅かしで積極的に拡張し西側に譲歩を迫るという懸念、すなわち「八五年危機説」が高まった。

これらの要因は、日本の防衛論争に重要な課題を提起した。とりわけ、ソ連の軍事的優位を背景に、日本の安全保障に対する米国のコミットメントの信憑性が低下した。日米貿易摩擦が激化するにつれて、「見捨てられる恐怖」

はさらに深刻化した。また、ヨーロッパや中東有事の際に米国が「スウィング戦略」を実行すれば、ソ連が極東における「力の真空」を利用し日本を侵攻する可能性も懸念された<sup>70</sup>。

La volonté de ne plus dépendre des États-Unis résulterait également donc de la peur d'un abandon de la part de ceux-ci, mais aussi d'un doute quant à leurs réelles capacités à protéger l'Archipel, ces derniers étant alors dans une position délicate par rapport à l'Union soviétique. Il n'est cependant pas aussi aisé pour les élites japonaises de se séparer de l'allié américain. Pour ce dernier, la présence de ses bases sur le territoire japonais, notamment à Okinawa, *okinawa ken* 沖縄県, représente une position stratégique irremplaçable pour garder à l'œil son grand rival contemporain qu'est la Chine. Les négociations à ce sujet entre les deux parties ne donnèrent jamais rien de plus que des promesses électorales intenables de la part d'hommes politiques japonais, contraints par la suite à démissionner comme le fut Hatoyama Yukio 鳩山由紀夫 (né en 1947) en 2010. De plus, le Japon n'étant toujours constitutionnellement pas capable de se défendre lui-même, les hommes politiques japonais semblent être, de façon compréhensible, assez frileux quant à l'autonomie militaire nipponne lors des discussions avec les élites américaines. Le but visé n'est alors pas une indépendance immédiate, mais une montée progressive dans la hiérarchie de cette relation mutuelle. Jean-Marie Bouissou pose ainsi sur trois plans les causes de cette volonté de renforcement militaire japonaise :

« Sur le théâtre asiatique d'abord, pour défendre les frontières maritimes. À l'échelle mondiale, pour participer à des opérations de police internationale afin d'obtenir la "place honorable" à laquelle Tôkyô aspire. Enfin, et peut-être surtout, pour monter en grade dans le cadre de la relation primordiale qui lie l'Archipel aux États-Unis<sup>71</sup>. »

Cependant, si le but du Japon semble d'être de ne plus avoir à se reposer sur l'alliance nippo-américaine, celui des États-Unis est tout autre. En effet ces derniers, soucieux d'être le plus efficace possible pour faire face à la toute puissante Chine, ont pour objectif une interopérabilité quasi-totale des forces armées américaines et japonaises en Asie de l'Est, voire même d'y ajouter, dans un futur plus ou moins proche, les forces coréennes et australiennes. Des « exercices en communs » *nichibei kyôdô kunren* 日米共同訓練, sont effectués entre les différents corps militaires américains et japonais, particulièrement en ce qui concerne les forces maritimes et aériennes des deux pays. Ce sujet est rapidement devenu problématique, notamment pour les citoyens japonais vivants près des sites d'entraînements communs des différents corps militaires. En effet, nombreuses sont les plaintes des habitants qui affichent une crainte réelle vis-à-vis de leur sécurité,

---

<sup>70</sup> Fan Zhang 張帆, *reisen kôki no bôei ronsô to nihon teki genjitsu shugi* 冷戦後期の防衛論争と日本的現実主義 (Le réalisme japonais et les controverses sur la défense à la fin de la Guerre froide), Kyôto, *kokusai nihon bunka kenkyû sentô* 国際日本文化研究センター (Centre de recherche international sur la culture japonaise), *nihon kenkyû* 日本研究 Volume n°63, 2021, p. 113-130.

<sup>71</sup> Bouissou J.-M, *op.cit.*, p. 175.

mais également au sujet de leur qualité de vie. Ce problème permet de soulever une autre question, concernant les différentes formes d'oppositions, citoyenne ou politique, à la direction du gouvernement actuel. Il semble en effet inévitable qu'un tel phénomène se produise, de par la nature assez controversé du renforcement militaire opéré par l'administration Kishida.



## 2.3 Les différentes formes de réactions face au renforcement militaire

Les entraînements communs avec l'armée américaine sur le territoire japonais ne manquent pas de provoquer des mouvements de protestations de la part des citoyens, comme ce fut le cas début 2023 dans le département d'Ôita, *ôita ken* 大分県. En effet, se trouve dans ce département le plateau Hijûdai 日出生台, qui sert de lieu d'entraînement aux Forces d'autodéfense. Le 16 janvier, des membres du Parti communiste japonais, *kyôsan tō* 共産党, ainsi qu'une association citoyenne appelée « le comité d'Ôita contre les manœuvres de l'armée américaine à Hijûdai », *hijûdai de no beigun enshû ni hantai suru ôita ken kakkai renraku kai*, 日出生台での米軍演習に反対する大分県各界連絡会, se sont opposés à un exercice en commun de pilotage d'avions de type Osprey des Forces d'autodéfense et de l'armée américaine car ceux-ci causeraient une grande anxiété chez les citoyens qui craignent de possibles accidents<sup>72</sup>. Ceci n'est pas le seul phénomène citoyen récent s'opposant à la politique du gouvernement, on peut également citer une manifestation d'une trentaine de personnes à Sapporo dans le département de Hokkaidô, contre le renforcement des Forces d'autodéfense et des capacités militaires du Japon<sup>73</sup>. Ces mouvements d'opposition sont certes de taille et d'influence modestes, mais dans un pays où ceux-ci se sont faits quelque peu silencieux depuis la seconde moitié du vingtième siècle, ils ne sont pas négligeables.

Toutefois l'opinion publique japonaise, si elle semble certes être toujours en majorité réfractaire à une politique de défense en opposition avec la Constitution, ne semble pas être entièrement hostile à l'idée de renforcement militaire du gouvernement. Ce dernier a publié le 17 mars 2023 les résultats du sondage d'opinion sur ses politiques et ambitions de façon générale<sup>74</sup>. Concernant la politique de défense, lorsque l'on se penche sur ceux-ci, 13,9% des personnes interrogées se disent satisfaites de la direction que suit le gouvernement Kishida. Selon le journal *Nihon keizai*, cela représenterait une augmentation d'environ 6,3 points par rapport au sondage précédent<sup>75</sup>. La part de personnes insatisfaites quant à elle, s'élève à 30,4%, ce qui constituerait ici une hausse de 7,6 points. Ce sondage ayant été réalisé différemment des précédents, les chiffres sont quelques peu difficiles à comparer, mais les tendances d'opinions, elles, sont belles et bien

---

<sup>72</sup> « *Entraînement sur les Osprey, une demande de suspension. Une association citoyenne / préfecture d'Ôita* », *osupurei kunren, chûshi wo môshiire shimin dantai / ôita ken*, オスプレイ訓練、中止を申し入れ 市民団体/大分県, Tôkyô, *asahi shinbun* 朝日新聞, 2023.

<sup>73</sup> « *Manifestation "contre l'expansion militaire et la hausse des impôts" / Hokkaidô* », "*gunkaku zôzei hantai*" *demo / hokkaidô* 「軍拡・増税反対」デモ / 北海道, Tôkyô, *asahi shinbun* 朝日新聞, 2023.

<sup>74</sup> Site officiel des sondages du gouvernement japonais, *seron chôsa* 世論調査 : <https://survey.gov-online.go.jp/r04/r04-shakai/gairyaku.pdf> (consulté en mars 2023).

<sup>75</sup> « *Le Japon va dans une mauvaise direction, 70% pour au sujet de "l'inflation", le nombre de réponses le plus élevé jamais vu. Sondage d'opinion du Cabinet, nihon ga warui hôkô "bukka" nana wari, kako saita. naikakufu seron chôsa* 日本が悪い方向「物価」7割、過去最多 内閣府世論調査, Tôkyô, *nihon keizai shinbun* 日本経済新聞, 17 janvier 2023.

représentées. On peut donc constater une hausse quasi égale des opinions pour et contre la politique de défense actuelle du gouvernement, la proportion d'avis contre représentant toujours plus de deux fois celle des opinions pour. Il est toutefois important de soulever le fait que ce sondage s'est tenu durant une période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 8 janvier 2023. Aucune des réponses données ne prend donc en compte la possibilité d'un recours à une hausse des impôts pour le budget de défense, chose qui avait été balayée dans un premier temps avant d'être évoquée de nouveau par le Premier ministre Kishida quelques jours seulement après la date limite annoncée pour ce sondage. Une autre enquête d'opinion, cette fois-ci provenant du journal *Asahi*, fait également apparaître des résultats intéressants<sup>76</sup>. Ce sondage, soumis aux électeurs japonais par courrier, contient beaucoup de questions sur de nombreux sujets politiques, mais l'une d'entre elles soulève un des aspects problématique du renforcement militaire entrepris par le gouvernement Kishida : « Concernant les mesures pour la hausse du budget de défense ou contre la dénatalité, une augmentation des charges pesant sur les citoyens est-elle inévitable ? ». Dans les réponses, on peut trouver six pourcent de « oui », 22 pourcent de « s'il faut absolument choisir, oui », 33 pourcent de « je ne suis pas sûr », 20 pourcent de « s'il faut absolument choisir, non » et 16 pourcent de « non ». Bien que la question englobe également le sujet problématique de la lutte contre le faible taux de naissance dans l'Archipel, on peut constater que le pourcentage de personnes se disant être contre une nouvelle charge imposée aux citoyens pour un renforcement de la défense est supérieur à celui des personnes étant pour. Cependant, ces résultats indiquent certes qu'une majorité des électeurs refuse le recours à l'impôt comme source de financement de la défense, mais ne démontrent pas pour autant si ces mêmes électeurs sont totalement opposés au principe même du renforcement militaire. À la question : « Le Japon doit-il renforcer sa défense ? », les résultats sont à 29 pourcent de « oui », 32 pourcent de « s'il faut absolument choisir, oui », 25 pourcent de « je ne suis pas sûr », six pourcent de « s'il faut absolument choisir, non » et cinq pourcent de « non ». La proportion de votants favorables au renforcement militaire est ici bien plus élevée que celle des opposants au projet, on peut alors déduire que, selon ce sondage, pour une grande partie des électeurs japonais le problème ne vient pas du fond, mais de la forme que prend le renforcement militaire. Lorsque l'on se penche sur les autres questions au sujet de la défense, la principale raison de l'alignement des votants sur la vision du gouvernement apparaît comme étant la peur suscitée par la récente invasion russe de l'Ukraine et, dans une moindre mesure, celle suscitée par la possible invasion de Taïwan par la Chine. Conséquence d'une politique de la peur menée par le gouvernement nippon ou bien anxiété réelle liée à la situation géopolitique de l'Archipel, difficile de trancher. Enfin, pour terminer avec

---

<sup>76</sup> « *Un regard sévère sur la politique, les résultats du sondage d'opinion du Asahi* », *seiji he, kibishii shisen asahi shinbun sha seron chôsa*, 政治へ、厳しい視線 朝日新聞社世論調査, Tôkyô, *asahi shinbun* 朝日新聞, 2023.

ce sondage, sur une donnée plus générale, à la question : « À quel point avez-vous confiance dans la politique ? », les réponses sont à deux pourcent de « j'ai très confiance », 42 pourcent de « j'ai une certaine confiance », 44 pourcent de « je n'ai pas très confiance » et 11 pourcent de « je n'ai absolument pas confiance. Il est donc, une fois de plus, difficile de savoir réellement si les électeurs japonais sont prêts à suivre le gouvernement dans ses projets politiques. Qui plus est, de façon quelque peu ironique, les résultats du sondage mené par le journal *Asahi* ont été publiés le 3 mai 2023, jour commémoratif de la Constitution du Japon, *kenpô kinenbi* 憲法記念日. Ce même jour, « l'association des citoyens de Kagawa pour le retour d'une Constitution pacifiste », *heiwa kenpô wo ikasu kagawa kenmin no kai* 平和憲法を生かす香川県民の会, organisa une manifestation contre le renforcement militaire dans la ville de Takamatsu, réunissant 300 personnes environ. Durant l'assemblée organisée par cette association, ses membres exprimèrent leur point de vue sur la politique actuelle du gouvernement, dénonçant le fait que celui-ci chercherait à casser les racines pacifistes de l'article neuf de la Constitution<sup>77</sup>.

Après la question de la réaction de l'opinion publique à la politique du gouvernement, qu'en est-il de celle des différents partis qui composent l'opposition politique ? Tout d'abord, il y a le cas du Parti communiste japonais qui est, de façon peu surprenante, un des plus fervents opposants au renforcement militaire, et ce malgré son poids relativement faible au niveau de la Diète<sup>78</sup> (10 sièges seulement). En janvier 2023, son président Shii Kazuo 志位和夫 (né en 1954) déclara à ce sujet lors de l'assemblée générale du parti :

« Cela piétine la Constitution. La course pour la construction d'un État guerrier abandonnant le principe d'une défense non-agressive a déjà commencé. Ils l'ont décidé de façon unilatérale via le Conseil des ministres, sans même attendre un débat aux élections. »

« S'opposer au renforcement militaire du gouvernement Kishida, protéger la Constitution, la paix et les vies, c'est là la raison d'être de notre parti et la plus grande bataille que nous devons mener cette année. Avec des succès et avancées aux élections locales, nous pourrions dire "non" au gouvernement Kishida. »

憲法を踏みつけにし、専守防衛をかなぐり捨てた戦争国家づくりへの暴走が始まっている。選挙で審判を仰ぐこともせず、一片の閣議決定で強行した。

---

<sup>77</sup> « Destruction de l'article neuf », assemblée de citoyens pour le jour commémoratif de la Constitution à Takamatsu (département de Kagawa), « *kyû jû kowasareru* », *kenpo kinenbi sôkai kenmin no kai, takamatsu de / kagawa ken* 「9条壊される」、憲法記念日総会 県民の会、高松で / 香川, Tôkyô, *asahi shinbun* 朝日新聞, 2023.

<sup>78</sup> Répartition actuelle des sièges par partis politiques à la Chambre des représentants : [https://www.shugiin.go.jp/internet/itdb\\_annai.nsf/html/statics/shiryô/kaiha\\_m.htm](https://www.shugiin.go.jp/internet/itdb_annai.nsf/html/statics/shiryô/kaiha_m.htm) (consulté en mars 2023), voir annexe 4.

岸田政権の大軍拡に反対し、憲法や平和、暮らしを守ることは、ことし党の存在意義をかけて取り組むべき最大のたたかいだ。統一地方選挙で勝利・前進を勝ち取り、岸田政権に『ノー』の審判を下そう<sup>79</sup>。

La volonté d'opposition du parti est donc très claire. Les « élections locales », *tôitsu chihô senkyo* 統一地方選, d'avril 2023, ainsi que les « élections législatives complémentaires », *hoketsu senkyo* 補欠選挙<sup>80</sup>, sont envisagées comme un moyen concret de peser face à la quasi-hégémonie parlementaire du Parti libéral-démocrate et de ses alliés. On peut citer l'exemple du membre du Parti communiste aux élections préfectorales du département de Tottori, Fukizumi Hideyuki 福住ひでゆき (né en 1977) qui affiche clairement sa volonté d'opposition au renforcement militaire lors du discours d'annonce de sa candidature<sup>81</sup>. Pour aller plus loin, on peut s'intéresser au manifeste émis par le Parti communiste sur son site en vue des élections. Ce dernier annonce clairement les directions politiques qu'il souhaite suivre, et on peut notamment y retrouver un chapitre intitulé « *Stop à l'expansion militaire. Pour une politique qui respecte la paix, la vie et l'espoir* », *dai gunkaku sutoppu heiwa demo, kurashi demo, kibô ga moteru seiji wo* 大軍拡ストップ 平和でも、暮らしでも、希望がもてる政治を, dont voici quelques extraits :

« Le gouvernement Kishida rejette le principe de "défense non-agressive" et revendique le droit d'attaquer les bases ennemies. C'est dans ce but qu'il poursuit avec vigueur une expansion militaire, prévoyant pour les cinq prochaines années une augmentation des dépenses de défense de 43 000 milliards de yens. Le fait qu'il change les procédés japonais habituels en ne s'en remettant qu'aux "décisions du Conseil des ministres", sans s'expliquer directement ni aux citoyens, ni à la Diète est une chose intolérable. En préparant la guerre, on augmente le risque qu'une se produise. Qui souhaite la paix ne prépare pas la guerre, mais devrait au contraire privilégier la première. Nous, le Parti communiste, afin de faire s'arrêter l'expansion militaire, nous allons nous battre de toutes nos forces car, depuis la création de notre parti il y a 101 ans cette année, s'opposer à la guerre et œuvrer pour la paix, c'est là qu'est notre raison d'être. »

岸田政権は、「専守防衛」を投げ捨て、敵基地攻撃能力を保有する、そのために5年間で43兆円に軍事費を増やす大軍拡に突き進んでいます。国民にも、国会にも、まともに説明せず、「閣議決定」だけで日本のあり方を大転換させることは許せません。戦争の準備をすれば戦争の危険が増えます。平和を望むなら、戦争の準備でなく、平和の準備こそすべきではないでしょうか。日本共産党は、大軍拡をストップさせるために、結党以来、今年で101年、反戦平和をつらぬいてきた党の存在意義をかけて全力をあげます<sup>82</sup>。

<sup>79</sup> « *Le président du Parti communiste Shii, l'opposition à la hausse des frais de défense comme raison d'être du parti* », *kyôsan shii iinchô bôei hi zôgaku nado ni tô no sonzai igi wo kakete hantai* 共産 志位委員長 防衛費増額などに党の存在意義をかけて反対, Tôkyô, NHK News, 2023.

<sup>80</sup> Élections organisées dans le cas où il y aurait un trop grand nombre de sièges vacants dans l'une des chambres de la Diète, dû aux démissions, décès ou autre : <https://ja.wikipedia.org/wiki/補欠選挙> (consulté en mars 2023).

<sup>81</sup> « *Déclaration de candidature à l'élection du gouverneur, Monsieur Fukizumi du Parti communiste et son fort combat personnel / département de Tottori* », *kyôsan fukizumi shi, shutsuba hyômei chiji sen, ikkiuchi no kôsan dai / tottori ken* 共産・福住氏、出馬表明 知事選、一騎打ちの公算大 / 鳥取県, Tôkyô, *asahi shinbun* 朝日新聞, 2023.

<sup>82</sup> Site du Parti communiste japonais, « *Stop à l'expansion militaire. Pour une politique qui respecte la paix, la vie et l'espoir* », *dai gunkaku sutoppu heiwa demo, kurashi demo, kibô ga moteru seiji wo* 大軍拡ストップ 平和でも、暮らしでも、希望がもてる政治を : [https://www.jcp.or.jp/web\\_policy/2023/02/post-944.html](https://www.jcp.or.jp/web_policy/2023/02/post-944.html) (consulté en mars 2023).

Apparaît aussi dans ce même manifeste une volonté d'opposition aux projets d'implémentation de bases de lancement de missiles de défense ainsi qu'aux exercices militaires dans les collectivités locales, déjà évoqués précédemment :

« Les "trois notes sur le Traité de sécurité nippo-américain" votées "par décision du Conseil des ministres" du gouvernement Kishida stipulent clairement une volonté d'usage des infrastructures publiques dans tout le pays à des fins militaires. Nous nous opposons violemment à la transformation du Japon en "rampe de lancement de missiles" et à la mobilisation militaire des citoyens :

- Nous sommes contre le déploiement, à commencer par le département d'Okinawa, dans tout le pays de missiles dont le but est d'atteindre les bases ennemies.
- Nous sommes contre l'utilisation des ports et aéroports à des fins militaires en temps de paix et à la création d'un système d'enrôlement militaire des citoyens.
- Nous demandons l'arrêt des entraînements au combat aérien en basse altitude avec l'armée américaine faisant fi des lois japonaises ainsi qu'une révision drastique du Traité de coopération et de sécurité nippo-américain<sup>83</sup>.
- Nous sommes contre le déploiement des Osprey et demandons l'arrêt des manœuvres dangereuses.
- Nous souhaitons le respect des déclarations anti-nucléaires et de paix des villes, de l'article neuf de la Constitution ainsi qu'une signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires<sup>84</sup>. »

岸田政権が「閣議決定」した「安保3文書」は、各地の公共インフラの軍事利用促進を明記しました。日本の「ミサイル基地」化、民間の戦争動員に断固反対します。

- 敵基地攻撃ミサイルを南西諸島をはじめ全国各地に配備することに反対します。
- 平時から空港や港湾を軍事利用し、民間を動員する体制づくりに反対します。
- 超低空飛行訓練をはじめ日本の法律を無視した米軍の訓練中止と、日米地位協定の抜本改正を求めます。
- オスプレイの配備に反対し、危険な訓練の中止を求めます。
- 平和都市宣言、非核都市宣言などを大切にし、憲法9条守れ、核兵器禁止条約に参加を、の声を草の根から広げます<sup>85</sup>。

Le Parti communiste japonais continue donc d'occuper sa place historique d'opposant indéboulonnable, mais il n'est pas seul à jouer ce rôle. Une des critiques les plus remarquables apparaissant dans les extraits ci-dessus est le manque de transparence du gouvernement Kishida, notamment concernant les moyens de financements du renforcement du budget de défense. Le recours ou non à une hausse des impôts est une question qui reste encore floue. Toutefois, il est intéressant de noter le fait que, lors des discours à la Diète à ce sujet, le terme *bôei zôzei* 防衛増税, fait désormais apparition, unissant ainsi de façon, certes pratique avant tout, mais aussi quelque peu symbolique le renforcement du budget de défense et la hausse des impôts. Cela nous amène à évoquer le cas du précédemment cité Parti constitutionnel-démocrate, qui continue de s'opposer à l'avènement d'une telle chose. Ce dernier occupant le deuxième plus grand nombre de sièges (97 à

<sup>83</sup> *nichibei chii kyôtei* 日米地位協定 : <https://ja.wikipedia.org/wiki/日米地位協定> (consulté en mars 2023).

<sup>84</sup> Site de collections des Traités de l'ONU :

[https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=XXVI-9&chapter=26&clang=fr](https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XXVI-9&chapter=26&clang=fr) (consulté en mars 2023).

<sup>85</sup> « *Stop à l'expansion militaire. Pour une politique qui respecte la paix, la vie et l'espoir* », *op.cit.*

l'heure actuelle) à la Chambre des représentants, il est donc par définition l'opposant le plus puissant à l'alliance du Parti libéral-démocrate et du Parti du gouvernement éclairé. La sénatrice Murata Kyôko 村田享子 (née en 1983) a déclaré lors de la réunion du comité budgétaire de la Chambre des conseillers du 9 mars 2023 :

« Le Premier ministre Kishida a évoqué une hausse des impôts sur les corporations, le tabac ainsi qu'une appropriation des taxes de reconstruction à hauteur de 1000 milliards de yens comme source de financement pour un budget de défense équivalent à deux pourcent du PIB, mais on ne peut pas dire que cette situation soit acceptée par les citoyens. Qui plus est, les offensives de printemps<sup>86</sup> ont encore lieu à l'heure actuelle. Une hausse des impôts pour les entreprises aura une influence sur les négociations entre les employeurs et les travailleurs. »

岸田総理は防衛費を GDP 比 2%にする財源 1 兆円を増税で賄うということで、法人税、たばこ税、復興税の流用という話が出ているが、国民は納得している状況とは言えない。また、今まさに春闘が行われている。その中でも法人税増税は労使交渉に影響を与えている<sup>87</sup>。

Concernant le Parti japonais de l'innovation, allié du Parti constitutionnel-démocrate face à la volonté de recourir à l'impôt pour atteindre un budget de défense équivalent à 2% du PIB<sup>88</sup>, ce dernier reste à l'heure actuelle une position semblable. Étant le troisième parti le plus présent à la Chambre des représentants (40 sièges), il fait lui aussi office d'adversaire que le Parti libéral-démocrate ne peut négliger. L'un de ses élus à la chambre des représentants, Haba Nobuyuki 馬場伸幸 (né en 1965), posa les questions suivantes au Premier ministre Kishida lors de la séance plénière de cette même chambre du 26 janvier, peu après que ce dernier ait exprimé son désir de recourir à une hausse des impôts :

« Je suis pour une hausse du budget de défense, mais je ne peux pas m'empêcher d'être mal à l'aise quand le gouvernement prétend que le recours aux impôts est inévitable. Pourquoi donc faudrait-il choisir dès le départ ce moyen qui ajoute un nouveau fardeau sur les épaules des citoyens ? Les responsables politiques ne sont-ils pas censés épuiser d'abord tout les moyens possibles avant de demander ne serait-ce que l'effort le plus minime à la population ? »

---

<sup>86</sup> *shuntô* 春闘 : négociations entre les syndicats et les employeurs dans l'ensemble du pays se déroulant généralement au mois de mars, Site du ministère du travail et de la santé japonais, *kôsei rôdô shô* 厚生労働省 : [https://www.mhlw.go.jp/stf/seisakunitsuite/bunya/koyou\\_roudou/roudouseisaku/shuntou/index.html](https://www.mhlw.go.jp/stf/seisakunitsuite/bunya/koyou_roudou/roudouseisaku/shuntou/index.html) (consulté en mars 2023).

<sup>87</sup> Site du Parti constitutionnel-démocrate, « [Comité budgétaire de la Chambre des conseillers] *Les questions de la sénatrice Murata lors de l'audition publique au sujet d'une hausse des impôts pour le budget de défense et d'un nouveau capitalisme* » [*san in yosan i*] *bôei zôzei, atarashii shihon shugi nado ni tsuite murata giin ga kôchôkai de shitsumon* 【参院予算委】防衛増税、新しい資本主義などについて村田議員が公聴会で質問 : [https://cdp-japan.jp/news/20230309\\_5604](https://cdp-japan.jp/news/20230309_5604) (consulté en mars 2023).

<sup>88</sup> « Parti constitutionnel-démocrate et Parti japonais de l'innovation, *une position contre la hausse des impôts pour le budget de défense et un plan d'investigation détaillé du gouvernement* », *ritsumin to isshin, bôeu hi zôgaku hantai no tachiba, seifu wo tsuikyû suru hôshin wo kakunin* 立民と維新 防衛増税反対の立場 政府を追及する方針を確認, Tôkyô, NHK News, 2023.

防衛費の増額には賛成だが、増税は避けられないという政府・与党の説明には違和感を禁じえない。なぜ増税という国民に負担を押しつける手段を最初から選択するのか。政治家がまず身を切り、万策尽きた最後の 1 滴にかぎり最小限の負担をお願いするのが筋ではないか<sup>89</sup>。

Ce à quoi le Premier ministre rétorquera :

« Concernant l'acquisition des ressources financières, nous nous devons de restreindre le plus possible la charge qui devra peser sur les citoyens. Les trois-quarts des ressources nécessaires environ proviendront d'une optimisation des dépenses annuelles et d'un recours aux excédents des comptes et nous essayons de garantir un financement par tous les moyens possibles en dehors des impôts. Mais même avec cela, le résultat est insuffisant et c'est pourquoi nous souhaitons une coopération à hauteur d'un quart du nouveau budget par le système fiscal. »

財源確保にあたっては国民の負担をできるだけ抑えるべく、必要となる財源のおよそ 4 分の 3 は歳出改革や決算剰余金の活用、税外収入の確保などあらゆる工夫を行って賄うこととしている。それでも足りない、およそ 4 分の 1 について、税制措置でのご協力をお願いしたい<sup>90</sup>。

Enfin, concernant les partis d'opposition plus modestes et/ou moins virulent, il y a le cas du très récent (créé en 2019) *reiwa shinsengumi* れいわ新選組 (trois sièges seulement), qui conteste lui aussi les choix politiques du gouvernement actuel. Son président, l'acteur Yamamoto Tarô 山本太郎 (né en 1974), invoque notamment le fait que la priorité devrait être mise sur les problèmes causés par la situation économique actuelle et non sur la défense<sup>91</sup>. On peut enfin citer le cas du Parti démocrate-populaire *kokumin minshu tô* 国民民主党, remplaçant du Parti démocrate *minshu tô* 民主党, ayant disparu suite à ses nombreux échecs durant son mandat au pouvoir de 2009 à 2012. Ce dernier n'occupe actuellement que dix sièges à la Chambre des représentants, chiffre égal à ceux du Parti communiste japonais qui n'a pourtant jamais été très populaire. À l'heure actuelle, le parti semble plus se pencher sur la question de l'augmentation des salaires et de l'inflation que sur la politique de défense. On peut toutefois citer le député Saitô Alex 斎藤アレックス (né en 1985) qui, de façon similaire aux critiques que nous avons évoquées précédemment, pointe du doigt le manque de transparence et les explications incomplètes au sujet des sources de financement du renforcement militaire du gouvernement Kishida<sup>92</sup>.

Pour clôturer le sujet de l'opposition des partis politiques, nous pouvons nous pencher sur les résultats des élections d'avril 2023. Concernant les élections complémentaires, sans grande surprise,

---

<sup>89</sup> « Deuxième jour des questions des représentants à la Chambre basse, le débat autour de "la hausse des impôts pour le budget de défense" et de "la hausse des salaires" fait rage », *shû in daihyô shitsumon ni hi me, "bôei zôgaku", "chi nage" nado meguri ronsô* 衆院代表質問 2 日目 “防衛増税” “賃上げ” などめぐり論戦, Tôkyô, NHK News, 2023.

<sup>90</sup> *Ibid.*

<sup>91</sup> « Le président du Parti communiste Shii, l'opposition à la hausse des frais de défense comme raison d'être du parti », *op.cit.*, Tôkyô, NHK News, 2023.

<sup>92</sup> « (Session plénière de la Chambre des représentants) Le discours du député Satô Alex contre la proposition de budget pour l'année 2023, (*shû hon kaigi*) *satô arrekusu giin ga reiwa go nendo yosan an ni tai suru tôron* 【衆本会議】 斎藤アレックス議員が令和 5 年度予算案に対する反対討論 : [https://new-kokumin.jp/news/diet/20230228\\_3](https://new-kokumin.jp/news/diet/20230228_3) (consulté en mars 2023).

le Parti libéral-démocrate a obtenu quatre (trois pour la Chambre des représentants et un pour la Chambre conseillers) des cinq sièges en jeu durant ce scrutin, le Parti japonais de l'innovation obtenant quant à lui le seul restant (à la Chambre des représentants). Concernant les élections locales, celles-ci sont divisées entre des élections de préfets (ne concernent que neuf départements), maires (cinq villes) et des membres de Conseils régionaux (41 départements). Il est intéressant de relever le fait que, concernant les neuf départements votant pour élire un préfet, sept ont élu un candidat sans appartenance à un parti politique, Nara et Ôsaka faisant figure d'exception en ayant choisi tous deux un membre du Parti japonais de l'innovation. Il en va de même pour les élections de maires, quatre villes ont opté pour un candidat sans parti politique, à l'exception d'Ôsaka qui a choisi une fois de plus un membre du Parti japonais de l'innovation. Toutefois, pour les élections au Conseils régionaux, Ôsaka fait une fois de plus figure d'exception en choisissant, encore, le Parti japonais de l'innovation alors que les 40 autres départements concernés par ces élections affichent tous une victoire écrasante du Parti libéral-démocrate<sup>93</sup>. De tels résultats semblent indiquer que la volonté des partis d'opposition d'instaurer un fort contre-pouvoir politique, dans le but de contrecarrer le renforcement militaire de l'administration Kishida, n'a pas su convaincre le peuple japonais. Cependant, lorsque l'on prend en considération l'impopularité de ces partis d'opposition, l'hégémonie historique du Parti libéral-démocrate ainsi que le profond désintérêt politique d'une grande partie de la population japonaise, est-il possible d'affirmer, une fois de plus, que les résultats de ces élections reflètent vraiment l'opinion des citoyens, ou bien ces derniers se sont-ils contentés d'effectuer un « vote par habitude », sans tenir compte des différents enjeux politiques du moment ?

Il existe également une autre forme d'opposition, de la part de certains intellectuels japonais, qui n'hésitent pas à pointer du doigt des pratiques faisant l'éloge d'un renforcement militaire, notamment dans le milieu du divertissement. Il existe en effet de nombreuses œuvres que certains chercheurs qualifient de « pro-Forces d'autodéfense », c'est notamment le cas de Sudô Noriko 須藤 遙子 (date de naissance inconnue), chercheuse à l'Université métropolitaine de Tôkyô (université privée). Cette dernière s'est penchée sur le cas des « films pro-Forces d'autodéfense », *jieitai kyôryoku eiga* 自衛隊協力映画 qui, malgré leur relative marginalité, peuvent avoir un impact, notamment sur la perception des plus jeunes sur la question d'une armée japonaise :

« Malgré le fait qu'ils atteignent des scores modestes au box-office et dans le circuit de la location, on ne peut pas dire que les nombreux films pro-Forces d'autodéfense produits de nos jours soient tenus en haute estime en tant qu'œuvres d'arts. On peut toutefois soulever le fait que, même dans le cas des films de propagande produits pendant la guerre, l'aspect plaisant de l'œuvre était une nécessité pour gagner l'approbation du public, mais que dans le cas de films réalisés comme du cinéma de divertissement mettant en scène les Forces d'autodéfense, il est possible de faire apparaître le message de façon très efficace. Par exemple, lorsque Tom Cruise a joué un pilote d'avion de chasse F-14

---

<sup>93</sup> Récapitulatif des résultats par la NHK : <https://www.nhk.or.jp/senkyo/database/touitsu> (consulté en mai 2023).



dans le grand succès que fut "Top Gun", une augmentation du nombre des aspirants pilotes fut observée pendant un certain temps.

Même en l'absence de ce que l'on appelle l'idéologie impérialiste, le contenu encourageant la notion "d'amour de la patrie" que l'on retrouve dans les films pro-Forces d'autodéfense se conforme aussi aux mesures politiques culturelles de ces dernières années. À l'époque de l'avant-guerre, l'industrie cinématographique avait accueilli la loi sur le contrôle des films pour son propre bénéfice et même les médias de masse l'avaient grandement salué comme étant la première loi culturelle du Japon. Dans l'époque actuelle, où chaque société de communication de masse est devenue une part de l'industrie cinématographique, le positionnement de ces médias de masse au sujet de la politique, de l'économie et de la culture se complexifie davantage. Ce qui apparaît comme preuve la plus évidente de ce phénomène, c'est le genre des "films pro-Forces d'autodéfense". »

興行収入やレンタル数としてはそれなりの数字に達しても、現時点での自衛隊協力映画の数々が、芸術作品として高く評価されているとは言い難いだろう。戦中のプロパガンダ映画でも、結局娯楽作品として完成されていなければ観客から支持を得られなかったことが指摘されているが、自衛隊の登場する映画がエンターテインメント作品として完成してきた場合、そのメッセージが効果的に表れる可能性は考えられる。例えば、トム・クルーズがF14戦闘機のパイロットを演じた『トップガン』の大ヒットにより、アメリカでは一時期パイロット志願者が急増したという。

いわゆる皇国思想は皆無としても、自衛隊協力映画において「愛国心」を鼓舞する内容は、最近の文化政策とも一致する。現在では悪法だったとされる戦前の映画法が施行された際、映画産業界は自らの利益になるためにこれを歓迎し、マス・メディアも日本で初めての文化立法として大いに称賛した。現代においてはマスコミ各社も映画産業の一部となり、政治・経済文化とマス・メディアのポジショニングはさらに複雑化している。それが最も顕著に表れているのが、「自衛隊協力映画」というジャンルといえるのである<sup>94</sup>。

Le milieu du cinéma n'est pas le seul domaine culturel à être touché par ce phénomène. On peut également citer le milieu du manga, avec par exemple Kobayashi Yoshinori 小林善範, connu pour inclure des thèses révisionnistes dans ses œuvres. Il a notamment nié l'existence du massacre de Nankin, *nankin jiken* 南京事件<sup>95</sup>, et des femmes de réconfort *ian fu* 慰安婦<sup>96</sup>. La question de la défense est donc une problématique qui, débordant du milieu politique, s'écoule vers et touche le milieu culturel, continuant ainsi son chemin jusqu'à concerner même ceux dont l'intérêt envers la politique est faible. S'il est impossible d'aller jusqu'à affirmer que ce phénomène fait office de propagande, dont la définition inclut une notion de « systématisme » que l'on ne peut réellement retrouver ici, il est certain que ces œuvres ont eu et continueront d'avoir un impact concret, aussi minime puisse-t-il paraître. Qui plus est, les effets potentiels de ce type d'œuvres auront possiblement l'occasion de s'approfondir dans un futur plus ou moins proche. En effet, avec les multiples tentatives par le Parti libéral-démocrate, plus particulièrement sous l'administration de

<sup>94</sup> Sudô Noriko 須藤遙子, « *jieitai kyôryoku eiga* » *to iu jendâ : tamogami ronbun to no kyôtsûsei to masu media to no kankei* 「自衛隊協力映画」というジャンル : 田母神論文との共通性とマス・メディアとの関係, (« le genre des films pro-Forces d'autodéfense » : les points communs avec la thèse de Tamogami et le rapport avec les médias de masse), Kyôto, *kokusai nihon bunka kenkyû senta* 国際日本文化研究センター (Centre de recherche international sur la culture japonaise), *nihon kenkyû* 日本研究 Volume n°40, 2009, p. 393-409.

<sup>95</sup> Après la Bataille de Nankin (décembre 1937) durant la Guerre sino-japonaise (1937-1945), les soldats japonais ont commis pendant six semaines, des meurtres et viols sur des civils et soldats désarmés. Les estimations vont de 40 000 à 300 000 morts.

<sup>96</sup> Femmes employées, le plus souvent contre leur gré, par l'armée japonaise pour servir de prostituées aux soldats. Aujourd'hui encore, la position des élites japonaises conservatrices sur ce sujet provoque de fortes tensions avec la Corée et la Chine, pays d'où venaient en majorité ces femmes.

Abe Shinzô, de faire entrer des thèses révisionnistes dans les manuels scolaires, les conséquences sur la jeunesse japonaise pourraient s'avérer plus grande que ce qu'il n'y paraît. On peut notamment citer le cas des manuels *ikuhô* 育宝, qui furent très mis en avant par Abe et son gouvernement et dont Christian Galan, professeur en langue et civilisation japonaises à l'université Toulouse-Jean-Jaurès et chercheur à l'Institut français de recherche sur l'Asie de l'Est de l'Inalco spécialisé dans l'éducation, résume le contenu ainsi :

« À la lecture du manuel d'histoire Ikuhō, on comprend aisément pourquoi celui-ci a reçu le soutien inconditionnel d'Abe, du PLD ou encore de la Conférence du Japon. Tout y est en effet non seulement de la conception que ceux-ci ont du passé de leur pays – de leurs obsessions aussi – mais également de leur agenda politique présent et à venir.

Tous les sujets qui tiennent à cœur à Abe Shinzô y figurent, qu'ils soient historiques – le traitement de la Seconde Guerre mondiale, la réhabilitation du Rescrit impérial sur l'éducation et jusqu'à Yoshida Shōin et son école le Shōkason-juku, dont les élèves tels "Takasugi Shinsaku et Kido Takayoshi devinrent des personnages politiques importants du clan de Chōshū" –, idéologiques – la supériorité et l'unicité du peuple japonais –, moraux – l'insistance sur les valeurs traditionnelles et familiales, mise en avant de l'obéissance, de la fidélité, du sens du devoir et du sacrifice, de la loyauté, etc. –, diplomatiques – l'appartenance au Japon des territoires disputés à la Russie, la Corée du Sud, à la Chine –, ou encore politiques – le caractère illégitime de l'actuelle Constitution et la nécessité de la réviser pour faire du Japon une puissance à part entière<sup>97</sup>. »

Le souhait de voir la Constitution être enfin révisée et la grande complexité de l'environnement politique entourant ce sujet pousseront donc les intellectuels et hommes politiques japonais à se tourner, non pas vers un électorat dont l'opinion est probablement déjà trop forgée pour être modelée, mais vers la jeunesse nipponne, beaucoup plus influençable.

---

<sup>97</sup> Galan Christian, Cadot Yves, Henninger Aline, *Loyauté et patriotisme (le retour), Éducation et néo-conservatisme dans le Japon du XXI<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2023, p. 159.

## Conclusion

Pour conclure, le gouvernement japonais a recours à de nombreuses méthodes afin de justifier sa volonté de renforcement du budget de la défense nationale. Depuis la première transgression constitutionnelle avec la création de la Police de réserve en 1950, une ligne politique fut toute tracée pour les administrations futures souhaitant une révision de la Constitution du Japon. Avec le monopole quasi ininterrompu du Parti libéral-démocrate sur le pouvoir politique, prolongé une fois de plus par les récentes élections d'avril 2023, les ambitions nationalistes et conservatrices de ce dernier n'ont fait que pousser toujours plus les élites japonaises dans ce sens, notamment au travers de l'incontournable personnalité qu'était Abe Shinzô. L'investissement personnel très fort de ce dernier, certainement lié à son héritage familial, ayant contribué à faire avancer de plus belle cet incessant débat au sein de la politique japonaise. Aussi, la notion même d'interprétation constitutionnelle, concept sur le papier inapplicable dans les États de droit comme le Japon, aide énormément le Parti libéral-démocrate sur ce point. Elle permet de toucher du doigt l'interdit, sans pour autant modifier les règles du jeu. Cela se rapproche de la notion d'incrémentalisme politique, que l'on peut définir ainsi :

« Les différents gouvernements japonais ont préféré opter pour des réinterprétations au cours de l'histoire. Ces différentes réinterprétations incarnent une évolution incrémentale de la politique de défense japonaise. L'incrémentalisme est une façon d'agir en politique, elle se caractérise par sa gradualité et des mécanismes d'avancement "petit à petit". C'est par l'accumulation de petites modifications que les politiques s'adaptent à de nouvelles réalités. Cette approche prend en compte le fait qu'un enjeu ou un problème n'est jamais pris en considération, par les acteurs politiques, comme totalement nouveau. L'incrémentalisme s'inscrit dans la continuité, optant pour de petits ajustements ayant pour but l'amélioration d'une action publique existante, sans la remettre en question de manière totale. De cette manière, chaque réinterprétation de la Constitution japonaise, et plus particulièrement de son article neuf, est un pas supplémentaire vers une plus grande liberté militaire pour le Japon<sup>98</sup>. »

Cette notion connut son apogée sous le gouvernement Abe, notamment en ce qui concerne la reconnaissance du droit à l'autodéfense collective. Toutefois, une telle approche ne permet, à l'heure actuelle, ni une réelle révision de la Constitution, ni une liberté totale concernant les activités militaires des Forces d'autodéfense. Cela peut être une explication à la volonté du gouvernement de Kishida Fumio de préparer, malgré les réticences de l'opposition, un quasi doublement du budget prévu pour des Forces d'autodéfense dont l'existence est pourtant encore, au sens strict, toujours interdite par la Constitution. Les avancées effectuées sous Abe, qui était pourtant l'homme politique le plus influent de son époque mais également l'un des plus fervents défenseurs d'une expansion militaire ont, certes, poussé la politique de défense dans la direction voulue par le Parti libéral-démocrate, mais n'ont pas su enterrer le débat de façon définitive. Le doublement du budget de défense est alors peut être né des leçons tirées des résultats en dents de scie d'Abe : il a créé le

---

<sup>98</sup> Göbels T., *op.cit.*, p. 20-21.

Conseil de sécurité nationale pour aider à la révision constitutionnelle mais n'y est pas parvenu, il a pu obtenir la reconnaissance du droit à l'autodéfense collective mais n'a pu ni élever hiérarchiquement le Japon dans sa relation avec les États-Unis, ni faire de l'Archipel un élément incontournable lors de la gestion des crises internationales. Si l'on ajoute à cela les échecs que sont la tentative de révision de l'article 96 de la Constitution ainsi que l'implémentation des missiles de défense dans les collectivités, il semble alors assez évident qu'une approche différente soit envisagée par le Parti libéral-démocrate. Cette volonté d'un accroissement massif du budget militaire serait alors vue comme un nouveau moyen de repousser davantage la barrière constitutionnelle en décuplant les capacités des Forces d'autodéfense de façon concrète, sans passer par l'habituel casse-tête législatif autour des questions de respect de la Constitution.

Le soutien américain ainsi que les comparaisons avec les pays membres de l'OTAN servent, quant à eux, à donner un sens à cette volonté politique aux yeux de l'opinion internationale. La peur des menaces que représentent la Corée du Nord, la Chine et la Russie est elle aussi instrumentalisée dans ce sens, mais permet une justification auprès du peuple japonais lui-même, qui s'y est pourtant, historiquement, toujours en majorité opposé. Les nombreux documents officiels, représentant l'Archipel comme faible et démuni face à ses ennemis historiques l'encerclant de toutes parts, servent à créer une image dont le but est également de faire office de prétexte à un renforcement de la défense nationale. Les grandes craintes suscitées par l'invasion russe de l'Ukraine ont-elles aussi contribué de plus belle à l'instauration d'un climat de tension auprès de l'opinion publique nipponne, même si celle-ci semble rester malgré tout plutôt favorable au pacifisme constitutionnel. Cela n'a toutefois pas empêché une évolution drastique des capacités des Forces d'autodéfense, dont la première itération d'importance eut lieu à l'occasion de la Guerre du Golfe en 1992, la diversification de leurs activités entraînant une nécessité financière toujours plus élevée. Mais le réel objectif des élites japonaises derrière la progressive autonomisation des Forces d'autodéfense est, justement, d'obtenir une autonomie au niveau international en s'assurant, tout d'abord, un siège de membre permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies qui permettrait au Japon de tenir une position diplomatique équivalente à son importance économique. Cette nouvelle position diplomatique forte, couplée à des Forces d'autodéfense japonaises toujours plus compétentes, donnerait alors au gouvernement japonais une bien meilleure stature au sein de l'alliance nippo-américaine, ce qui lui permettrait hypothétiquement d'enfin négocier en égal avec son partenaire historique. Les États-Unis eux-mêmes ne semblent pas être opposés à cette direction japonaise, recherchant dans le Japon, depuis la Guerre de Corée, un véritable allié militaire, capable d'aider à stopper la toujours plus puissante Chine, notamment si celle-ci se décide un jour à envahir Taïwan.

La direction politique actuelle du gouvernement semble être plutôt critiquée par l'opinion publique, même si une partie non-négligeable, de cette dernière revendique être pour continuer dans cette lancée. Il faut toutefois remettre en question les résultats du sondage d'opinion du gouvernement, ce dernier s'étant terminé juste avant que le sujet controversé d'un recours à une hausse des impôts pour l'augmentation du budget de défense nationale ne revienne sur le tapis. Une telle proposition de la part du Premier ministre à une époque où une grande partie du débat public se centre autour d'une potentielle hausse des salaires afin de revaloriser le pouvoir d'achat des foyers japonais qui, comme tous, souffrent de l'inflation actuelle aurait, sans le moindre doute, une influence sur le taux de satisfaction concernant la direction politique du gouvernement. Toutefois, les résultats du sondage mené par le journal *Asahi* semblent démontrer le fait que, plus que le renforcement militaire en lui-même, c'est le fait de recourir à une augmentation de l'impôt comme source de financement de celui-ci qui pose un véritable problème. Cependant, au vu de la grande proportion de personnes dans les deux sondages qui répondent être insatisfait de la politique actuelle du gouvernement ou bien qui ne lui font pas ou peu confiance on peut se demander, notamment si l'on prend en considération le désintérêt politique profond d'une grande partie de la population nipponne, si les résultats des différentes enquêtes d'opinions reflètent vraiment l'avis majoritaire des citoyens japonais. Qui plus est, les différentes manifestations, notamment au sujet des entraînements conjoints avec l'armée américaine, mais aussi pour la protection du pacifisme constitutionnel, malgré le fait qu'elles puissent paraître relativement marginales, celles-ci traduisent réellement les craintes des populations locales sur l'impact croissant de la défense nationale dans les collectivités et expriment l'intérêt que beaucoup portent sur le respect de la direction imposée historiquement par la Constitution, le pacifisme. Enfin, la plupart des partis politiques qui composent l'opposition partagent des avis semblables. Pour ou contre le renforcement militaire, ces derniers pointent tous du doigt un manque de transparence de la part du gouvernement Kishida, qui semble donc au final être critiqué tant sur la forme que sur le fond. Tous rejettent également le recours à l'impôt comme source de financement du nouveau plan budgétaire de la défense, quand bien même le Premier ministre Kishida affirme que cela ne demanderait qu'un effort minime de la part des citoyens.

Avec toutes les mesures prises par interprétation constitutionnelle concernant l'élargissement des capacités des Forces d'autodéfense, on peut naturellement se demander où se trouve donc la limite ? Si à chaque nouvelle décision prise, l'interprétation s'éloigne de plus en plus du texte originel, quelle est donc la pertinence réelle de ce dernier ? Il est possible d'envisager, dans un futur plus ou moins proche que, la réalité concernant la défense nationale japonaise soit à l'opposé même de celle décrite par la Constitution du Japon. On peut théoriser que, pour certains

hommes politiques japonais, cela peut être un objectif à atteindre, car cela serait l'une des seules façons d'obtenir un consensus politique et citoyen pour une révision constitutionnelle. Si l'État japonais agit nationalement et internationalement en dehors des restrictions prévues par son texte fondateur, cela pourrait signifier que ce dernier ne reflète plus les idéaux japonais, ou tout du moins ceux des élites. Les tentatives d'orienter la jeunesse japonaise en faveur d'une révision constitutionnelle, via des manuels scolaires au propos révisionnistes ou bien des œuvres du même acabit laisse également planer un doute quant à la position de l'opinion publique nipponne dans un futur plus ou moins proche. Si l'éducation continue à pousser les jeunes dans le sens voulu par le Parti libéral-démocrate, la différence numérique entre les partisans de la révision et ceux du pacifisme constitutionnel, déjà de plus en plus fine, se réduira encore davantage. Y-aura-t-il encore une forme d'opposition suffisante au gouvernement, ou bien la population finira-t-elle par suivre une voie qui lui aura été tracée par avance ?

Cette stratégie de révision par interprétation pourrait alors, en fin de compte, conduire à une révision directe, cela car, de par son existence même, elle implique le fait que la Constitution n'est pas un texte inviolable :

« La révision par interprétation a ses grandes dates – ce sont la création des FAD et de l'Agence de défense en 1954 ; les diverses étapes de l'Alliance nippo-américaine ; l'adoption de textes fondateurs ou programmateurs dans le domaine de la défense ; le vote de lois de la défense à partir de 1992. Ces avancées (autant de recul pour la gauche) s'accompagnent de la mise en place de garde fous (principes de contrôle civil, de non-utilisation de l'espace, de non-exportation des armes, de rejet du nucléaire) qui participent de cette lecture constructive [...]. Cette révision à petits pas pallie l'impossibilité d'une révision véritable<sup>99</sup>. »

Le renforcement militaire, au travers de la hausse du budget de défense nationale serait alors, de façon quelque peu ironique, à la fois un moyen mais également une fin en soi : le souhait d'une révision constitutionnelle ayant pour objectif d'augmenter les capacités de défense, et la hausse de ces dernières au travers des multiples interprétations de la Constitution remettant en cause l'utilité réelle de cette dernière.

---

<sup>99</sup> Delamotte G., *op.cit.*, p. 33.

## Bibliographie

Bouissou Jean-Marie, *Le Japon et la Chine : amour, haine et géostratégie*, Paris, Politique étrangère, 61<sup>ème</sup> année n°2, 1996, Persée : [https://www.persee.fr/doc/polit\\_0032-342x\\_1996\\_num\\_61\\_2\\_4536](https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1996_num_61_2_4536) (consulté en février 2023).

Bouissou Jean-Marie, *Géopolitique du Japon : Une île face au monde*, Paris, Presses Universitaires de France, 2014, p. 149-196.

Delamotte Guibourg, Heimbürger Jean-François, *Frictions en Asie orientale : vers une nouvelle politique de défense nipponne ?*, Paris, Monde chinois, Volume n°42, 2015, p. 18-21, Cairn : <https://www.cairn.info/revue-monde-chinois-2015-2-page-18.htm> (consulté en février 2023).

Delamotte Guibourg, *La coopération internationale du Japon entre contraintes politiques et créativité juridique*, Tôkyô, Ebisu-Études Japonaises, Volume n°42, 2009, p. 45-64, Persée : [https://www.persee.fr/doc/ebisu\\_1340-3656\\_2009\\_num\\_42\\_1\\_1812](https://www.persee.fr/doc/ebisu_1340-3656_2009_num_42_1_1812) (consulté en février 2023).

Delamotte Guibourg, *La politique de défense d'Abe Shinzô : remise en cause ou réaffirmation du pacifisme ?*, Paris, Sciences Politiques : Centre de recherches internationales, 2015 : <https://www.sciencespo.fr/cei/fr/content/la-politique-de-defense-d-abe-shinzo-remise-en-cause-ou-reaffirmation-du-pacifisme> (consulté en mai 2023).

Delamotte Guibourg, *La politique de défense du Japon*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.

Fan Zhang 張帆, *reisen kôki no bôei ronsô to nihon teki genjitsu shugi* 冷戦後期の防衛論争と日本の現実主義 (Le réalisme japonais et les controverses sur la défense à la fin de la Guerre froide), Kyôto, *kokusai nihon bunka kenkyû sentâ* 国際日本文化研究センター (Centre de recherche international sur la culture japonaise), *nihon kenkyû* 日本研究 Volume n°63, 2021, p. 113-130.

Fistié Pierre, *L'évolution de la politique de défense du Japon depuis 1946*, Québec, Études internationales, Volume.3, n°2, 1972.

Fondation initiatives d'Asie du Pacifique 一般財団法人アジア・パシフィック・イニシアティブ, *Kenshô abe seiken hoshu to riarizumu no seiji* 検証 安倍政権 保守とリアリズムの政治, Tôkyô, *bungei shunju* 文藝春秋, 2022, p. 346-378.

Galan Christian, Cadot Yves, Henninger Aline, *Loyauté et patriotisme (le retour), Éducation et néo-conservatisme dans le Japon du XXI<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2023.

Göbels Théo, *La politique de défense du Japon sous Shinzo Abe : le cas de l'article 9 de la Constitution nipponne et de la stratégie de remilitarisation*, sous la direction de Lika Liridon, Liège, Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie de l'Université de Liège, 2022 : <https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/15132> (consulté en mai 2023).

Masuzoe Yoichi 舂添要一, *La politique extérieure japonaise et les contraintes internes*, Paris, Politique étrangère, 50<sup>ème</sup> année, Volume n°1, 1985, Persée : [https://www.persee.fr/doc/polit\\_0032-342x\\_1985\\_num\\_50\\_1\\_3443](https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1985_num_50_1_3443) (consulté en janvier 2023).

Ministère de la Défense japonais 防衛省, *reiwa yonen han bōei hakusho* 令和四年版防衛白書, (Livre blanc de la défense 2022) : [https://www.mod.go.jp/j/publication/wp/wp2022/w2022\\_00.html](https://www.mod.go.jp/j/publication/wp/wp2022/w2022_00.html) (consulté en mars 2023).

Pflimlin Edouard, *Japon : les nouvelles lois de défense entrent en vigueur...non sans contestation*, Paris, Institut de relations internationales et stratégiques, 2016 : <https://www.iris-france.org/74196-japon-les-nouvelles-lois-de-defense-entrent-en-vigueur-non-sans-contestation> (consulté en mai 2023).

Roullière Claire, *La mémoire de la Seconde Guerre mondiale au Japon*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Ségéric Jean-José, *Le Japon militaire*, Paris, L'Harmattan, 2013.

Seizelet Éric, *Focus Les débats de politique intérieure sur la défense antimissile au Japon*, Paris, Institut de relations internationales et stratégiques : <https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2022/11/Asia-Focus-188docx.pdf>, 2022.

Seizelet Éric, *Le pacifisme constitutionnel nippon à l'épreuve de la guerre du Golfe*, Paris, Politique étrangère, 57<sup>ème</sup> année, Volume n°1, 1992, Persée : [https://www.persee.fr/doc/polit\\_0032-342x\\_1992\\_num\\_57\\_1\\_4104](https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1992_num_57_1_4104) (consulté en février 2023).

Shii Kazuo 志位和夫, « *senshu bōei* » wo kanaguri suteru « *sensō kokka zukuri* » wo yurusanai. « *anpo san bunsho* » kakugi kettei no tekkai wo motomeru 「専守防衛」をかなぐりすてる「戦争国家づくり」を許さない——「安保3文書」閣議決定の撤回を求める, (« La construction d'un État guerrier » rejetant le principe de « défense non-agressive » est intolérable. Nous souhaitons une révocation des « trois notes sur le Traité de sécurité nippo-américain » votées par le Conseil des



ministres), 16 décembre 2022 : [https://www.jcp.or.jp/web\\_policy/2022/12/post-938.html](https://www.jcp.or.jp/web_policy/2022/12/post-938.html) (consulté en mars 2023).

Sudô Noriko 須藤遙子, « *jieitai kyôryoku eiga* » *to iu jendâ : tamogami ronbun to no kyôtsûsei to masu media to no kankei* 「自衛隊協力映画」というジャンル : 田母神論文との共通性とマスメディアとの関係, (« le genre des films pro-Forces d'autodéfense » : les points communs avec la thèse de Tamogami et le rapport avec les médias de masse), Kyôto, *kokusai nihon bunka kenkyû sentô* 国際日本文化研究センター (Centre de recherche international sur la culture japonaise), *nihon kenkyû* 日本研究 Volume n°40, 2009, p. 393-409.

## Articles

Journal *Asahi* :

« *Déclaration de candidature à l'élection du gouverneur, Monsieur Fukizumi du Parti communiste et son fort combat personnel / département de Tottori* », *kyôsan fukizumi shi, shutsuba hyômei chiji sen, ikkiuchi no kôsan dai / tottori ken* 共産・福住氏、出馬表明 知事選、一騎打ちの公算大 / 鳥取県, Tôkyô, *asahi shinbun* 朝日新聞, 11 mars 2023.

« *Définir le droit d'attaquer les bases ennemies. Le degré minimal nécessaire d'autodéfense, pouvoir riposter sur le territoire ennemi. Les points essentiels des trois articles de l'ANPO* », *teki kichi kôgeli nôryoku wo teigi. hitsuyô saishô gendo no jieï, aite no ryôiki de hangeki nôryoku. anpô san bunsho, kosshi an* 敵基地攻撃能力を定義 必要最小限度の自衛、相手の領域で反撃可能 安保3文書、骨子案, Tôkyô, *asahi shinbun* 朝日新聞, 10 décembre 2022.

« *Destruction de l'article neuf* », *assemblée de citoyens pour le jour commémoratif de la Constitution à Takamatsu (département de Kagawa)*, « *kyû jô kowasareru* », *kenpo kinenbi sôkai kenmin no kai, takamatsu de / kagawa ken* 「9条壊される」、憲法記念日総会 県民の会、高松で / 香川, Tôkyô, *asahi shinbun* 朝日新聞, 2023.

« *Manifestation "contre l'expansion militaire et la hausse des impôts"* » / *Hokkaidô, "gunkaku zôzei hantai" demo / hokkaidô* 「軍拡・増税反対」デモ / 北海道, Tôkyô, *asahi shinbun* 朝日新聞, 24 février 2023.

« *Monter les impôts pour "pousser de force" la hausse des frais de défense c'est ouvrir "la porte vers la ruine du pays", les dangers d'une expansion militaire sans frein* », *bôei hi "goriوشي" zôzei de hiraku "bôkoku no tobira", hadome naki gunkaku ga haramu kikensei* 防衛費"ゴリ押し"増税で

開く「亡国の扉」 歯止めなき軍拡がはらむ危険性, Tōkyō, *asahi shinbun* 朝日新聞, 13 janvier 2023.

« *Entraînement sur les Osprey, une demande de suspension. Une association citoyenne / préfecture d'Ōita* », *osupurei kunren, chūshi wo môshiire shimin dantai / ōita ken*, オスプレイ訓練、中止を申し入れ 市民団体/大分県, Tōkyō, *asahi shinbun* 朝日新聞, 8 février 2023.

« *Hausse des frais liés à la défense, quels financements ? Stratégies pour le Traité nippo-américain et la première réunion des experts* », *bōei hi zōgaku, zaigen doko ni anpo senryaku, yūshikisha ga sho kaigō* 防衛費増額、財源どこに 安保戦略、有識者が初会合, Tōkyō, *asahi shinbun* 朝日新聞, 1<sup>er</sup> octobre 2022.

« *Le Parti constitutionnel démocrate et le Parti japonais de l'innovation, un renforcement dans leur lutte commune à la Diète contre la hausse des impôts pour la défense* », *rikken ishin, kyōtō kyōka he bōei zōzei hantai de itchi, tsūjō kokkai* 立憲・維新、共闘強化へ 防衛増税反対で一致 通常国会, Tōkyō, *asahi shinbun* 朝日新聞, 13 janvier 2023.

« *(Ressources financières) Un débat parlementaire qui ne s'approfondit pas, le silence du gouvernement sur les frais de défense et de l'éducation, une validité des mesures qui n'est pas visible* », *(zaigen) fukamaranu kokkai giron bōei hi, kosodate...seifu meigen sezu mienu, seisaku datōsei* 「財源」深まらぬ国会議論 防衛費、子育て…政府明言せず 見えぬ、政府妥当性, Tōkyō, *asahi shinbun* 朝日新聞, 3 mars 2023.

« *Un regard sévère sur la politique, les résultats du sondage d'opinion du Asahi* », *seiji he, kibishii shisen asahi shinbun sha seron chōsa*, 政治へ、厳しい視線 朝日新聞社世論調査, Tōkyō, *asahi shinbun* 朝日新聞, 3 mai 2023.

Journal L'Orient-Le Jour :

« *Le Japon adopte une réforme de sa défense pour affronter les " nouvelles menaces " Tokyo tourne la page d'un demi-siècle de pacifisme* », Beyrouth, L'Orient-Le Jour, 11 décembre 2004.

Journal NHK News :

« *Deuxième jour des questions des représentants à la Chambre basse, le débat autour de "la hausse des impôts pour le budget de défense" et de "la hausse des salaires" fait rage* », *shū in daihyō*

*shitsumon ni hi me, "bôei zôgaku", "chi nage" nado meguri ronsô* 衆院代表質問 2 日目 “防衛増税” “賃上げ”などめぐり論戦, Tôkyô, NHK News, 26 janvier 2023.

« *Le président du Parti communiste Shii, l'opposition à la hausse des frais de défense comme raison d'être du parti* », *kyôsan shii iinchô bôei hi zôgaku nado ni tô no sonzai igi wo kakete hantai* 共産 志位委員長 防衛費増額などに党の存在意義をかけて反対, Tôkyô, NHK News, 5 janvier 2023.

« *Parti constitutionnel-démocrate et Parti japonais de l'innovation, une position contre la hausse des impôts pour le budget de défense et un plan d'investigation détaillé du gouvernement* », *ritsumin to isshin, bôeu hi zôgaku hantai no tachiba, seifu wo tsuikyû suru hôshin wo kakunin* 立民と維新 防衛増税反対の立場 政府を追及する方針を確認, Tôkyô, NHK News, 23 janvier 2023.

Journal *Nihon keizai* :

« *Frais de défense, 2% du PIB en 2027, la somme restante pour les dépenses non-militaires estimée à 2000 milliards de yens* », *bôei hi, 27 nen ni GDP hi 2%, hi bôei shô yosan ha 2 chô en kibo* », 防衛費、27 年度に GDP 比 2%、非防衛省予算は 2 兆円規模, Tôkyô, *nihon keizai shinbun* 日本経済新聞, 29 janvier 2023.

« *Hausse des frais de défense, des sources de financement lointaines. Le vote par le Conseil des ministres de la proposition de loi de garantie par le gouvernement* », *bôei hi zôgaku, antei zaigen tôku seifu ga kakuho hôan wo kakugi kettei* 防衛費増額、安定財源遠く 政府が確保法案を閣議決定, Tôkyô, *nihon keizai shinbun* 日本経済新聞, 3 février 2023.

« *Le Japon va dans une mauvaise direction, 70% pour au sujet de "l'inflation", le nombre de réponses le plus élevé jamais vu. Sondage d'opinion du Cabinet, nihon ga warui hôkô "bukka" nana wari, kako saita. naikakufu seron chôsa* 日本が悪い方向「物価」7 割、過去最多 内閣府世論調査, Tôkyô, *nihon keizai shinbun* 日本経済新聞, 17 janvier 2023.

« *Les leaders de l'alliance nippo-américaine débattent ensemble de mesures politiques pour contrer la Chine et du soutien envers la hausse des frais militaires japonais* », *nichibei shunô, taichûgoku seisaku kosuriawase nihon no bôei hi zô wo shiji*, 日米首脳、対中国政策擦り合わせ 日本の防衛費増を支持, Tôkyô, *nihon keizai shinbun* 日本経済新聞, 13 novembre 2022.

## Sitographie

Administration électronique du gouvernement japonais (e-gov), *hōrei kensaku* 法令検索, *shōwa nijūichi nen kenpō* : *nihon koku kenpō* 昭和二十一年憲法 : 日本国憲法, articles deux et 96 : <https://elaws.e-gov.go.jp/document?lawid=321CONSTITUTION> (consulté en janvier 2023).

KUIMOVA Alexandra, Dr LOPES DA SILVA Diego, WEZEMAN Pieter D., WEZEMAN Siemon T., Dr TIAN Nan, *Trends in World Military Expenditure, 2019* : <https://www.sipri.org/publications/2020/sipri-fact-sheets/trends-world-military-expenditure-2019>, Stockholm, Stockholm International Peace Research Institute, 2020 (consulté en janvier 2023).

Site de collections des Traités de l'ONU : <https://treaties.un.org/pages/Home.aspx?clang=fr> (consulté en mars 2023).

Site du Cabinet du Premier ministre : <https://www.kantei.go.jp> (consulté en mai 2023).

Site du Centre de recherche international sur la culture japonaise, *kokusai nihon bunka kenkyū sentā* 国際日本文化研究センター : <https://nichibun.repo.nii.ac.jp> (consulté en avril 2023).

Site de la Chambre des représentants : <https://www.shugiin.go.jp/internet/index.nsf/html/index.htm> (consulté en mars 2023).

Site de la Cour Suprême japonaise : <https://www.courts.go.jp/index.html> (consulté en mai 2023).

Site de NHK World-Japan français : <https://www3.nhk.or.jp/nhkworld/fr> (consulté en mars 2023).

Site du ministère des finances japonais *zaimu shō* 財務省 : <https://www.mof.go.jp> (consulté en février 2023).

Site du ministère de la Défense japonais, *bōei shō jieitai* 防衛省 自衛隊 : <https://www.mod.go.jp> (consulté en janvier 2023).

Site du ministère du travail et de la santé japonais, *kōsei rōdō shō* 厚生労働省 : [https://www.mhlw.go.jp/stf/seisakunitsuite/bunya/koyou\\_roudou/roudouseisaku/shuntou/index.html](https://www.mhlw.go.jp/stf/seisakunitsuite/bunya/koyou_roudou/roudouseisaku/shuntou/index.html) (consulté en mars 2023).

Site du magazine politique de NHK, *NHK seiji magajin* NHK 政治マガジン : <https://www.nhk.or.jp/politics> (consulté en mars 2023).

Site du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, « *Bilan macro-économique du Japon* » : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/JP/bilan-macro-economique-du-japon> (consulté en janvier 2023).

Site du Secrétariat du Cabinet : <https://www.cas.go.jp/index.html> (consulté en mai 2023).

Site du Parti communiste japonais : <https://www.jcp.or.jp> (consulté en mars2023).

Site du Parti constitutionnel-démocrate : <https://cdp-japan.jp> (consulté en mars2023).

Site du Parti démocrate-populaire : <https://new-kokumin.jp> (consulté en mars 2023).

Site officiel du Cabinet japonais, *naikakufu* 内閣府 : <https://www.cao.go.jp> (Consulté en février 2023).

Site officiel du Conseil constitutionnel français, *Texte intégral de la Constitution du 4 octobre 1958 en vigueur*, article 89 : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur> (consulté en janvier 2023).

Site officiel des sondages du gouvernement japonais : <https://survey.gov-online.go.jp/index.html> (consulté en mars 2023).

Site officiel de l'Organisation des Nation unies, « *Le financement de l'ONU* » : <https://www.un.org/fr/about-us/financement-onu> (consulté en janvier 2023).

Wikipédia Japon sur l'incident de Sunagawa : <https://ja.wikipedia.org/wiki/砂川事件> (consulté en mai 2023).

Wikipédia Japon sur le « *Traité de coopération et de sécurité nippo-américain* » *nichibei chii kyôtei* 日米地位協定 : <https://ja.wikipedia.org/wiki/日米地位協定> (consulté en mars2023).

Wikipédia Japon sur les élections complémentaires : <https://ja.wikipedia.org/wiki/補欠選挙> (consulté en mars2023).

Wikipédia sur les dépenses militaires par pays : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_pays\\_par\\_dépenses\\_militaires](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_pays_par_dépenses_militaires) (consulté en mai 2023).

**Annexe 1** : Traduction et texte original du chapitre neuf de *Kenshō abe seiken hoshu to riarizumu no seiji* 検証 安倍政権 保守とリアリズムの政治 (de la page 346 à 354, puis de la page 360 à 364):

## **Chapitre 9 Pourquoi la révision de la Constitution n'a-t-elle pas eu lieu ?**

### Introduction

Selon Abe Shinzō, la révision de la Constitution du Japon était certainement devenue l'une des parts les plus importantes de son héritage en tant que Premier ministre. Depuis la réhabilitation du Parti libéral-démocrate en 2012 et même durant la période où il fut Premier ministre, il déclara publiquement comme objectif que la prise et l'établissement de mesures dans l'objectif d'une révision constitutionnelle étaient prioritaires. En particulier il y eut une interview exclusive donnée au journal *Yomiuri* le 3 mai 2017, devenue un point tournant dans la recherche pour la réforme de la Constitution, où Abe déclara : « Je souhaite faire de 2020 l'année de mise en place d'une nouvelle Constitution », et où il exprima également vouloir faire de l'inclusion des Forces d'autodéfense dans le texte une des priorités première, tout en conservant les clauses une et deux de l'article neuf qui concernent entre autres la renonciation à la guerre.

Il était de notoriété publique qu'Abe visait personnellement à réformer les articles sur la paix, mais avant d'en arriver là, il fut retenu par sa participation directe aux négociations politiques pour la révision constitutionnelle. Cependant lors d'une déclaration en mai 2017, il clarifia le fait que, plus même que l'article 96 qui décide des procédures de réformes constitutionnelles et qui lui avait déjà posé problème auparavant, que le droit au bonheur individuel qui suscite un grand intérêt au-delà même des factions politiques et que les ajouts aux droits environnementaux, la révision de l'article neuf était sa priorité.

Il est possible de dire que, en ce qui concerne la forme, les conditions de la révision constitutionnelle ont été établies sous le second mandat d'Abe. Tout d'abord, le Parti libéral-démocrate lui-même s'y penchait. La révision de la Constitution était même clairement inscrite dans « Les principes politiques du parti » instaurés lors de sa création en 1955 et, en 2012, il publia officiellement une « ébauche de la Constitution japonaise révisée ». Dans un second temps, « l'inclusion des Forces d'autodéfense dans le texte » était une réforme modérée en comparaison avec celles faites par le Parti libéral-démocrate dans le passé et par conséquent, il était attendu qu'elle soit facilement acceptée par les autres partis politiques ainsi que par la population, qui étaient sceptiques à ce sujet. Dans un troisième temps, pendant la période entre 2016 et 2019, les

partis favorables à la révision occupaient plus des deux-tiers des sièges de la Diète, remplissant ainsi les conditions nécessaires à une proposition des assemblées pour une réforme constitutionnelle, ce qui rendait possible l'étape suivante du vote citoyen.

Malgré ce genre de conditions politiques, Abe ne put finalement pas concrétiser la révision constitutionnelle durant sa période en tant que Premier ministre. Nous allons dans ce chapitre nous pencher sur deux problèmes.

Le premier est, pourquoi Abe décida-t-il, précisément en mai 2017, de proposer une révision concrète ? En examinant les détails, des réflexions stratégiques concernant les négociations ayant lieu à la Diète ainsi que l'établissement d'un agenda font surface.

En 2012 Abe, suggéra une réforme de l'article 96 pour réduire les deux sièges sur trois nécessaires à une proposition devant la Diète à une simple majorité, mais il se rétracta suite aux critiques provenant d'experts de la Constitution, de membres de l'opposition ainsi que de membres du Parti libéral-démocrate. Ce qui devint clair au travers de cela, c'est le fait qu'Abe pouvait guider la direction des débats autour de la révision constitutionnelle. D'autre part, lorsqu'il s'y risquait, ce sujet devenait un point de discorde où les multiples opinions étaient difficilement cohérentes. Le résultat fut qu'Abe porta un point de vue relativement modéré sur la révision constitutionnelle et, avec entre autres la loi sur les secrets d'État et la loi sur la paix et la sécurité, la priorité commença à se détourner plus grandement vers le sujet de la législation.

Toutefois, après que fut décidé par le conseil des ministres en 2014 le changement d'interprétation de la Constitution vers une approbation du droit à l'autodéfense collective, le principal parti d'opposition déclara qu'il ferait barrage à toutes les réformes constitutionnelles sous le mandat d'Abe, stoppant ainsi entièrement les débats autour de la révision à la Diète. Alors en fonction en tant que président du Parti libéral-démocrate et afin de faire avancer les discussions parlementaires, il était nécessaire pour ce dernier de s'exprimer publiquement. Il avait abandonné l'idée de s'allier aux partis de gauche. En dehors de cela, au travers d'une réforme pour la gratuité de l'éducation qui devait lui permettre de gagner la coopération des partis politiques favorables à la révision (en particulier le Parti japonais de l'innovation), il proposa des révisions d'articles constitutionnels autres que celle visant le neuvième. Au final, sa proposition d'ébauche pour ajouter les Forces d'autodéfense au texte d'une troisième clause de l'article neuf de la Constitution, ne touchait pas aux principes fondamentaux des clauses une et deux et ne fit que préciser la légalité de ces dernières. Cela eu pour conséquence, au sein des membres du Parti libéral-démocrate, de donner

de l'espoir quant à une possibilité d'acceptation de la part du Parti du gouvernement éclairé et du Parti japonais de l'innovation, voire même des partis centristes ou de gauche.

Le deuxième problème est, pourquoi la deuxième administration Abe a-t-elle échoué à réviser la Constitution, cela même en dépit du fait que toutes les nombreuses conditions nécessaires étaient alors réunies ? Abe fit face à des oppositions provenant de trois différentes sources. Tout d'abord de la part de membres du Parti libéral-démocrate qui considéraient comme insuffisant l'ajout des Forces d'autodéfense au texte de la Constitution, puis de la part du Parti du gouvernement éclairé qui souhaitait autant que possible ne pas toucher à l'article neuf et enfin de la part des partis de gauche qui s'opposaient également à la révision de l'article neuf qui englobe les trois principes fondamentaux de la Constitution du Japon. À ce sujet, des sources internes affirment le fait qu'Abe n'aurait pas suffisamment fait, au sein du Parti libéral-démocrate et du Parti du gouvernement éclairé, le nécessaire pour mobiliser du soutien. Comment Abe s'est-il occupé de cela et à quel point a-t-il échoué, c'est ce à quoi nous souhaitons répondre en détails par la suite.

Les initiatives de révisions constitutionnelles d'Abe durant son mandat n'ont certes pas concrétisé une réforme, mais cela ne signifie pas pour autant que ces efforts furent vains. De cet « héritage » en lui-même, nous en discuterons à la fin.

## **1. Pourquoi une proposition d'ajout à la troisième clause de l'article neuf de la Constitution ?**

Pour expliquer pourquoi, en mai 2017, Abe en est arrivé à suggérer un ajout à la troisième clause de l'article neuf de la Constitution, il est indispensable de comprendre les trois affaires faisant office de contexte à cette période. La première est la forte opposition de l'opinion publique et de la Diète engendrée par le contenu fortement idéologique de la proposition de révision constitutionnelle publiée en 2012, à l'époque où le Parti libéral-démocrate était le parti d'opposition. La deuxième est la tentative par Abe de, pendant et après les élections de la Chambres des représentants en 2012, faire de la réforme de l'article 96 une priorité. Cette proposition n'ayant pas gagné de soutien, Abe et le Parti libéral-démocrate n'eurent d'autres choix que de remettre à plus tard la révision constitutionnelle. La troisième est la violente opposition politique en 2015 au sujet de la loi sur la paix et la sécurité, qui eut pour conséquence de rendre impossible une coopération avec les partis de gauche. C'est après cela qu'en mai 2017, Abe proposa cet ajout à la troisième clause de l'article neuf de la Constitution. À partir d'ici, nous souhaitons examiner le procédé ayant eu lieu pour arriver à cette proposition d'ajout, tout en continuant de suivre les mouvements de ces trois affaires.

## **L'ébauche de la Constitution du Japon révisée du Parti libéral-démocrate de 2012**



La cuisante défaite aux élections de la Chambre des représentants de 2009 ainsi que la prise de pouvoir par le Parti démocrate créèrent un choc au sein du Parti libéral-démocrate. Tanigaki Sadakazu, président du Parti libéral-démocrate durant sa période en tant que parti d'opposition déclara que : « Cette défaite aux élections de 2009 fut bien évidemment un choc immense pour le Parti libéral-démocrate, ma première préoccupation était dès lors de trouver comment rassembler l'énergie de tout le monde ». Le résultat apparut sous la forme d'une refonte des principes fondamentaux du parti. « Au travers des mesures fondamentales comme les règles et principes du parti, nous avons eu de nouveau des conversations du type "ne devrions-nous pas réessayer concrètement encore une fois de réviser la Constitution, cela est l'un des objectifs politiques du Parti libéral-démocrate d'origine" » se rappelle Nakatani Gen, qui fut très impliqué dans l'ébauche de la proposition de révision de la Constitution en 2012.

Il apparaît que la conséquence première de cette période en tant que parti d'opposition de 2009 à 2012 fut que, en ce qui concerne la révision de la Constitution, le Parti libéral-démocrate s'engagea sur une route de plus en plus conservatrice. « L'ébauche de la nouvelle Constitution » fut publiée auparavant, à l'occasion des cinquante ans de la création du parti en 2005, mais ses réformes visaient principalement le système politique, avec entre autres la décentralisation du pouvoir ou bien la gestion de la Diète. Comme cette proposition fut créée au moment où était effective l'alliance entre le Parti libéral-démocrate et le Parti du gouvernement éclairé, il était alors difficile de proposer un article permettant « une réelle possibilité de réforme constitutionnelle » explique Nakatani.

En contraste avec la proposition de 2005, « l'ébauche de la Constitution japonaise révisée » publiée en 2012 affichait un contenu idéologique plus profond. L'année 2012 en elle-même fut une année symbolique, marquant les soixante-ans de la signature du traité de San Francisco et de la fin de l'occupation. Cette nouvelle proposition contenait : la reconnaissance officielle (de façon symbolique) de la souveraineté impériale, l'élévation des familles au rang d'unité standard pour la société et la limitation des droits individuels dans le cas où ceux-ci s'opposent au bien-être public. Avec la réforme de ces clauses, l'incorporation de nouveaux droits susceptibles d'être acceptés par la gauche et le centre comme, entre autres, ceux concernant le bonheur individuel et la préservation d'un environnement sain, permettait de garder un certain équilibre. Mais la particularité la plus remarquable de cette ébauche était sa réforme de l'article neuf. Il y était concrètement question de l'établissement d'une « armée nationale » se consacrant à « des actions visant à protéger la paix et l'indépendance du pays ainsi que la sécurité de la population », « des actions de coopération

internationale dans le but de protéger la paix et la sécurité de la société mondiale » et « des actions visant à protéger l'ordre public ainsi que la vie et la liberté des citoyens ».

Cette ébauche de 2012 permit au Parti libéral-démocrate de récupérer le pouvoir aux élections de cette même année et devint un modèle pour les débats autour de la révision constitutionnelle. Certes, aux élections de cette année là, le Parti démocrate en raison de ses prises de décisions lors du grand séisme du Tōhoku et de l'incident de la centrale nucléaire du 11 mars avait baissé dans l'estime de la population, mais les promesses électorales du Parti libéral-démocrate comprenaient bien des propositions se basant sur l'ébauche de 2012. Mais malgré cela, la révision de l'article neuf provoqua une violente controverse. Qui plus est, la crainte qu'elle ne fasse obstacle à des mesures politiques problématiques et urgentes se fit distincte. Le président du parti, Tanigaki Gen, au sujet de l'ébauche de 2012, déclara qu'il avait l'impression que : « Elle faisait sens lorsque nous étions le parti d'opposition car c'était un projet fédératif pour nous. Mais désormais jusqu'où devrions-nous pousser cet essai? C'était une question à étudier avec précaution ». Le réaliste Abe, retrouvant une fois de plus le pouvoir politique, fit d'abord de sa priorité des mesures économiques qui n'étaient alors que peu controversées, à savoir les Abenomics. Ce n'est que par la suite qu'il commença à s'occuper de problèmes diplomatiques divisant beaucoup plus l'opinion publique, avec des lois comme celle sur la paix et la sécurité.

### **La révision de l'article 96**

En un sens, Abe n'a clairement pas réussi à sceller le débat sur la révision constitutionnelle. Durant la conférence de presse au lendemain de l'élection de 2012, il déclara au sujet de la Constitution que : « Ce que je ferai en premier, c'est réformer l'article 96 ».

Cet article fixe les procédures nécessaires à la révision constitutionnelle, stipulant la nécessité d'un accord de la part de plus des deux-tiers des membres des deux Chambres parlementaires pour effectuer concrètement une proposition de réforme, ainsi que celle d'une obtention de l'accord de la majorité des citoyens au travers d'un scrutin.

En se basant sur la proposition de réforme constitutionnelle du Parti libéral-démocrate de 2012, Abe revendiqua le fait de devoir abaisser la condition pour une proposition de réforme à la Diète à une simple majorité (session plénière de la Chambre des représentants du 30 janvier 2013), et déclara que, au travers d'un refus de la part d'un tiers de la Diète, le mécanisme de décision directe était volé aux électeurs (commission budgétaire de la Chambre des représentants du 4 février 2014).

Pourquoi Abe a-t-il donc décidé de réformer l'article 96 avant le reste ? Il n'est pas envisageable qu'un tel mouvement fut décidé soudainement. En juin 2011, au travers de deux membres de la Chambre des représentants dont Abe était proche, Furuya Keiji et Yamamoto Yûji, fut établie « l'alliance parlementaire pour la réforme de l'article 96 », dont Abe lui-même fut l'un des consultants. À ce huis clos parlementaire, ne participèrent pas uniquement des membres du Parti libéral-démocrate, mais aussi une centaine de personnes environ provenant du Parti démocrate et du Parti japonais de l'innovation. D'autre part, il y était visible que, Abe lui-même n'insistait pas profondément sur une réforme de l'article 96, et des membres rapportèrent à l'époque que : « on ne peut pas dire qu'Abe soit passionné par la révision de cet article ».

Avec le retour au pouvoir d'Abe, la progression de la réforme de l'article 96 se fondait sur deux calculs stratégiques. Le premier était, dans le but de contenter les deux-tiers de la Diète, condition nécessaire à une proposition, une fédération de ses propres membres parlementaires par le Parti libéral-démocrate, pour qui il était également nécessaire de gagner la coopération de son allié au pouvoir, le Parti du gouvernement éclairé mais aussi d'une partie de l'opposition. Cela fait, aux élections, monter proportionnellement le ratio du nombre de sièges acquis, car il était difficile pour un parti seul d'exercer une majorité, notamment dans le cas de la Chambre des conseillers. Si la condition pour une proposition parlementaire est modérée à une majorité, il deviendrait alors plus simple pour le Parti libéral-démocrate de faire avancer une révision grandement conflictuelle, de l'article neuf ou autre. Abe ayant placé comme porte d'entrée vers la révision de l'article neuf celle de l'article 96, il déclara durant la commission budgétaire de la Chambre des conseillers du 23 avril 2013 : « Il faut d'abord partir de l'article 96. Cela doit être lié avec la reprise en main de la Constitution par les citoyens ». Un avis similaire fut également exprimé durant la commission d'inspection de la Constitution de la Chambre des représentants du 9 mai 2013 par Funeda Hajime du Parti libéral-démocrate qui insiste sur le fait que : « (sur la situation actuelle) Cela fait barrage au rôle des citoyens concernant la Constitution. Il est impossible de réformer en une seule fois tous les articles qui doivent être changés, il est indispensable de réduire par avance les obstacles ».

La seconde stratégie était le fait qu'une réforme de l'article 96 semblait plus simple à faire accepter aux autres partis, en particulier le Parti japonais de l'innovation. Ce dernier avait exprimé, en mars 2012 dans sa compilation de politiques dénommée « huit mesures essentielles », une proposition pour réduire à une majorité la condition nécessaire à une demande de révision par la Diète. Malgré sa nouveauté en tant que parti, il gagna 54 sièges à cette élection et devint le second parti d'opposition derrière le Parti démocrate. Avec le soutien du Parti japonais de l'innovation, et

même sans celui du Parti du gouvernement éclairé, il devint possible, au moins à la Chambre des représentants, d'assurer les deux-tiers nécessaires à une soumission parlementaire pour une révision.

Toutefois, les actions pour une réforme de l'article 96 furent inondées par de fortes critiques. Tout d'abord, au niveau politique, il y eut l'opposition du Parti du gouvernement éclairé, membre de la coalition au pouvoir. Si la condition pour une proposition parlementaire était modérée à une simple majorité, le Parti libéral-démocrate aurait alors la possibilité de soumettre des propositions de réformes à lui tout seul. Le Parti du gouvernement éclairé craignait donc, si cela devait se produire, de voir son influence au sein de la coalition en être affaiblie, en particulier à la Chambre des conseillers. Lors de la commission d'inspection de la Constitution de la Chambre des représentants du 9 mai 2013, il clama son objection contre la priorisation d'une révision de l'article 96, et insista sur le fait que, durant les débats autour des changements de procédures de réforme, le contenu de ces dernières devait lui aussi être abordé. Enfin, le représentant du Parti du gouvernement éclairé, Yamaguchi Natsuo, rappela que : « (concernant la Constitution) Il est indispensable de préserver certains grands obstacles ».

À la même période, le soutien parmi les électeurs pour une réforme de l'article 96 était faible. On peut penser que cela est dû à l'influence également grande des experts de la Constitution, qui avaient mis en garde sur le fait que cela reviendrait à changer l'un des ses principes fondamentaux. L'expert Kobayashi Setsu souleva le fait que, même en supposant qu'une révision « indirecte » encore plus drastique que celle de l'article 96 voit le jour, le raisonnement avançant le fait que « "les hommes politiques soient entravés" et que, par conséquent, changer la Constitution est une chose nécessaire est erroné. Le constitutionnalisme ou bien "la suprématie de la loi" sont trop peu reconnus ». Abe avait à la base pour espoir que l'article 96 soit le point central des discussions durant l'élection de la Chambre des conseillers de 2013. Mais, dû au faible soutien des électeurs, les résultats du sondage d'opinion mené par le journal *Asahi* la même année fut de seulement 38% pour et 54% contre. Le 1<sup>er</sup> mai, Abe lui-même reconnu que « Cela ne relève pas d'un niveau où l'on peut affirmer que l'approbation citoyenne a été gagnée ». [...].

### **La proposition de l'ajout d'une troisième clause à l'article neuf de mai 2017**

Face à cette situation d'embourbement, Abe pris des mesures en 2017 lors du jour commémoratif de la Constitution (3 mai). Durant une interview pour le journal *Yomiuri*, il expliqua : « Je veux faire de 2020 l'année de mise en place d'une nouvelle Constitution », et déclara « Je souhaite tout d'abord m'occuper directement de la révision de l'article neuf ». Il proposa concrètement de : « Par exemple, conserver telles quelles les clauses une et deux, mais de rajouter

au texte une description des Forces d'autodéfense ». Cette argumentation semblait avoir pour but de répondre aux critiques provenant d'une partie des experts de la Constitution ainsi que des partis d'opposition, qui exposaient la possibilité que l'existence même des Forces d'autodéfense soit anticonstitutionnelle. Durant notre interview exclusive avec lui, Abe déclara que cette proposition de réforme de l'article neuf était un projet essayant de concilier à la fois ses ambitions idéologiques avec un réalisme stratégique. Bien qu'Abe lui-même et certainement des cadres d'autres partis souhaitaient avec conviction une révision plus drastique incluant une abolition de l'article neuf, le soutien du Parti du gouvernement éclairé était absolument indispensable pour toute réforme constitutionnelle. Selon Abe : « Pour parvenir à franchir l'obstacle que représente le Parti du gouvernement éclairé, mais aussi pour obtenir cette simple majorité via le vote des citoyens, j'ai pensé qu'il était de notre devoir de, tout en préservant le sentiment de sécurité apporté par la conservation de la clause deux, mettre au moins un point final aux débats sur l'anti-constitutionnalité des Forces d'autodéfense ».

Avant cette interview du *Yomiuri* le jour de la commémoration de la Constitution, rien n'indiquait qu'une délibération et/ou un déblayage préliminaires nécessaires se soient déroulés au sein du parti. Le vice-président du parti à l'époque, Kômura Masahiko expliqua qu'il fut au courant des déclarations d'Abe via la presse. Même Ishiba Shigeru, qui était depuis des années très investi dans les débats internes au parti au sujet de la réforme constitutionnelle, déclara au sujet des dires d'Abe que : « Cela m'a surpris au point que j'en tombe de ma chaise ». Cela s'étendit même jusqu'au secrétaire général du cabinet, Suga Yoshihide qui était pourtant un de ses hommes de confiance, et qui rapportait ne pas avoir été consulté au préalable et qu'il n'avait donc joué aucun rôle là-dedans.

Pourquoi alors, Abe concentra-t-il son attention sur l'intégration explicite au texte des Forces d'autodéfense ? On peut penser qu'à cette période, il était soumis à au moins deux influences. La première au travers des deux personnalités que sont Eto Seiichi, conseiller du Premier ministre, et Itô Tetsuo, représentant du centre de recherche sur les mesures politiques japonaises, tout deux étant ses confidents. Le but d'Abe était toujours la révision de l'article neuf et n'importe quel type de suggestion afin d'y parvenir, même avec des effets réels aussi insignifiants que cette réforme constitutionnelle là, retenait son attention. Itô avait proposé plus tôt une réforme identique dans le magazine institutionnel de son centre de recherche, « Le choix vers demain » (numéro de septembre 2016). Cette proposition étant considérée comme un ajout à la Constitution ne changeant ni le statut ni les capacités des Forces d'autodéfense stipulées dans l'article neuf, Eto et Itô pensaient qu'elle serait aisément acceptée par le Parti du gouvernement éclairé.

La seconde influence fut celle d'Ôta Akihiro du Parti du gouvernement éclairé, qui fut pendant longtemps impliqué dans le débat de la révision constitutionnelle à la Diète. Lorsque l'on remonte dans des rapports de 2004 du Parti du gouvernement éclairé lui-même, on y trouve un historique au sujet de la question d'un ajout ou non d'une clause à l'article neuf. Un ajout établissant une description explicite des Forces d'autodéfense ainsi qu'une contribution internationale, tout en conservant la clause deux y était mentionné.

La possibilité d'une approbation du Parti du gouvernement éclairé pour l'ajout d'une troisième clause à l'article neuf a, sans aucun doute, été l'un des importants facteurs ayant motivé Abe, et l'occasion de suggérer publiquement une telle réforme s'est présentée en mai 2017. Concrètement, Abe expliqua que : « Comme il ne s'agit que de reconnaître l'existence des Forces d'autodéfense dans la Constitution, même le Parti du gouvernement éclairé ne devrait pas s'y opposer », l'ex-conseiller du Premier ministre, Shizan Akihiko, se rappelle au sujet de cette allocution: « La revendication "d'ajout constitutionnel" du Parti du gouvernement éclairé y était incorporée, c'était une idée très appropriée ». Concernant les raisons pour une telle volonté de faire davantage avancer le débat de la révision constitutionnelle, Abe déclara que : « Le Parti libéral-démocrate, lors des élections législatives d'octobre d'il y a deux ans (2017), avait déclaré avec conviction dans ses promesses électorales que, l'inclusion explicite des Forces d'autodéfense serait une discussion menée par le peuple ». Après cela, au sujet de la date de « 2020 », le journal Nikkei publia l'analyse suivante :

« Si en septembre de l'an prochain (2018) aux élections internes du parti, le Premier ministre parvient à se faire réélire une troisième fois, il sera alors en poste jusqu'en septembre 2021, mais pour ce qui est de son réel pouvoir politique, il a jusqu'à l'année 2020 pour modifier ses préoccupations vers une société "post-Abe". Jusqu'à ce moment, cela donne trois années tangibles pour une révision de la Constitution. Si l'on fait le calcul inverse, le timing pour y travailler est serré ».

En juin 2017, le Parti libéral démocrate publia officiellement ses quatre piliers pour la révision constitutionnelle, à savoir l'ajout à la Constitution d'une description explicite des Forces d'autodéfense (1), le fait de rendre gratuit l'éducation supérieure post-éducation obligatoire (2), la création d'une clause pour les situations d'urgence permettant, entre autre, un report des élections législatives si nécessaire (3) et l'assignement d'un siège minimum pour chaque préfecture à la Chambre des conseillers, afin d'y abolir « la fusion de circonscriptions »(4).

À l'exception faite de l'article neuf, ils ont été choisis en tenant compte des craintes réalistes des autres partis, plutôt tournés vers la délibération ainsi qu'en considérant l'opinion publique. Concernant le fait de rendre gratuit le lycée (et possiblement la faculté), c'est là une chose qui était demandée par le Parti japonais de l'innovation, alors vu comme un potentiel allié pour la révision de la Constitution. De nombreuses voix s'élevèrent à ce sujet pour dénoncer le fait que : « Cela a pour but de gagner la coopération du Parti japonais de l'innovation en vue de la révision de l'article neuf ». Concernant la clause sur les situations d'urgences, le manque de confiance dans le gouvernement suite au grand séisme du Tōhoku de 2011 était, et est encore à ce jour, très frais dans l'esprit des citoyens. Pour ce qui est du changement sur la répartition des sièges à la Chambre des conseillers pour réduire les différences de valeur entre chaque vote, cela s'opposait aux fusions de plusieurs collectivités territoriales en zones électorales. Pour le Parti libéral-démocrate qui possédait une base de soutien solide, la fusion des circonscriptions était un problème éreintant.

Depuis l'épisode autour de la réforme de l'article 96 de 2012 à 2013, Abe en était venu à éviter de remettre publiquement sur le tapis des réformes concrètes d'articles de la Constitution. Mais il décida une fois de plus de s'impliquer directement dans le débat de la révision constitutionnelle et l'importance politique de ce problème s'intensifia. Comme le montre le graphique un, lors des élections législatives de 2017, l'ensemble des partis durent clarifier respectivement leurs points de vue sur la révision de la Constitution. Le Parti du gouvernement éclairé ne déclara pas son soutien pour une réforme de l'article neuf, mais il approuva une avancée pour la clause sur les situations d'urgence. Il soutint également l'avancée de la décentralisation du pouvoir ainsi que celle des politiques environnementales. Le Parti japonais de l'innovation approuva une révision de l'article neuf, mais il évita de soutenir la proposition faite par le Parti libéral-démocrate et demanda à la place l'accélération de l'expansion de l'éducation publique ainsi que de la décentralisation du pouvoir vers les collectivités territoriales. Le Parti constitutionnel-démocrate avait principalement en tête de s'opposer aux scandales « Mori et Kake » du mandat d'Abe et demanda fermement la transparence du gouvernement ainsi qu'un droit d'accès à l'information.

## 第9章 憲法改正 なぜ実現できなかったのか

ケネス・盛・マツケルウエイ

はじめに

安倍晋三にとって、日本国憲法を改正することは、首相として最も重要なレガシーのひとつになるはずであった。自民党が復権する2012年以前から憲法改正を優先的政策課題と位置づけ、総理任期中も公でその目標に言及した。特に、改憲への探求で転換点となった2017年5月3日付読売新聞の単独インタビューで、安倍は「2020年を新しい憲法が施行される年にしたい」と宣言し、戦争放棄などを定めた9条1項、2項を維持した上で、自衛隊を明文で書き込むことを最優先させる、と述べた。

安倍が個人的に平和条項の改正を目指していたことはよく知られていたが、その時点までは、憲法改正のための政治交渉に直接関与することは差し控えていた。しかし2017年5月の発言は、過去に彼が問題提起した憲法改正の手続きを定める96条や、党派を超えて広く訴求力のあるプライバシー権や環境権の追加などよりも、9条改正を優先することを明確に宣言したも

のだった。

形の上では、第2次安倍政権下で憲法改正の条件が整っていたと言える。第一に、自民党は憲法改正に前向きであった。改憲は1955年の立党の際の「党の政綱」にも明記され、2012年には「日本国憲法改正草案」を公表していた。第二に、「自衛隊の明記」は過去の自民党提案に比べれば穏健な改正案で、それゆえ、改憲に懐疑的な政党や国民にも受け入れやすい内容であると期待された。第三に、2016年から2019年の間、憲法改正に前向きな政党は数の上で国会の両院で議席の3分の2以上を占めており、改憲のための国会発議要件を満たし、国民投票に進むことが可能であった。

このような政治的条件にもかかわらず、安倍は結局、任期中に日本国憲法の改正を実現できなかった。この章では二つの問題を考える。

一つ目の問題はなぜ安倍は2017年5月のタイミングで9条の具体的な改正を提案する決断をしたのかである。経緯を検証すると、国会における交渉とアジェンダ設定に関する戦略的な考えが浮かび上がってくる。

2012年に、安倍は国会発議要件を議席の3分の2から単純過半数に引き下げたための96条改正を示唆したが、憲法学者、野党及び一部の自民党議員から批判を浴びて撤回した。これによって明らかになったのは、安倍が憲法改正の議論を先導できること、そして、一方で彼が



前に出ると憲法改正が争点化し、意見がまとまりにくくなることだ。その結果、安倍は憲法改正に関して比較的控えめな立場をとり、特定秘密保護法や平和安全法制など、優先順位がより高い立法課題を当初優先することとなった。

しかし、2014年に憲法解釈を集团的自衛権容認へと変更する閣議決定がなされた後、主要野党は、安倍政権下ではいかなる憲法改正も阻止すると明言し、国会での憲法改正議論は完全に停止した。自民党総裁任期中に国会での議論を動かすためには、安倍は公に発言する必要があった。彼は左派野党と組むことは断念していたが、それ以外の改憲に前向きな政党（特に日本維新の会）の協力を得るべく教育無償化など9条以外の改憲項目も提起した。最終的に彼が提示した自衛隊を明記する9条3項加憲案は、9条1・2項の基本的原則に触れることなく、自衛隊の合法性を明確化するだけのものであった。それゆえ多くの自民党議員の間では、公明党や維新、あるいはその他の中道・左派野党にも受け入れられるとの期待が広がった。

二つ目の問題は、様々な条件が揃ったにもかかわらず、なぜ第2次安倍政権は憲法改正に失敗したのかだ。安倍は三方面からの反対に直面した。まず自衛隊明記だけでは不十分だと考えた自民党議員、9条にはできることなら触れられなかった公明党、そして日本国憲法の三原則の一つである9条の改正に反対する左派野党からの反対である。これについて、安倍が自民党内や公明党との間で、支持を集めるために十分な根回しを行わなかったからだと関係者は指摘

している。これらに安倍がいかに対応し、いかに失敗したかは、後に詳しく述べたい。

安倍の憲法改正への取り組みはその在任中に改憲を実現することはなかったが、その努力は無駄に終わったわけではない。その「レガシー」についても、最後に論じる。

## 1 なぜ憲法9条3項加憲案だったのか

安倍がなぜ2017年5月に9条3項加憲案を提示するに至ったかを説明するには、その背景となる三つの出来事を理解することが欠かせない。一つ目は自民党が野党時代に発表した、2012年憲法改正草案のイデオロギー色の強い内容が、国会での議論や世論で対立を生んだことだ。二つ目は、安倍が2012年衆議院選挙及びその後、96条改正を先行させようと試みたことである。この案が支持を得られなかったことで、安倍と自民党は憲法改正を後回しにせざるを得なくなった。三つ目は、2015年の平和安全法制をめぐる激しい政治的対立である。その結果、左派野党勢力との協力は見込めなくなった。これらを経て安倍が提示したのが、2017年5月の9条3項加憲案だったのである。以下、これらの動きをたどりながら、9条3項加憲案に至るプロセスを検討したい。

## 自民党の2012年憲法改正草案

2009年の衆議院選挙での敗北と民主党による政権奪取は自民党に衝撃を与えた。野党時代に自民党総裁を務めた谷垣禎一は、「あの2009年の選挙に負けたときは、自民党はやっぱりショックが大きくて、どうやったらみんなの力が結集できるかというのが私の一番の問題意識だった」と言う。その結果の一つが党の基本原則の見直しという形で現れた。「党則とか党是とかという中で基本的な政策で、本来の自民党の政治の目的である憲法改正をもう一回ちゃんとやってみようという話が出てきた」と、2012年の自民党憲法改正草案の作成に深く関わった中谷元は振り返る。

2009年から2012年までの野党時代の結果の一つとして、自民党は憲法改正に関して一層の保守化の道を進んだ。かつて、結党50周年の2005年に包括的な「新憲法草案」を表したが、これは地方分権や国会運営など、主に政治制度の改革に注目したものだ。この改正案は自民党が公明党と連立政権を組んでいたときに作成されたため、「現実的に憲法改正が可能」な項目を提案するよう苦心した、と中谷は語っている。

この2005年案とは対照的に、2012年に発表した「日本国憲法改正草案」は、よりイデオロギー色の濃い内容だった。2012年そのものが、サンフランシスコ講和条約の発効と連合国による占領の終結から60年という象徴的な年だった。新しい草案は正式に（象徴的にで

はあるものの）天皇を国家元首と認定し、家族を社会の基本単位として格上げし、公共の福祉に相反する場合は個人の権利を制限するという内容だった。これらの改正項目と同時に、プライバシー権や良好な環境を享受する権利など、中道・左派にも受け入れられそうな新しい権利を盛り込むことで、ある程度バランスが取られてはいたが、この草案の最も顕著な特徴は9条の改正であった。具体的には、「国の平和と独立や国民の安全を確保するための活動」、「国際社会の平和と安全を確保するために国際的に協調して行われる活動」、および「公の秩序を維持し、国民の生命や自由を守るための活動」に従事する「国防軍」の設立が盛り込まれた。

この2012年草案は、自民党が2012年12月の選挙で政権を奪還すると、憲法改正議論のひな型となった。同年の選挙は事実上民主党政権の3・11東日本大震災・原発事故への対応に対して国民が審判を下したものだ。自民党の選挙公約には2012年草案に基づく提案も盛り込まれた。とはいえ、9条の改正は激しい議論を巻き起こし、そのためにその他の喫緊の政策課題の妨げになるおそれがあることも明白であった。谷垣元総裁も2012年改憲案について、「野党時代に一つまとめたものとしては意義があるけれども、これからこれでどこまで突っ込んでいけるかというのはいくら慎重に検討しなきゃならない」という印象を持っていたことを語る。かねてより現実主義者だった安倍は、政権の座に返り咲くとまづは、アベノミクスと経済など対決色の薄い政策を優先させ、その後に平和安全法制などもつと

国論を二分する外交関連課題に取りかかることとした。<sup>7</sup>

## 96条改正案

他方、安倍は憲法改正議論を全く封印したわけではなかった。2012年選挙の翌日に行われた記者会見で安倍は憲法について、「最初に行うのは96条の改正」であると宣言した。

96条は憲法改正のための手続きを定めており、まず衆参両院の3分の2以上の賛成で具体的な改正案が発議され、その上で国民投票において過半数の賛成で承認される。

自民党の2012年改正草案を踏まえ、安倍は国会による発議要件を単純過半数に引き下げるべきだと主張し(2013年1月30日衆院本会議)、その理由として国会議員の3分の1の拒否によって有権者が直接判断を下す機会を奪われるのは不合理だと述べた(2014年2月4日衆院予算委員会)。

なぜ安倍はまず96条の改正を推し進めようとしたのか。この動きはまったく唐突に出てきたわけではない。2011年6月に安倍に近い古屋圭司および山本有二両衆院議員によって「憲法96条改正を目指す議員連盟」が設立され、安倍も顧問になった。この議員連には自民党だけではなく民主党、日本維新の会、みんなの党からも合わせて約100人の議員が参加した。一方で、安倍本人は96条改正に深くこだわっていたわけではないと見られ、議連のメンバーは当時

「安倍さんは96条改正に熱心とは言えなかった」と語っている。

むしろ、安倍が政権復帰と同時に96条改正を推し進めたのは二つの戦略的な計算に基づいたものだった。第一に、3分の2の発議要件を満たすには、自民党はまず自らの議員団を團結させ、さらに連立与党の公明党と野党の一部からも協力を得る必要があった。これは比例選挙による議席の割合が大きく、一つの政党が過半数を獲得することが困難な参議院では、特に至難の業であった。発議要件が過半数に緩和されれば、自民党は9条など対決色の強い改正を推し進めることが容易になる。安倍は96条の改正を将来の9条改正のための入り口と位置づけ、2013年4月23日の参院予算委員会で「まずは96条から。国民の手に憲法を取り戻すことにつながっていく」と述べた。同様の意見は2013年5月9日の衆院憲法審査会でも自民党の船田元によって表明され、「(現状では)国民の憲法関与が妨げられている。変えるべき条項を一回ですべて改正するのは不可能で、あらかじめハードルを下げておく必要がある」と主張している。<sup>11</sup>

第二に、96条改正は他の政党、特に日本維新の会にとってより受け入れやすいものと考えられていた。維新の会は2012年3月に公表した政策集「船中八策」で国会発議要件を過半数に引き下げることを提案していた。維新は新しい政党であったが、この選挙で54議席を獲得し、民主党に次いで野党第二党となった。維新が支持すれば、公明党の支持がなくなるとも、少なくとも

も衆議院では改正発議に必要な3分の2が確保できることになった。

しかし、96条改正の動きは強い批判を浴びた。まず、国政レベルでは連立与党である公明党から反対された。発議要件を過半数に緩和すれば、自民党が単独で改正を発議することが可能になり、その結果、連立政権内の公明党の影響力が、特に参議院で失われる恐れがあった。96条が議題となった2013年5月9日の衆議院憲法審査会では、公明党は96条を憲法改正の最初の項目とすることに異議を唱え、改正手続きの変更は改正の内容とともに議論すべきだと主張した。さらに公明党の山口那津男代表が「(改憲には)高いハードルを保っていくことが必要だ」とクギを刺した。

同様に、有権者の間でも96条改正への支持は盛り上がりなかった。これは憲法の基礎的性質のひとつを改変するものだと警告する憲法学者たちの発言の影響も大きかったと思われる。憲法学者である小林節は、96条改正をさらに抜本的な憲法改正への「裏口入学」にたとえ、「権力者の側が『不自由だから』と憲法を変えようという発想自体が間違いだ。立憲主義や『法の支配』を知らなすぎる」と批判した。安倍は当初96条を2013年参議院選挙の中心争点にする希望を持っていたが、有権者の支持は低調で、同年の朝日新聞の世論調査では賛成がわずか38%、反対が54%という結果だった。5月1日、安倍は「国民的理解を得られているという段階ではない」と認めた。

安倍はその後96条に言及しなくなり、この問題は国会でも真剣に議論されなまま忘れ去られた。96条先行改正は憲法改正推進本部や総務会といった党の機関で正式に決められたわけではなかったため、この失敗は自民党の憲法改正方針についての抜本的な再評価につながることはなかった。「(2013年)5月3日を境に、96条の改正は立憲主義を壊すものだというマスコミの論調が非常に強くなった。世論の支持も少数だった。連休明けの公明党の山口代表との党首会談で強く反対論を言われて急にトーンダウンし、引っ込みました」と中谷は語る。

失敗に終わったものの、この96条をめぐるエピソードは憲法改正に向けての困難な課題を明確にした。安倍の最大のミスは十分な根回しを行わなかったことで、自らが率いる党内からの援護射撃なしに改正を訴える結果になってしまったことだった。中谷は、「96条の先行改正は、推進本部としては予定しなかったことです。党として先行改正を決めたことはありません。……安倍首相は日本維新の会やみんなの党との協力関係を重視していて、特に維新との連携で96条改正論が盛り上がりました」と語る。この点は民主党の衆議院憲法審査会の委員を務めた辻元清美も、「安倍さんになったら急に総理大臣が本会議場で自民党とコンセンサスもとらずに96条と言いだした」と指摘する。

こうした懸念の背景にあるのは、多くの与野党議員が支持する「中山ルール」または「中山方式」と呼ばれる憲法改正議論の規範だ。衆議院憲法調査会会長を長く務めた中山太郎(自民

格差を解消するための個人の自立に不可欠として、教育無償化の実現にこだわりを持っていた。<sup>30</sup>これを裏付けるかのように、安倍は2017年1月の施政方針演説で、はじめて教育無償化の必要性を強調した。

左派野党勢力との難しい交渉から解放された自民党では、さらに9条改正を含めた、実質的憲法改正を推し進めようという機運が高まった。中身のある議論を進めるためには自民党が、国会に提出する具体的な改憲提案を作成する必要がある。しかし、そのためには2012年改憲草案にこだわりをもつ党内の急進派と、野党や有権者にも受け入れられやすい妥協案を模索する合意形成派との間で、党内合意を取り付けることが不可欠であった。

## 2017年5月の9条3項加憲案

安倍はこの膠着状態こうちやくに対し、2017年の憲法記念日（5月3日）に手を打った。読売新聞のインタビューで安倍は「2020年を新しい憲法が施行される年にしたい」と表明し、「まず9条の改正にも正面から取り組みたい」と述べ、具体的に「例えば、1項、2項をそのまま残し、その上で自衛隊の記述を書き加える」と提案した。その論拠は、自衛隊の存在そのものが憲法違反の可能性があると一部一部の憲法学者や野党からの批判に応えるためだ、という。我々の単独インタビューで、安倍はこの9条改正案はイデオロギー上の欲求と戦略的現実性と

の間の妥協を図ったものだ、と述べた。安倍自身とおそらくその他党幹部の心情としては、9条2項の削除を含めた抜本的な改正の方がより望ましかったが、他方、いかなる憲法改正も公明党の支持が不可欠だった。安倍曰く、「公明党というハードルを越えていく上においては、あるいはやっぱり国民投票で過半数をとる上においては、2項を残すということの安心感において、自衛隊の違憲論はせめてもう終止符を打つことが私たちの使命ではないかと考えました。<sup>32</sup>」

この憲法記念日の読売インタビューの前に、党内の協議や根回しが十分に行われた形跡はない。当時副総裁だった高村正彦は、安倍の発言を知ったのは新聞報道だった、と述べた。<sup>33</sup>長年、党内の憲法改正議論に関わっていた石破茂も、安倍の発言について「本当に椅子から転がり落ちるほど驚いた」と語った。<sup>34</sup>腹心である菅義偉官房長官でさえ、事前に相談を受けておらず、関与していなかったと言う。<sup>35</sup>

では、なぜ安倍は自衛隊の明記に焦点を当てたのか。この時、安倍は少なくとも二つの意見に影響を受けていたと思われる。一つは首相補佐官であった衛藤晟一と日本政策研究センター代表伊藤哲夫によるもので、両者とも安倍の腹心だった。安倍の目標はずっと9条改正であり、その目標を叶えうるいかなるサジェスチョンにも、たとえその改憲の実質的な効果が小さなものだったとしても、耳を傾けた。伊藤は以前に同センターの機関誌『明日への選択』（201

6年9月号)で同じ案を提案していた。この案は自衛隊の現状の地位や能力を変えない9条への加憲と見なされたため、衛藤も伊藤も公明党にとって受け入れやすいだろうと考えた。

もう一つは公明党で長く国会での憲法議論に関わってきた太田昭宏のものだ。公明党自身、2004年の中間報告に遡って、9条の加憲論議として、9条1項、2項を堅持しつつ、自衛隊の明記や国際貢献を位置づける別条を加えるかどうか、を検討してきた経緯があった。

9条3項加憲案に公明党が賛成する可能性は、間違いなく安倍を後押しした重要な要素であり、それを2017年5月に公に示唆するきっかけとなった。実際、安倍は、「自衛隊の存在を憲法上認めるだけなら、公明党も反対しないはずだ」と語ったとされ、柴山昌彦元首相補佐官も、2017年5月3日の発言について、「公明の主張である『加憲』を取り入れ、相当に練ったアイデアだった」と振り返っている。憲法改正の議論をさらに進めようとした理由について、安倍首相は「自民党は一昨年(2017年)10月の衆院選で、自衛隊明記を真正面から公約に掲げて国民の審判を仰いだ」と述べている。また、「2020年」というタイミングについては、日経新聞が以下のような分析を行っていた。

「首相は来年(2018年)9月の自民党総裁選で3選を果たせば21年9月までの任期となるが、実際に政権の体力があるのは『ポスト安倍』に世間の関心が移る20年ころまで。それまでに改憲するなら実質3年だ。逆算すればぎりぎりのタイミングという計算も働いた」

2017年6月に自民党は、(1)自衛隊を明記する9条3項加憲、(2)義務教育後の高等教育の無償化、(3)緊急事態時における衆議院選挙の延期などを中心とした緊急事態条項の新設、(4)参議院の「合区」を解消するため各都道府県に最低1議席を割り振ること、からなる四つの改憲の柱を正式に発表した。

	自民	公明	希望	維新	立民	共産	社民
9条	○		○	○			
緊急事態対応	○	○					
高等教育無償化	○			○			
参院合区解消	○						
地方自治の拡充		○	○	○			
国民の知る権利			○		○		
環境権		○					

図表1 各政党の憲法改正意識(2017年衆院選)

9条以外の項目は、他党との協議に向けた現実的な懸念と世論への配慮を反映して選ばれた。高校教育(および可能なならば大学教育)の無償化は、憲法改正で(および可能なならば)日本維新の会が求めているもので、協力を見込んでいた。9条改正で維新の協力を取り付ける点については、「9条改正で維新の協力を取り付けるのが狙いだ」という論調が多い。緊急事態条項は、いまだに国民の記憶に新しい2011年の東日本大震災時の政治不安を念頭に置いたものだった。参議院の議席配分の変更は、一票の価値の格差縮小のためいくつかの地方で選挙区を合併したことに対応するものだ。地方に強い支持基盤を持つ自民党にとって合区は頭の痛い問題であった。

2012年から2013年までの96条をめぐるエピソード以降、安倍は具体的な改憲項目について公に訴えることを避けてきたが、彼が改憲議論に再び直接関与すると決めたことで、憲法改正問題の政治的重要性は高まった。図表1が示すように、このことは2017年の衆議院選挙で全ての政党が憲法改正についてそれぞれの立場を明確に示したことに表れた。公明党は、9条改正に対して支持を表明はしなかったものの、緊急事態条項の追加については賛同した。同党はさらに地方分権の推進と環境権の追加を支持した。維新は9条の見直しには賛同したが、自民党案そのものへの支持は避け、かわりに公的教育の拡充と地方分権の促進を求めた。立憲民主党は主に安倍政権の「モリ・カケ」スキャンダルへの対応を念頭に、政府の透明性および「知る権利」の列挙を要求した。

## 2 なぜ改憲は失敗したのか

安倍の2017年5月3日の読売インタビューでの発言は、憲法改正について政治的議論を活性化させたという点で成果を残した。しかしその後、安倍政権の終焉まで改憲に向けた具体的な行動は起きず、国会に正式な改憲提案が提出されることもなかった。この項では、まず2017年衆院選後の出来事を振り返り、その上で第2次安倍政権下での憲法改正の障害とな

った政治的要因、および構造的要因について分析する。

## 第2次安倍政権下の憲法改正の終焉

2017年の選挙期間中とその後の自民党内の憲法改正議論は、9条（自民党の優先課題）および高等教育の無償化（維新の優先課題）に集中したが、どちらも結論には至らなかった。

9条に関して、石破茂など改憲急進派はこれまで、戦力の保持と国の交戦権を認めないとした2項の改正も議論の対象とすべきだと主張してきた。選挙の1ヵ月前、9月12日に開かれた自民党憲法改正推進本部の全体会議で、石破は「交戦権なき自衛権という概念は存在しない」と主張し、「国防軍の保持」のどこに問題があるのか」と2012年草案をテーブルに載せるよう求めた。<sup>44</sup>ある意味で、より「現実路線」であるはずの自衛隊明記案がかえって異論を呼ぶ結果となった。

教育無償化については、2017年11月の時点で「無償公教育」の範囲について合意することとは困難だとわかってきた。第一に、公教育の拡大は学校教育法の改正によっても実現が可能のため、そもそも改憲が必要か疑問であった。公明党も否定的な見解を示し、山口那津男代表が「政策実現が大事で、憲法に書く、書かないで結果が大きく変わるということでは必ずしもない」と述べた。<sup>45</sup>第二に、無償教育拡充の財源をどう確保するか不明だった。かつて自民党は

## Annexe 2 : Répartition actuelle des sièges par partis à la Chambre des représentants

令和5年2月13日現在

会派名	会派略称	所属議員数
<a href="#">自由民主党・無所属の会</a>	自民	260 (20)
<a href="#">立憲民主党・無所属</a>	立憲	97 (13)
<a href="#">日本維新の会</a>	維新	40 (4)
<a href="#">公明党</a>	公明	32 (4)
<a href="#">国民民主党・無所属クラブ</a>	国民	10 (1)
<a href="#">日本共産党</a>	共産	10 (2)
<a href="#">有志の会</a>	有志	5 (0)
<a href="#">れいわ新選組</a>	れ新	3 (2)
<a href="#">無所属</a>		4 (0)
欠員		4
計		465 (46)

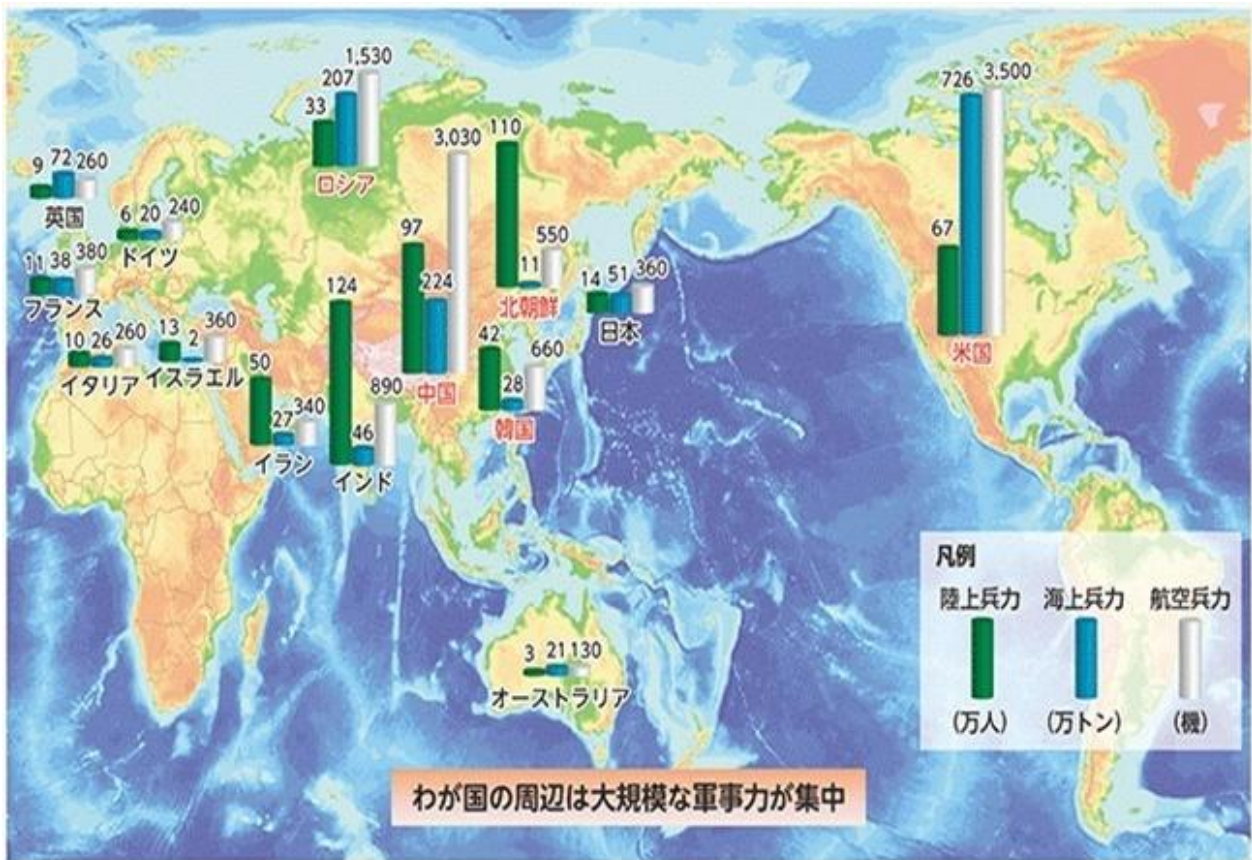
Traduction :

Au 13 février 2023

Nom de la faction politique	Abréviation	Nombres de députés
Parti libéral-démocrate et groupe indépendant	PLD	260 (dont 20 femmes)
Parti constitutionnel-démocrate et indépendants	PCD	97 (dont 13 femmes)
Parti japonais de l'innovation	PJI	40 (dont 4 femmes)
Parti du gouvernement éclairé	PGE	32 (dont 4 femmes)
Parti démocrate-populaire et club indépendant	PDP	10 (dont 1 femme)
Parti communiste japonais	PCJ	10 (dont 2 femmes)
Association des volontaires	ADV	5 (dont 0 femmes)
Reiwa shinsengumi	RSG	3 (dont 2 femmes)
Indépendants		4 (dont 0 femmes)
Sièges vides		4
Total		465 (dont 46 femmes)



Annexe 3 : Carte du Ministère de la défense représentant la situation géopolitique militaire autour du Japon



主要国・地域の兵力一覧(概数)

陸上兵力(万人)			海上兵力(万トン(隻数))			航空兵力(機数)		
1	インド	124	1	米国	726 (970)	1	米国	3,500
2	北朝鮮	110	2	中国	224 (750)	2	中国	3,030
3	中国	97	3	ロシア	207 (1,170)	3	ロシア	1,530
4	米国	67	4	英国	72 (130)	4	インド	890
5	パキスタン	56	5	インド	46 (330)	5	韓国	660
6	イラン	50	6	フランス	38 (310)	6	北朝鮮	550
7	韓国	42	7	韓国	28 (220)	7	エジプト	530
8	ベトナム	41	8	インドネシア	28 (180)	8	台湾	520
9	ミャンマー	33	9	イラン	27 (560)	9	サウジアラビア	470
10	ロシア	33	10	イタリア	26 (170)	10	パキスタン	440
—	日本	14	—	日本	51 (140)	—	日本	360

Traduction :

Légende :

Capacité de l'armée de terre (en centaine de milliers de personnes)

Capacité de la marine (en centaine de milliers de tonnes)

Capacité de l'armée de l'air (en nombre de véhicules)

Rassemblement des capacités militaires de grande envergure autour du Japon

Résumé des capacités militaires des pays / régions principaux (chiffres approximatifs) :

Capacité de l'armée de terre (en centaine de milliers de personnes) :
1) Inde : 124
2) Corée du Nord : 110
3) Chine : 97
4) États-Unis : 67
5) Pakistan : 56
6) Iran : 50
7) Corée du Sud : 42
8) Vietnam : 41
9) Birmanie : 33
10) Russie 33
Japon : 14

Capacité de la marine (en centaine de milliers de tonnes (nombres de navires))
1) États-Unis : 726 (970)
2) Chine : 224 (750)
3) Russie : 207 (1170)
4) Royaume-Uni : 72 (130)
5) Inde : 46 (330)
6) France : 38 (310)
7) Corée du Sud : 28 (220)
8) Indonésie : 28 (180)
9) Iran : 27 (560)
10) Italie : 26 (170)
Japon : 51 (140)

Capacité de l'armée de l'air (en nombre de véhicules)
1) États-Unis : 3500
2) Chine : 3030
3) Russie: 1530
4) Inde : 890
5) Corée du Sud : 660
6) Corée du Nord : 550
7) Égypte : 530
8) Taïwan : 520
9) Arabie Saoudite : 470
10) Pakistan : 440
Japon : 360